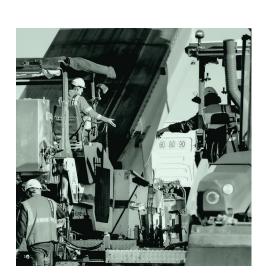








COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020





Sommaire des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020

Compte de résultat consolidé de la période	3
État du résultat global consolidé de la période	4
Bilan consolidé	5
Tableau des flux de trésorerie consolidés	7
Variation des capitaux propres consolidés	8

Annexe aux comptes consolidés annuels au 31 décembre 2020

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire 9 Faits marquants 9 Principes comptables 10 Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire 14 B. Évolution du périmètre de consolidation 15 Évolution du périmètre de consolidation de la période 15 Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures 16 17 C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique 1. Informations sectorielles par branche et pôle 17 2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique 3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance 23 25 D. Principales composantes du compte de résultat 4. Résultat opérationnel 25 5. Coût de l'endettement financier net 6. Autres produits et charges financiers 27 7. Impôts sur les bénéfices 28 8. Résultat par action 30 E. Données relatives aux participations du Groupe 31 9. Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill 31 10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises 33 11. Autres actifs financiers non courants 35 F. Branche concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures 36 12. Caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions 37 13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé 39 14. Créances financières PPP (sociétés contrôlées) 40 15. Engagements hors bilan de la branche concessions 40 Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services G. 42 16. Informations relatives aux contrats de construction et de services 42

H.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	45
	17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles	45
	18. Actifs financiers évalués au coût amorti	48
	19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	49
	20. Provisions non courantes	51
	21. Dettes relatives aux contrats de location	52
	22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus	53
I.	Capitaux propres	54
	23. Informations relatives aux capitaux propres	54
	24. Dividendes	56
J.	Financement et gestion des risques financiers	58
	25. Données relatives à l'endettement financier net	58
	26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	64
	27. Informations relatives à la gestion des risques financiers	66
	28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	73
K.	Avantages du personnel et paiements en actions	75
	29. Provisions pour avantages du personnel	75
	30. Paiements en actions	81
L.	Autres notes	84
	31. Transactions avec les parties liées	84
	32. Honoraires des commissaires aux comptes	85
M.	Note sur les litiges	85
N.	Événements postérieurs à la clôture	88
	33. Affectation du résultat 2020	88
	34. Autres événements postérieurs à la clôture	88
Ο.	Autres règles et méthodes de consolidation	89

Compte de résultat consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires (*)	1-2	43 234	48 053
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires		696	699
Chiffre d'affaires total		43 930	48 753
Produits des activités annexes	4	188	198
Charges opérationnelles	4	(41 260)	(43 216)
Résultat opérationnel sur activité	1-4	2 859	5 734
Paiements en actions (IFRS 2)	30	(239)	(291)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4-10	(146)	212
Autres éléments opérationnels courants	4	38	48
Résultat opérationnel courant	4	2 511	5 704
Éléments opérationnels non courants	4	(52)	(40)
Résultat opérationnel	4	2 459	5 664
Coût de l'endettement financier brut		(609)	(592)
Produits financiers des placements de trésorerie		21	41
Coût de l'endettement financier net	5	(589)	(551)
Autres produits et charges financiers	6	(47)	(71)
Impôts sur les bénéfices	7	(807)	(1 634)
Résultat net		1 015	3 408
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23.5	(226)	148
Résultat net - part du Groupe		1 242	3 260
Résultat net par action (en euros)	8	2,23	5,88
Résultat net dilué par action (en euros)	8	2,20	5,82

 $[\]label{eq:concessionnaires} \mbox{(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.}$

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net	1 015	3 408
Variations de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net ^(*)	130	(214)
Coûts de couverture	(22)	(8)
Impôts ^(**)	46	39
Écarts de conversion	(795)	215
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	(44)	(84)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	(684)	(53)
Instruments de capitaux propres	(2)	(1)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	143	(313)
Impôts	(27)	77
Quote-part des sociétés mises en équivalence, nets	-	(2)
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net	114	(239)
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	(570)	(292)
Résultat global	445	3 117
dont part attribuable au Groupe	757	2 951
dont part attribuoble aux participations ne donnant pas le contrôle	(312)	165

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert impacte le résultat.

En 2020, ces variations se décomposent en un impact négatif des couvertures de flux de trésorerie pour 165 millions d'euros et un impact positif des couvertures d'investissement net pour 295 millions d'euros.

(**) Effets d'impôt liés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) et aux coûts de couverture.

Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (*)		
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	25 886	26 869		
Goodwill	9	11 619	11 647		
Autres immobilisations incorporelles	17	6 846	7 410		
Immobilisations corporelles	17	9 760	10 189 (*)		
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 035	1 870		
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	2 237	1 525		
Instruments dérivés actifs non courants	27	1 250	1 051		
Impôts différés actifs	7	493	370		
Total actifs non courants		59 126			
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	19	1 428	1 434		
Clients et autres débiteurs	19	12 493	14 523		
Autres actifs courants	19	5 719	5 300		
Actifs d'impôt exigible		266	166		
Autres actifs financiers courants		30	53		
Instruments dérivés actifs courants	27	201	210		
Actifs financiers de gestion de trésorerie	26	137	287		
Disponibilités et équivalents de trésorerie	26	11 765	8 257		
Total actifs courants		32 039	30 229		
Total actifs		91 165	91 159		

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Bilan consolidé

Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019 (*)
Capitaux propres			
Capital social	23.1	1 471	1 513
Primes liées au capital	23.1	11 527	10 879
Titres autodétenus	23.2	(2 111)	(3 083)
Réserves consolidées		10 605	9 252
Réserves de conversion		(723)	(18)
Résultat net - part du Groupe		1 242	3 260
Opérations reconnues directement en capitaux propres	23.4	(1 148)	(1 364)
Capitaux propres - part du Groupe		20 863	20 438
Capitaux propres - part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	23.5	2 161	2 604
Total capitaux propres		23 024	23 042
Passifs non courants			
Provisions non courantes	20	1 140	1 341
Provisions pour avantages du personnel	29	1 733	1 911
Emprunts obligataires	25	23 136	23 300
Autres emprunts et dettes financières	25	3 548	3 075
Instruments dérivés passifs non courants	27	434	473
Dettes de location non courantes	21	1 407	1 358 (*)
Autres passifs non courants		669	451
Impôts différés passifs	7	2 606	2 701
Total passifs non courants		34 673	34 610
Passifs courants			
Provisions courantes	19	4 973	4 741
Fournisseurs	19	8 876	8 514
Autres passifs courants	19	14 668	14 839
Passifs d'impôt exigible		221	292
Dettes de location courantes	21	501	504 (*)
Instruments dérivés passifs courants	27	319	399
Dettes financières courantes	25	3 909	4 217
Total passifs courants		33 468	33 507
Total passifs et capitaux propres		91 165	91 159

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Résultat net consolidé de la période (y compris intérêts minoritaires)		1 015	3 408
Dotations aux amortissements	4.3	3 171	3 040
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		218	90
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements		89	64
Résultat sur cessions		(147)	(67)
Variations de juste valeur des instruments financiers		33	(4)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence et dividendes des sociétés non consolidées		142	(218)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	589	551
Coûts d'emprunt immobilisés		(40)	(41)
Charges financières associées aux contrats de location	6	42	40
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7.1	807	1 634
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1	5 919	8 497
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	19.1	2 330	428
Impôts payés		(1 054)	(1 547)
Intérêts financiers nets payés		(590)	(458)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		71	170
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	1	6 675	7 090
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles		(1 117)	(1 365)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		124	117
Investissements opérationnels (nets de cessions)	1.1	(994)	(1 249)
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)		(1 043)	(1 031)
Créances financières (contrats de PPP et autres)		(42)	(34)
Investissements de développement (concessions et PPP)	1.1	(1 085)	(1 065)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)		(302)	(3 611)(*)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)		25	43
Investissements financiers nets		(277)	(3 568)
Autres		(85)	(90)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(2 442)	(5 972)
Augmentations, réductions de capital et rachat d'autres instruments de capitaux propres		669	560
Opérations sur actions propres	23.2	(336)	(903)
Augmentations et réductions de capital des filiales souscrites par des tiers		(1)	394 (*)
Acquisitions/cessions d'intérêts minoritaires (sans prise/perte de contrôle)		(20)	(21)
Dividendes payés	24	(721)(**)	(1 772)
- aux actionnaires de VINCI SA		(694)	(1 504)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	23.5	(27)	(267)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts à long terme	25.1	2 349	4 626
Remboursements d'emprunts à long terme	25.1	(2 136)	(2 335)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(607)	(575)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	25	760	(630)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(42)	(656)
Autres variations	IV	(112)	102
Variation de la trésorerie nette	I+II+III+IV	4 080	564
Trésorerie nette à l'ouverture		7 346	6 782
Trésorerie nette à la clôture	26.1	11 426	7 346

^(*) Incluant l'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick, réalisée le 13 mai 2019.

Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros) Notes	Exercice 2020	Exercice 2019
Endettement financier net en début de période	(21 654)	(15 554)
Variation de la trésorerie nette	4 080	564
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(760)	630
(Émission) remboursement d'emprunts	(213)	(2 291)
Autres variations	558	(5 003)
Dont dettes reprises lors de regroupement d'entreprises ⁽¹⁾	(43)	(4 757)
Variation de l'endettement financier net	3 665	(6 100)
Endettement financier net en fin de période 25	(17 989)	(21 654)

^(*) Incluant l'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick, réalisée le 13 mai 2019

^(**) Dont dividendes payés en actions (422 millions d'euros)

Variation des capitaux propres consolidés

-		Primes	Titres		- part du Gr		Opérations reconnues directement	Total		
(an milliona diauraa)	Capital	liées au	auto-	Réserves consolidées	Résultat	Réserves de	en capitaux	part du	Intérêts	Total
(en millions d'euros) Capitaux propres au 31/12/2018 publiés	social 1 494	capital 10 339	détenus (2 323)	7 767	net 2 983	conversion (213)	propres (861)	Groupe 19 185	minoritaires 633	Total 19 818
Impact changement de méthodes (*)	_	_	_	(2)	_	_	_	(2)	_	(3)
Capitaux propres au 01/01/2019 retraités	1 494	10 339	(2 323)	7 765	2 983	(213)	(861)	19 183	633	19 815
Résultat net de la période	_	_			3 260			3 260	148	3 408
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	181	(404)	(223)	17	(206)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	10	(97)	(86)	-	(86)
Résultat global de la période	-	-	-	-	3 260	191	(500)	2 951	165	3 116
Augmentation de capital	19	540	-	-	-	-	-	560	394	954
Réduction de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	(760)	(142)	-	-	-	(903)	-	(903)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	1 479	(2 983)	-	-	(1 504)	(267)	(1 772)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	195	-	-	-	195	-	195
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(7)	-	(1)	-	(9)	(1)	(10)
Variations de périmètre	-	-	-	(7)	_	7	-	-	1 681	1 681
Divers	-	-	-	(30)	-	(2)	(3)	(34)	-	(35)
Capitaux propres au 31/12/2019	1 513	10 879	(3 083)	9 252	3 260	(18)	(1 364)	20 438	2 604	23 042
Résultat net de la période	-	-	-	-	1 242	-	-	1 242	(226)	1 015
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés contrôlées	-	-	-	-	-	(682)	242	(441)	(85)	(526)
Autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	(20)	(24)	(44)	-	(44)
Résultat global de la période	-	-	-	-	1 242	(702)	217	757	(312)	445
Augmentation de capital	21	648	-	-	-	-	-	669	-	669
Réduction de capital	(63)	-	1 118	(1 055)	-	-	-	-	(1)	(1)
Opérations sur actions propres	-	-	(145)	(190)	-	-	-	(336)	-	(336)
Affectation du résultat et dividendes distribués	-	-	-	2 566	(3 260)	-	-	(694)	(27)	(721)
Paiements en actions (IFRS 2)	-	-	-	167	-	-	-	167	-	167
Incidence des acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle	-	-	-	(7)	-	-	-	(7)	3	(5)
Variations de périmètre	-	-	-	4	-	(3)	(1)	-	(104)	(104)
Divers		-		(132)		1	-	(131)	(2)	(133)
Capitaux propres au 31/12/2020	1 471	11 527	(2 111)	10 605	1 242	(723)	(1 148)	20 863	2 161	23 024

^(*) Changement de méthodes comptables lié à la première application de la norme IFRS 16 "Contrats de location".

A. Faits marquants, principes comptables et dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire

1. Faits marquants

Pandémie de la Covid-19

La Covid-19 a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020. Face à cette crise sanitaire mondiale sans précédent, la sécurité de ses équipes, partenaires, sous-traitants, clients et parties prenantes, ainsi que la continuité des services publics dont il est délégataire, sont les priorités absolues de VINCI.

L'activité et les résultats du Groupe ont été fortement affectés par les conséquences de la pandémie tant dans les concessions que dans le contracting.

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020 s'élève à 43,2 milliards d'euros, en baisse de 10,0 % par rapport à celui de l'exercice 2019 et de -11,1 % à structure comparable ;
- le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en forte baisse par rapport à l'exercice 2019, s'établit à 2 859 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 6,6 % (11,9 % au l'exercice 2019);
- le résultat opérationnel courant (ROC) incluant une contribution négative des résultats des participations consolidées par mise en équivalence, ressort à 2 511 millions d'euros (5 704 millions d'euros en 2019);
- le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 1 242 millions (contre 3 260 millions d'euros en 2019) ;
- l'endettement financier net ressort à 18,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de près de 3,7 milliards d'euros sur 12 mois, grâce à un cash flow libre de très haut niveau (4 milliards d'euros) proche de celui de 2019 (4,2 milliards d'euros).

La performance opérationnelle des différents métiers du Groupe est commentée dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Le Groupe n'a pas modifié ses indicateurs de performance financière, les effets de la pandémie sont répartis dans l'ensemble du compte de résultat et certains éléments ne peuvent être isolés soit, car leurs conséquences se traduisent en une baisse du chiffre d'affaires, soit, car l'impact de la Covid-19 ne peut être déterminé de manière fiable.

Le Résultat opérationnel courant (ROC) a été affecté par la baisse du chiffre d'affaires générant une sous-activité plus particulièrement en France lors du premier confinement, ainsi que par une productivité amoindrie à la suite de la mise en place de nouvelles normes sanitaires et de mesures barrières sur les chantiers. Les coûts supplémentaires concernent principalement :

- des coûts de démobilisation, d'arrêt et de remobilisation des chantiers et des mesures prises par le Groupe pour assurer la sécurité des collaborateurs sur site face aux risques sanitaires ;
- des coûts fixes de personnel compensés en partie par les indemnités d'activité partielle ;
- des coûts de locaux ou matériels non utilisés.

Ces coûts supplémentaires encourus au cours de l'exercice 2020 et plus particulièrement au cours du deuxième trimestre, ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement des contrats de construction et ne génèrent donc pas de chiffre d'affaires.

Certains éléments de résultat, comme les pertes de valeur des goodwill ou de certains actifs significatifs et les coûts de restructuration relatifs à des filiales consolidées, sont présentés en éléments non courants, comme ils l'étaient déjà dans le passé. En revanche, les éléments non courants relatifs aux filiales consolidées par mise en équivalence sont présentés dans le résultat opérationnel courant.

Opérations de financement et gestion de la liquidité du Groupe

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe a sécurisé et renforcé sa structure financière.

VINCI dispose au 31 décembre 2020, d'un montant total de liquidités, y compris billets de trésorerie, de 19,2 milliards d'euros, dont :

- une trésorerie nette gérée de 10,0 milliards d'euros, signe d'une excellente tenue de la trésorerie opérationnelle sur l'année ;
- une ligne de crédit revolver confirmée et non utilisée par VINCI de 8,0 milliards d'euros à échéance novembre 2024, renouvelée d'un an en novembre pour 7,7 milliards d'euros ;
- un encours des billets de trésorerie de 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2020 (0,8 milliard d'euros à fin décembre 2019).

Par ailleurs, compte tenu de son très haut niveau de liquidité, le Groupe n'a pas activé les options d'extension de la ligne de crédit court terme de 3,3 milliards d'euros à échéance octobre 2020, obtenue entre avril et mai auprès d'un pool de onze banques.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2020 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 (°).

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne applicables de façon obligatoire à partir du 1er janvier 2020.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les informations relatives à l'exercice 2018, présentées dans le document d'enregistrement universel n° D.20-0090 déposé à l'AMF le 2 mars 2020, et amendé le 17 avril 2020 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 février 2021 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2021.

S'agissant de la présentation des comptes consolidés dans le rapport financier annuel, le Groupe a pris la décision de n'appliquer le format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 que pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Normes et interprétations nouvelles appliquées à compter du 1er janvier 2020

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de VINCI au 31 décembre 2020. Elles concernent principalement :

- \bullet amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises Définition d'une activité » ;
- \bullet amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition du terme "significatif" » ;
- amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS;
- amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « Réforme des taux benchmark » phase 1 :

Ces amendements permettent de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective.

Ils modifient certaines dispositions en matière de comptabilité de couverture. Dans cette perspective, le Groupe porte une attention accrue en ce qui concerne les modalités définies dans le cadre des nouveaux financements. Les taux IBOR continuent à être utilisés comme des taux de référence dans les marchés financiers et sont utilisés pour la valorisation d'instruments financiers dont les dates de maturité excèdent la date de fin attendue de ces taux.

Le Groupe a appliqué ces deux amendements par anticipation à compter du 1er janvier 2019.

• interprétation de l'IFRS IC relative à l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location et de l'amortissement des agencements : Le Groupe a mis en œuvre les décisions de l'IFRS IC, publiées le 16 décembre 2019, sur l'appréciation des durées de location pour les contrats renouvelables par tacite reconduction ou sans date d'échéance contractuelle. L'IFRS IC confirme qu'il faut déterminer la période exécutoire, en retenant une vision économique, au-delà des caractéristiques juridiques. Les contrats concernés sont essentiellement les baux immobiliers. Par ailleurs, l'IFRS IC a également confirmé que la durée d'amortissement des agencements non déplaçables ne doit pas être supérieure à la durée du contrat de location.

Le Groupe a appliqué cette interprétation avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, date de la première application d'IFRS 16 « Contrats de location ». Les impacts de cette application sont limités et ont conduit le Groupe à constater un droit d'utilisation complémentaire de 57 millions d'euros, en contrepartie d'une dette locative d'un montant équivalent.

• amendement à IFRS 16 Contrats de location – Aménagements des loyers liés à la Covid-19 approuvé par l'Union européenne le 12 octobre 2020 : son impact n'est pas significatif sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2020.

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2020

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020 :

• amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et à IFRS 16 Réforme des taux de référence - Phase 2. Les modifications seront applicables sur les exercices commençant après le 1er janvier 2021. VINCI a mis en place un groupe de travail dédié à cette réforme réunissant toutes les parties

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm

prenantes concernées (Direction de la Trésorerie et des Financements, Direction des Budgets et de la Consolidation, Direction des Systèmes d'Information) afin d'identifier les impacts et d'anticiper au mieux les conséquences éventuelles ;

- amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels Contrats déficitaires, notion de coûts directement liés au contrat » ;
- amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles Comptabilisation des produits générés avant la mise en service » ;
- amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises Références au cadre conceptuel » ;
- améliorations annuelles des IFRS Cycle 2018-2020.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles du Groupe.

2.2. Méthodes de consolidation

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, VINCI réalise une analyse approfondie de la gouvernance en place et des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque cela est nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée. Pour certaines sociétés de projet d'infrastructures en concession ou en contrat de partenariat public-privé (PPP) dans lesquelles VINCI n'est pas seul investisseur en capital, outre l'analyse de la gouvernance établie avec chaque partenaire, le Groupe peut être amené à étudier les caractéristiques des contrats de sous-traitance afin de vérifier qu'ils ne confèrent pas de pouvoirs susceptibles d'aboutir à une situation de contrôle de fait. Cela concerne le plus souvent les contrats de construction et les contrats d'exploitation/maintenance des ouvrages concédés.

Une analyse est menée en cas d'occurrence d'événement spécifique susceptible d'avoir un impact sur le niveau de contrôle exercé par le Groupe (modification de la répartition du capital d'une entité, de sa gouvernance, exercice d'un instrument financier dilutif...).

Selon les dispositions de la norme IFRS 11, les partenariats auxquels le Groupe participe sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet. Le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'ensemble de ces partenariats.

Activités conjointes : la plupart des partenariats de la branche contracting correspondent à des activités conjointes de par la forme légale des structures juridiques qu'ils revêtent, comme en France, où les parties ont généralement recours à la société en participation (SEP) pour contractualiser leurs activités de travaux en partenariat.

Dans certains cas, lorsque les faits et circonstances démontrent que les activités d'une entreprise reviennent à fournir une production aux parties, la nature d'activité conjointe est avérée alors même que la forme légale du véhicule juridique n'établit pas de transparence entre le patrimoine des coparticipants et celui du partenariat. En effet, cela indique que les parties ont droit, en substance, à la quasi-totalité des avantages économiques associés aux actifs de l'entreprise et qu'elles en règleront les passifs.

Au sein du groupe VINCI, cette situation concerne notamment certains postes d'enrobage détenus par Eurovia destinés à ses activités de construction et de rénovation d'infrastructures routières.

Les **entreprises associées** sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément aux dispositions de la norme IAS 28. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Elle peut néanmoins être avérée dans des cas de pourcentage de détention inférieur, notamment lorsque le Groupe est représenté au Conseil d'administration ou dans tout organe de gouvernance équivalent, participant ainsi à l'élaboration des politiques opérationnelles et financières de l'entité ainsi qu'à ses orientations stratégiques. Au 31 décembre 2020, cela s'applique notamment à la participation détenue par le Groupe dans CFE.

Coentreprises: les partenariats français de copromotion immobilière contractualisés sous la forme de société civile de construction vente (SCCV) correspondent à des coentreprises selon la norme IFRS 11 et sont consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. Il en est de même pour les autres partenariats du Groupe mis en place pour la réalisation d'un projet donné au travers d'une entité ayant la personnalité morale et lorsque les partenaires n'enlèvent pas l'intégralité de la production de la coentreprise.

Le holding portant les activités de l'aéroport de Londres Gatwick présente des intérêts minoritaires significatifs (49,99 %): les informations requises par IFRS 12 sur les intérêts minoritaires sont fournies en note I.23.5 Participations ne donnant pas le contrôle. Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas d'autre coentreprise ou entreprise associée individuellement significative. Cette appréciation est fondée sur l'incidence de ces intérêts sur la performance financière, le bilan consolidé et les flux de trésorerie du Groupe. VINCI ne détient pas d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur certains indicateurs du bilan et du compte de résultat du Groupe.

En application du règlement n° 2016-09 du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables françaises, la liste des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation et des titres de participations non consolidés est disponible sur le site internet du Groupe : https://www.vinci.com/vinci.nsf/fr/item/finances-information-reglementee.htm.

2.3. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Compte tenu de la crise sanitaire en cours, le Groupe a procédé à un examen approfondi de ces hypothèses et estimations.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation analysée sur la base de la liquidité du Groupe, de son carnet de commande et de la reprise d'activité constatée. Elles sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après.

Évaluation du chiffre d'affaires des contrats de construction et de services

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction et de services, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux. Des ajustements des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats futurs.

Evaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises.

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon les normes IFRS 3, Regroupements d'entreprise et IFRS 10, Etats financiers consolidés. Lorsque le Groupe acquiert le contrôle d'une entreprise, le regroupement d'entreprises est évalué et comptabilisé selon la méthode de l'acquisition. Les actifs et les passifs sont ainsi évalués à la juste valeur à la date d'acquisition à l'exception de ceux entrant dans le champ d'IAS 12, Impôts sur le résultat et d'IAS 19, Avantages du personnel. L'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables requiert la formulation d'hypothèses et d'estimations.

Évaluation des contrats de location

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur des droits d'utilisation des contrats de location et des dettes rattachées portent en particulier sur la détermination des taux d'actualisation et des durées de location.

Le Groupe détermine la période exécutoire des contrats en prenant en compte tous les faits et circonstances économiques dont il a connaissance et s'assure que cette dernière n'est pas inférieure à la durée d'amortissement des agencements non déplaçables.

Évaluation des amortissements calculés selon le mode des unités de production

Les amortissements calculés selon le mode des unités de production sont appliqués principalement aux immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Airports et aux droits de fortage des carrières chez Eurovia. Ce mode d'amortissement repose sur les indicateurs physiques suivants : trafic passagers chez VINCI Airports et tonnages d'agrégats extraits chez Eurovia.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un impact significatif sur le montant de la valeur recouvrable. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.9 Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill et en note H.17 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

Évaluation des provisions

Les paramètres susceptibles de faire évoluer de façon matérielle le montant des provisions sont :

- les estimations effectuées de manière statistique en fonction des dépenses constatées lors des années précédentes pour déterminer les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09 pour la France);
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note G.16 Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services, et note H.19.3 Analyse des provisions courantes);
- les taux d'actualisation retenus.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et du « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs.

Le Groupe a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des titres de participation non consolidés, des actifs financiers de gestion de trésorerie et des actifs et passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en note J.28 Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable.

Pour déterminer ces justes valeurs, le Groupe utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement, certains titres de participation non consolidés et les emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet, chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;

• niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaires, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé. Ces engagements sont donc susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses, la plupart étant mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note K.29 Provisions pour avantages du personnel. Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles.

Valorisation des paiements en actions

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés ou certains de ses salariés, de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note K.30 Paiements en actions.

3. Dispositions spécifiques mises en place dans le contexte de la crise sanitaire

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle et afin de s'assurer du correct traitement comptable des conséquences de l'évènement Covid-19 sur ses indicateurs de performance et sa situation financière au 31 décembre 2020, des instructions spécifiques ont été transmises à l'ensemble des filiales du Groupe.

3.1 Coûts et obligations rattachés aux contrats

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de construction et de services est comptabilisé conformément aux dispositions d'IFRS 15. L'avancement des contrats de construction et de services est mesuré soit selon l'avancement physique, soit selon l'avancement par les coûts.

Les coûts engagés qui ne contribuent pas à l'avancement de l'entité dans l'exécution de l'obligation (coûts d'inefficiences importants comme les coûts non prévus des pertes de matières, d'heures de main-d'œuvre ou d'autres ressources engagées...) ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement et ne génèrent donc pas de chiffre d'affaires. Sur cette période impactée par la crise sanitaire, cela concerne notamment les coûts de démobilisation, d'arrêt et de remobilisation des chantiers.

Par ailleurs, le Groupe a revu les prévisions à fin d'affaire de ses contrats long terme pour y intégrer, dans le reste à faire, les surcoûts et coûts de dysfonctionnement à venir liés aux effets de la Covid-19. Lorsque ces surcoûts ont donné lieu à un contrat déficitaire, une provision pour perte à terminaison a été comptabilisée dès le 31 décembre 2020 pour couvrir les pertes à venir. VINCI s'est également employé à respecter ses obligations contractuelles. Il n'a pas été identifié au 31 décembre 2020 d'événements significatifs, tels que des résiliations de contrat, pénalités pour retard d'exécution, litiges avec des clients ou des fournisseurs, susceptibles d'impacter de façon significative les états financiers.

3.2 Goodwill et immobilisations incorporelles

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », une entité doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. La diminution significative du chiffre d'affaires dans les activités des concessions et de contracting au cours de l'exercice 2020 constitue un indice de perte de valeur. Des tests de perte de valeur ont été mis en œuvre au 31 décembre 2020 pour :

- l'ensemble des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ;
- les immobilisations incorporelles ou corporelles à durée définie dès lors qu'un indice de perte de valeur a été identifié au regard des analyses menées par le Groupe, les conséquences de la crise sanitaire pouvant potentiellement aboutir à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable de ces actifs.

Des informations complémentaires sont communiquées en note E.9 Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill et en note H.17 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles.

3.3 Créances clients

Les difficultés financières liées à la crise sanitaire entraînent un risque accru de défaillance de certains clients et/ou partenaires. L'exposition du Groupe au risque de crédit a fait l'objet d'un travail spécifique et d'une revue approfondie des créances clients, qui a conduit à l'enregistrement de dépréciations complémentaires, notamment sur les compagnies aériennes, mais également sur des créances détenues sur des clients opérant dans des pays jugés à risque. Des informations complémentaires sont communiquées en note H.19.2. Actifs et passifs courants d'exploitation.

3.4 Impôts différés actifs

Les échéances de recouvrement des impôts différés actifs ont fait l'objet d'une attention particulière au 31 décembre 2020.

3.5 Comptabilité de couverture et covenants

Le Groupe n'a pas été amené à revoir ses stratégies de couverture et a maintenu ses politiques de comptabilité de couverture telles que décrites dans les états financiers en note J 27. Informations relatives à la gestion des risques financiers.

Les principales expositions couvertes concernent le risque de taux d'intérêt, ainsi que le risque patrimonial. Au 31 décembre 2020, la crise de la Covid-19 n'a eu que peu d'incidence sur le caractère hautement probable des flux couverts. En effet, les calendriers de construction et de tirage de dettes n'ont pas été significativement remis en cause.

Concernant le risque patrimonial, les situations nettes des filiales couvertes ont fait l'objet d'un suivi particulier. Seules les couvertures relatives à l'aéroport de Londres Gatwick ont été partiellement déqualifiées afin de tenir compte de la baisse de sa situation nette pour un montant équivalent. Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre du Groupe. La politique de gestion de VINCI prévoyait déjà des limites strictes en fonction des ratings des contreparties, ainsi l'impact de la crise a été limité.

Par ailleurs, le Groupe a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers. Des informations complémentaires sont communiquées en note J.25.3 Notations de crédit et covenants financiers.

B. Évolution du périmètre de consolidation

1. Évolution du périmètre de consolidation de la période

1.1 Acquisitions et cessions de la période

VINCI n'a pas réalisé d'acquisition d'entreprise d'importance significative au cours de l'exercice 2020.

Les principaux mouvements de la période concernent l'acquisition d'une vingtaine de sociétés par VINCI Energies en France, en Europe, au Canada et en Amérique du Sud. Pour ces sociétés, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Les valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis aux dates de prise de contrôle en 2020, n'ont pas fait l'objet d'ajustements significatifs. L'allocation des prix d'acquisition s'est traduite par la reconnaissance de goodwill pour 216 millions d'euros dont 70 millions d'euros alloués à l'UGT VINCI Energies Allemagne au titre du groupe Actemium Energy Projects (ex – Converse Energy Projects) et 40 millions d'euros alloués à l'UGT VINCI Energies Amérique du nord au titre du groupe Transelec Common Inc au Canada.

Les autres variations de périmètre sont essentiellement liées à des restructurations juridiques au sein du périmètre du Groupe

		31/12/2020			31/12/2019			
(en nombre de sociétés)	Total	France	International	Total	France	International		
Filiales en intégration globale	2 052	1 106	946	2 047	1 106	941		
Coentreprises (*)	162	102	60	151	98	53		
Entreprises associées (*)	39	19	20	38	20	18		
Total	2 253	1 227	1 026	2 236	1 224	1 012		

^(*) Entités consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

1.2 Perte de l'influence notable sur le Groupe ADP

Xavier Huillard, président-directeur général de VINCI, a remis à la disposition du Conseil d'administration du Groupe ADP, le mandat d'administrateur que VINCI détenait dans cette société, et dont il était le représentant permanent.

Ce mandat a pris fin le 15 décembre 2020, entrainant la perte d'influence notable que VINCI avait sur le Groupe ADP.

En conséquence, à partir de cette date, le Groupe ADP, précédemment consolidé dans les comptes de VINCI selon la méthode de mise en équivalence est sorti du périmètre de consolidation de VINCI (voir note D.4 Résultat opérationnel). Les titres ADP sont comptabilisés en actifs financiers - instruments de capitaux propres et évalués à leur juste valeur conformément à IFRS 9. Le Groupe a opté pour la comptabilisation de la variation de juste valeur en autres charges et produits financiers.

2. Évolution du périmètre de consolidation des périodes antérieures

La principale opération de l'exercice 2019 avait concerné l'acquisition par VINCI Airports de 50,01 % du capital du holding de contrôle de Gatwick Airport Limited, le 13 mai 2019.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, VINCI a procédé à l'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. L'allocation des valeurs attribuées aux actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle en 2019, a été finalisée au 1^{er} semestre 2020. Elle s'est traduite par la reconnaissance d'un goodwill définitif de 1 443 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Cette opération est détaillée dans la note B.1.1 Évolution du périmètre de consolidation du document d'enregistrement universel 2019.

Les autres opérations réalisées en 2019 concernaient notamment l'acquisition d'une trentaine de sociétés par VINCI Energies et une prise de participation de 49,9 % par VINCI Immobilier dans la société Urbat. VINCI a également revu l'évaluation des actifs et des passifs identifiables à la date d'acquisition de ces sociétés. Aucun ajustement significatif n'a été constaté dans les comptes de l'exercice.

C. Indicateurs financiers par pôle et zone géographique

1. Informations sectorielles par branche et pôle

L'information sectorielle est présentée par pôle, conformément à l'organisation du reporting interne du Groupe.

Le Groupe est organisé en deux grandes branches d'activités, les concessions et le contracting, et un pôle directement rattaché au holding : VINCI Immobilier. Chaque branche est elle-même organisée en pôles de métiers :

Branche concessions

- VINCI Autoroutes: concessions autoroutières en France (ASF, Escota, Cofiroute, Arcour et Arcos).
- VINCI Airports : gestion en pleine propriété, par contrats de concession et/ou gestion déléguée de plates-formes aéroportuaires en France et à l'international
- Autres concessions : VINCI Highways (infrastructures autoroutières et routières essentiellement à l'international), VINCI Railways (infrastructures ferroviaires), VINCI Stadium (gestion de stades).

Branche contracting

- VINCI Energies : services à l'industrie, infrastructures, facility management, technologies de l'information et de communication.
- Eurovia : construction et maintenance d'infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires, travaux d'aménagement urbain, production de matériaux (enrobés), carrières, services.
- VINCI Construction : conception et construction d'ouvrages de bâtiment (résidentiel et non résidentiel) et de génie civil, génie civil spécialisé, travaux hydrauliques, grands projets, travaux pour le secteur de l'oil and gas.

VINCI Immobilier : activités de promotion immobilière (immobilier résidentiel, immobilier d'entreprise), exploitation de résidences gérées et services immobiliers.

1.1 Informations sectorielles par branche

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de la branche concessions et de chaque pôle de la branche contracting, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec le reste du Groupe. Les indicateurs de performance ne figurant pas en lecture directe sur les états financiers sont définis en note 3 de la présente section.

Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les principaux indicateurs opérationnels du Groupe sont commentés dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Exercice 2020

	_	Contracting				VINCI		
		VINCI		VINCI		Immobilier		
(en millions d'euros)	Concessions	Energies	Eurovia	Construction	Total	et holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (*)	5 839	13 661	9 575	13 641	36 878	1 189	(672)	43 234
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	864	-	-	-	-	-	(168)(**)	696
Chiffre d'affaires total	6 703	13 661	9 575	13 641	36 878	1 189	(840)	43 930
Résultat opérationnel sur activité	1 586	773	335	136	1 244	29	-	2 859
% du chiffre d'affaires (*)	27,2 %	5,7 %	3,5 %	1,0 %	3,4 %	-	-	6,6 %
Résultat opérationnel courant	1 459	688	290	58	1 035	17	-	2 511
Résultat opérationnel	1 555	642	291	(49)	884	20	-	2 459
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 491	1 057	659	472	2 188	240	-	5 919
% du chiffre d'affaires (*)	59,8 %	7,7 %	6,9 %	3,5 %	5,9 %	-	-	13,7 %
Dotations aux amortissements	1 828	412	394	492	1 299	43	-	3 171
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(178)	(150)	(242)	(275)	(667)	(148)	-	(994)
Remboursement des dettes de location (***)	(34)	(278)	(102)	(157)	(536)	(36)	-	(607)
Cash-flow opérationnel	2 023	1 191	904	479	2 574	477	-	5 075
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 035)	-	-	(50)	(50)	-	-	(1 085)
Cash-flow libre	988	1 191	904	429	2 524	477	-	3 990
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2020	39 304	4 181	1 036	260	5 477	1 477	-	46 258
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	451	18	123	275	416	168	-	1 035
dont droits d'usage des contrats de location	283	779	324	374	1 476	157	-	1 917
Excédent (endettement) financier net	(32 718)	(256)	939	1 272	1 955	12 774	-	(17 989)

 $[\]label{eq:concessionnaires} \mbox{(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.}$

^(**) Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

^(***) Y compris charges financières associées.

Nota : Partenariat Public-Privé (PPP).

Exercice 2019

	_		Contr	acting		VINCI		
	_	VINCI		VINCI		Immobilier		
(en millions d'euros)	Concessions	Energies	Eurovia	Construction	Total	et holdings	Éliminations	Total
Compte de résultat								
Chiffre d'affaires (1)	8 544	13 749	10 209	14 926	38 884	1 320	(695)	48 053
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	1 038	-	-	-	-	-	(338) (2)	699
Chiffre d'affaires total	9 581	13 749	10 209	14 926	38 884	1 320	(1 033)	48 753
Résultat opérationnel sur activité	3 989	827	430	396	1 654	92	-	5 734
% du chiffre d'affaires (1)	46,7 %	6,0 %	4,2 %	2,7 %	4,3 %	-	-	11,9 %
Résultat opérationnel courant	4 146	729	394	337	1 461	97	-	5 704
Résultat opérationnel	4 167	723	363	314	1 400	97	-	5 664
Tableau des flux de trésorerie								
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	5 796	1 065	694	688	2 446	254	-	8 497
% du chiffre d'affaires (1)	67,8 %	7,7 %	6,8 %	4,6 %	6,3 %	-	-	17,7 %
Dotations aux amortissements	1 762	387	382	472	1 241	37	-	3 040
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(241)	(144)	(298)	(411)	(853)	(154)	-	(1 249)
Remboursement des dettes de location (3)	(26)	(259)	(101)	(157)	(516)	(32)	-	(575)
Cash-flow opérationnel	3 800	781	466	234	1 482	(16)	-	5 266
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 026)	2	-	(42)	(39)	-	-	(1 065)
Cash-flow libre	2 774	784	466	193	1 443	(16)	-	4 201
Bilan								
Capitaux engagés au 31/12/2019 (4)	41 030	4 805	1 761	912	7 478	1 550	-	50 058
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	1 273	11	113	280	404	193	-	1 870
dont droits d'usage des contrats de location (4)	307	739	313	384	1 436	136	-	1 879
Excédent (endettement) financier net	(33 952)	(1 186)	100	918	(168)	12 466	-	(21 654)

⁽¹⁾ Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Nota : Partenariat public-privé (PPP).

⁽²⁾ Chiffre d'affaires intra-groupe réalisé par la branche contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

⁽³⁾ Y compris charges financières associées.

⁽⁴⁾ Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

1.2 Informations sectorielles de la branche concessions

Exercice 2020

		Concessions		
			VINCI Highways,	
(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	Total
Compte de résultat	Autoroatos	Amports	Station of divors	10tai
Chiffre d'affaires (*)	4 613	990	235	5 839
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	558	298	8	864
Chiffre d'affaires total	5 171	1 288	243	6 703
Résultat opérationnel sur activité	1 981	(369)	(26)	1 586
% du chiffre d'affaires ^(*)	42,9 %	(37,3 %)	(11,0 %)	27,2 %
Résultat opérationnel courant	1 968	(597)	87	1 459
Résultat opérationnel	1 968	(498)	85	1 555
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	3 231	146	114	3 491
% du chiffre d'affaires ^(*)	70.0 %	14.7 %	48.3 %	59.8 %
Dotations aux amortissements	1 271	463	95	1 828
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(21)	(138)	(19)	(178)
Remboursement des dettes de location (**)	(6)	(17)	(11)	(34)
Cash-flow opérationnel	2 405	(422)	40	2 023
Investissements de développement (concessions et PPP)	(731)	(310)	6	(1 035)
Cash-flow libre	1 674	(732)	46	988
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2020	20 388	16 143	2 773	39 304
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	14	256	181	451
dont droits d'usage des contrats de location	10	240	33	283
Excédent (endettement) financier net	(18 318)	(11 053)	(3 347)	(32 718)

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires

^(**) Y compris charges financières associées. Nota : Partenariat public-privé (PPP).

Exercice 2019

	Concessions			
			VINCI Highways,	
(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	VINCI Railways, VINCI Stadium et divers	Total
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires (*)	5 593	2 631	319	8 544
Chiffre d'affaires travaux des filiales concessionnaires	834	198	6	1 038
Chiffre d'affaires total	6 427	2 829	325	9 581
Résultat opérationnel sur activité	2 967	1 016	6	3 989
% du chiffre d'affaires ^(*)	53,0 %	38,6 %	2,0 %	46,7 %
Résultat opérationnel courant	2 948	1 187	11	4 146
Résultat opérationnel	2 948	1 179	41	4 167
Tableau des flux de trésorerie				
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	4 178	1 466	152	5 796
% du chiffre d'affaires ^(*)	74,7 %	55,7 %	47,8 %	67,8 %
Dotations aux amortissements	1 238	427	97	1 762
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(24)	(205)	(12)	(241)
Remboursement des dettes de location (**)	(5)	(11)	(10)	(26)
Cash-flow opérationnel	2 822	899	78	3 800
Investissements de développement (concessions et PPP)	(775)	(248)	(3)	(1 026)
Cash-flow libre	2 048	651	75	2 774
Bilan				
Capitaux engagés au 31/12/2019 (***)	20 774	17 153	3 104	41 030
dont participations dans les sociétés mises en équivalence	14	1 082	176	1 273
dont droits d'usage des contrats de location (***)	10	256	41	307
Excédent (endettement) financier net	(19 964)	(10 530)	(3 458)	(33 952)

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

(**) Y compris charges financières associées.

(***) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Nota: Partenariat public-privé (PPP).

2. Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe correspond au chiffre d'affaires issu des activités des pôles du contracting, de la branche concessions et de VINCI Immobilier.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats du Groupe ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

La comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats conclus avec les clients doit traduire selon IFRS 15:

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et, d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise correspondant à l'achèvement des travaux.

Les produits relatifs aux contrats de concession sont constitués :

- d'une part, des recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, des revenus des concessions aéroportuaires ainsi que des produits des activités annexes tels que les redevances perçues des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires;
- et d'autre part, du chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées et reconnu à l'avancement.

Le chiffre d'affaires consolidé de la branche contracting (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction) intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale, ainsi que les travaux de construction d'ouvrages en concession.

Dans le secteur de l'immobilier en France, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation et conformément aux dispositions légales entourant la vente en état futur d'achèvement – Vefa. À ce titre, pour mesurer l'avancement des travaux, VINCI Immobilier utilise la méthode d'avancement basée sur les coûts. Le coût du terrain est intégré dans le calcul de l'avancement au début de chaque contrat.

Les produits des activités annexes concernent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises, des études et des redevances.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en notes F. Branche Concessions : contrats de PPP, de concessions et autres infrastructures. Celle relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires issu des contrats de construction et de services est détaillée en note G.16 Informations relatives aux contrats de construction et de services.

(en millions d'euros)	Exercice 2020	%	Exercice 2019	%
France	22 912	53,0 %	26 307	54,7 %
Allemagne	3 213	7,4 %	3 140	6,5 %
Royaume-Uni	2 589	6,0 %	3 002	6,2 %
Europe centrale et orientale (*)	2 214	5,1 %	2 219	4,6 %
Portugal	435	1,0 %	1 011	2,1 %
Autres pays d'Europe	3 825	8,8 %	3 734	7,8 %
Europe hors France	12 277	28,4 %	13 106	27,3 %
Europe (**)	35 188	81,4 %	39 413	82,0 %
dont Union européenne	34 113	78,9 %	38 292	79,7 %
Amérique du Nord	3 364	7,8 %	3 166	6,6 %
dont Etats-Unis	2 268	5,2 %	2 197	4,6 %
Amérique centrale et du Sud	946	2,2 %	1 264	2,6 %
Afrique	1 386	3,2 %	1 603	3,3 %
Russie, Asie-Pacifique et Moyen-Orient	2 350	5,4 %	2 607	5,4 %
International hors Europe	8 046	18,6 %	8 640	18,0 %
International hors France	20 322	47,0 %	21 746	45,3 %
Total chiffre d'affaires (***)	43 234	100,0 %	48 053	100,0 %

^(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(***) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

La crise sanitaire de la Covid-19 s'est traduite par une forte diminution du chiffre d'affaires sur l'exercice 2020 par rapport à l'exercice 2019.

^(**) Dont zone euro : 28 887 millions d'euros (66,8 % du chiffre d'affaires total) en 2020 et 32 727 millions d'euros en 2019 (68,1 % du chiffre d'affaires total).

Le chiffre d'affaires réalisé en France s'établit à 22 912 millions d'euros en 2020, en baisse de près de 13 % par rapport à l'exercice 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'international s'établit à 20 322 millions d'euros en 2020, en baisse de 6,5 % par rapport à l'exercice 2019. Il représente 47,0 % du chiffre d'affaires hors travaux hors Groupe des filiales concessionnaires (45,3 % en 2019).

3. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance

3.1 Indicateurs du tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	6 675	7 090
Investissements opérationnels (nets de cessions)	(994)	(1 249)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(607)	(575)
Cash-flow opérationnel	5 075	5 266
Investissements de développement (concessions et PPP)	(1 085)	(1 065)
Cash-flow libre	3 990	4 201
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(302)	(3 611)
Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)	25	43
Incidence nette des variations de périmètre y compris reprise des dettes nettes	(7)	(4 677)
Investissements financiers nets	(285)	(8 245)
Autres	(85)	(90)
Investissements financiers nets totaux	(370)	(8 335)

3.2 Capitaux engagés

Réconciliation des capitaux engagés avec le bilan

(en millions d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux engagés - actifs		74 997	78 445
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	13	25 886	26 869
- Impôts différés sur écarts d'évaluation liés aux regroupements d'entreprises		(2 555)	(2 708)
Goodwill brut	9	11 885	11 873
Autres immobilisations incorporelles	17.1	6 846	7 410
Immobilisations corporelles	17.2	9 760	10 189 (*)
Participations dans les sociétés mises en équivalence	10	1 035	1 870
Autres actifs financiers non courants	11-14-18	2 237	1 525
- Prêts et créances collatéralisés (à plus d'un an)	25-27	(4)	(4)
Stocks et travaux en cours	19	1 428	1 434
Clients et autres débiteurs	19	12 493	14 523
Autres actifs courants	19	5 719	5 300
Actifs d'impôt exigible		266	166
Capitaux engagés - passifs		(28 739)	(28 387)
Provisions courantes	19	(4 973)	(4 741)
Fournisseurs	19	(8 876)	(8 514)
Autres passifs courants	19	(14 668)	(14 839)
Passifs d'impôt exigible		(221)	(292)
Total capitaux engagés		46 258	50 058

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Répartition des capitaux engagés par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019 (*)
France	25 761	27 216
Allemagne	142	379
Royaume-Uni	9 643	10 646
Portugal	2 572	2 544
Autres pays d'Europe	2 851	2 928
Total Europe hors France	15 208	16 497
Total Europe	40 969	43 713
Amérique du Nord	1 883	2 117
dont Etats Unis	1 428	1 712
Amérique centrale et du Sud	2 727	3 329
Afrique	(62)	12
Russie, Asie, Pacifique et Moyen-Orient	741	887
Total capitaux engagés	46 258	50 058

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC, publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Au 31 décembre 2020, les capitaux engagés du Groupe dans les pays de la zone euro s'élèvent à 30,0 milliards d'euros et représentent 65 % du total (31,6 milliards d'euros, soit 63 % du total en 2019).

D. Principales composantes du compte de résultat

4. Résultat opérationnel

Principes comptables

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Il exclut les charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), les autres éléments opérationnels courants (incluant la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence) ainsi que les éléments opérationnels non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité (ROPA) les charges IFRS 2 associées aux paiements en actions (plans d'épargne Groupe, actions de performance), la quote-part du Groupe dans les résultats des filiales consolidées par mise en équivalence et les autres produits et charges opérationnels courants, ceux-ci incluant notamment les produits et charges courants relatifs aux sociétés mises en équivalence ou aux sociétés non consolidées (produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses filiales, dividendes reçus des sociétés non consolidées notamment). Le résultat opérationnel courant est destiné à présenter la performance opérationnelle du Groupe hors incidence des opérations et événements non courants de la période.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits non courants, ceux-ci comprennent principalement les pertes de valeur des goodwill, les charges de restructuration, ainsi que des produits et charges relatifs aux variations de périmètre (plus ou moins-values de cession de titres, impacts des changements de contrôle).

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Chiffre d'affaires (*)	43 234	48 053
Chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires	696	699
Chiffre d'affaires total	43 930	48 753
Produits des activités annexes (**)	188	198
Achats consommés	(9 681)	(10 382)
Services extérieurs (***)	(4 726)	(5 384)
Personnel intérimaire	(1 178)	(1 412)
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(9 262)	(9 776)
Impôts et taxes	(1 105)	(1 192)
Charges de personnel	(11 642)	(11 836)
Autres produits et charges opérationnels	(8)	84
Dotations aux amortissements	(3 171)	(3 040)
Dotations nettes aux provisions	(486)	(279)
Charges opérationnelles	(41 260)	(43 216)
Résultat opérationnel sur activité	2 859	5 734
% du chiffre d'affaires ^(*)	6,6 %	11,9 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(239)	(291)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(146)	212
Autres éléments opérationnels courants	38	48
Résultat opérationnel courant	2 511	5 704
Pertes de valeur des goodwill	(95)	(21)
Effets de périmètre et résultats de cession sur titres	167	(18)
Autres éléments opérationnels non courants	(124)	-
Total éléments opérationnels non courants	(52)	(40)
Résultat opérationnel	2 459	5 664

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux hors Groupe des filiales concessionnaires.

Les diminutions du résultat opérationnel sur activité et du résultat opérationnel courant en 2020 sont la conséquence de la pandémie de la Covid-19.

Le ROPA intègre les coûts fixes de structure, les surcoûts liés à la crise sanitaire, les programmes d'économies de charges opérationnelles mis en place par le Groupe ainsi que les indemnités d'activité partielle comptabilisées en diminution des charges de personnel. Les dotations nettes aux provisions comprennent des dépréciations de certains projets d'investissements en cours dont la poursuite est incertaine pour 76 millions d'euros ainsi que des dépréciations de créances clients pour un montant total de 74 millions d'euros.

^(**) Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

^(***) Dont 877 millions d'euros en 2020 et 989 millions d'euros en 2019 de charges de loyers non retraitées suite à l'application d'IFRS 16 : contrats de faible valeur, contrats de courte durée et loyers variables.

Le ROC ressort à 2 511 millions d'euros. Outre l'impact des paiements en actions (IFRS 2), il comprend la contribution négative des filiales consolidées par mise en équivalence, principalement dans le secteur aéroportuaire, alors que celle-ci était positive en 2019. Les autres éléments opérationnels courants comprennent notamment des produits financiers sur les prêts et avances actionnaires accordés par le Groupe à certaines de ses entreprises associées.

Les éléments opérationnels non courants de l'exercice 2020 s'élèvent à - 52 millions d'euros et comprennent :

- les pertes de valeur des goodwill pour 95 millions d'euros concernant principalement les activités nord-américaines de VINCI Energies (- 67 millions d'euros);
- des coûts de restructuration principalement chez VINCI Airports (- 48 millions d'euros) et VINCI Construction (- 47 millions d'euros) ;
- les effets de périmètre pour 167 millions d'euros comprenant principalement l'impact du changement de mode de consolidation du Groupe ADP suite à la perte d'influence notable de VINCI.

En 2019, ils représentaient une charge nette de 40 millions d'euros et comprenaient :

- les effets de périmètre pour 18 millions d'euros composés, d'une part, des résultats de cession par la branche concessions de participations dans TJH, société concessionnaire d'une autoroute en Jamaïque, et dans Toll Collect, la cession par Eurovia de ses activités en Roumanie et le désengagement d'Entrepose de ses activités de forage; et d'autre part, des compléments de prix et frais d'acquisition chez VINCI Energies, Eurovia et VINCI Airports.
- des pertes de valeurs de goodwill pour 21 millions d'euros, concernant notamment les activités ferroviaires d'Eurovia.

4.1 Charges de personnel

(en millions d'euros) Note	Exercice 2020	Exercice 2019
Salaires et charges - I	(11 481)	(11 632)
Dont salaires et traitements	(8 679)	(8 841)
Dont charges sociales	(2 172)	(2 151)
Dont charges sur des régimes de retraite à cotisations définies 29.1	(630)	(641)
Intéressement et participation - II	(161)	(204)
Total (I+II)	(11 642)	(11 836)

L'effectif moyen du Groupe ressort à 219 400 équivalents temps-plein en 2020, stable par rapport à l'exercice 2019.

	Exercice 2020	Exercice 2019
Effectif moyen (en équivalents temps-plein)	219 400	219 267
Dont managers	43 913	43 109
Dont autres collaborateurs	175 488	176 158

4.2 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	39	45
Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel	12	16
Autres	(59)	23
Total	(8)	84

4.3 Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(1 330)	(1 329)
Autres immobilisations incorporelles	(65)	(62)
Immobilisations corporelles	(1 776)	(1 648)
Dotations aux amortissements	(3 171)	(3 040)

En 2020, il a été procédé à un changement d'estimation des amortissements des immobilisations incorporelles du domaine concédé de VINCI Airports (voir note F Branche Concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures). Ces amortissements sont désormais calculés selon le mode des unités de production (nombre de passagers), l'impact sur la dotation de l'exercice est de 55 millions d'euros.

Les amortissements des immobilisations corporelles incluent en 2020, 582 millions d'euros au titre des droits d'usage des contrats de location (548 millions d'euros en 2019).

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

En 2020, le coût de l'endettement financier net s'est élevé à 589 millions d'euros (551 millions d'euros en 2019) en augmentation de 38 millions d'euros.

La part du coût de l'endettement financier net liée à la dette long terme est restée stable en 2020, l'impact en année pleine de l'acquisition de l'aéroport Londres Gatwick étant compensé par une baisse du taux d'intérêt de la dette long terme grâce aux refinancements réalisés en 2019 et 2020 à des taux inférieurs à ceux des dettes remboursées. Par ailleurs, la rémunération des placements, en hausse sur l'exercice, a été impactée négativement par la baisse des taux.

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Passifs financiers évalués au coût amorti	(754)	(754)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	20	41
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	137	151
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	8	11
Total coût de l'endettement financier net	(589)	(551)

Le poste « Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs » se décompose comme suit :

(en millions d'euros) Exercice 2020		
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	227	225
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	253	459
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(253)	(459)
Part inefficace des couvertures de juste valeur	(2)	(1)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	(95)	(62)
Part inefficace des couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net	7	(11)
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	137	151

6. Autres produits et charges financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change ainsi que les charges financières relatives aux dettes de location depuis la mise en œuvre d'IFRS 16.

Les coûts d'emprunts immobilisés concernent les ouvrages en concession et sont incorporés pendant la période de construction à la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunts incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note F.14 Créances financières PPP).

Les autres charges et produits financiers se répartissent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Coûts d'actualisation	(31)	(80)
Coûts d'emprunts immobilisés	40	41
Charges financières relatives aux contrats de location	(42)	(40)
Résultat de change et autres variations de juste valeur	(15)	8
Total autres produits et charges financiers	(47)	(71)

La baisse des coûts d'actualisation concerne principalement les provisions pour engagements de retraite qui s'élèvent à 15 millions d'euros en 2020 (30 millions d'euros en 2019), et les obligations de maintien en l'état du domaine concédé (3 millions d'euros en 2020 contre 26 millions d'euros en 2019). Les redevances fixes à plus d'un an des aéroports Salvador au Brésil et Belgrade en Serbie représentent une charge de 13 millions d'euros en 2020 (15 millions d'euros en 2019).

En 2020, les coûts d'emprunts immobilisés concernent principalement la société Arcos pour 21 millions d'euros (16 millions d'euros en 2019), les aéroports de Belgrade en Serbie et Londres Gatwick au Royaume-Uni pour un total de 15 millions d'euros (12 millions d'euros en 2019), et le groupe ASF pour 4 millions d'euros (9 millions d'euros en 2019).

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et certaines coentreprises donnent lieu à la comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par groupe fiscal. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Impôts courants	(844)	(1 791)
Impôts différés	37	157
dont différences temporelles	(48)	115
dont déficits reportables	85	42
Total	(807)	(1 634)

La charge nette d'impôts de l'exercice se répartit entre :

- une charge d'impôt de 581 millions d'euros pour les filiales françaises (1 165 millions d'euros en 2019), dont 585 millions d'euros au titre du groupe fiscal intégré VINCI SA regroupant 984 filiales (1 136 millions d'euros en 2019);
- une charge d'impôt de 227 millions d'euros pour les filiales étrangères (469 millions d'euros en 2019).

La charge d'impôt s'élève à 807 millions d'euros (1 634 millions d'euros en 2019). Cette charge d'impôt intègre, d'une part, une charge d'impôts différés de 97 millions d'euros suite à l'annulation de la baisse du taux d'impôts prévue en Grande-Bretagne à compter du 1er avril 2020, maintenant un taux d'impôt de 19 %, contre 17 % voté initialement et, d'autre part, un produit d'impôt relatif à la conclusion favorable d'un litige ancien.

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux d'impôt effectif du Groupe ressort à 41,0 % en 2020, contre 33,8 % en 2019.

Hors éléments non récurrents :

- en France, sur la base d'un résultat bénéficiaire, principalement généré par VINCI Autoroutes, le taux effectif d'impôt ressort à 30 %;
- à l'international, sur la base d'un résultat bénéficiaire, le taux effectif d'impôt ressort à 32 % hors Gatwick et à 17 % pour Gatwick.

Le taux effectif d'impôt pour 2020 est supérieur au taux d'impôt théorique de 28,92 % en vigueur en France, du fait de l'imposition à 32,02 % des filiales françaises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 250 millions d'euros. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2019	
Résultat avant impôt et résultats des sociétés mises en équivalence	1 969	4 831
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	28,9 %	32,0 %
Impôt théorique attendu	(569)	(1 547)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à un taux réduit	-	-
Différentiel de taux sur résultat étranger (*)	(144)	70
Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation	(54)	3
Pertes de valeur des goodwill	(25)	(7)
Différences permanentes et autres (**)	(15)	(154)
Impôt effectivement constaté	(807)	(1 634)
Taux d'impôt effectif (***)	41,0 %	33,8 %

^(*) Dont 97 millions d'euros concerne la comptabilisation des impôts différés des filiales UK au taux de 19 % (versus 17 % en 2019).

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

31/12/2020	Résultat	Capitaux propres	Autres	31/12/2019
565	124	(36)	(10)	487
397	(3)	(21)	-	421
685	76	(10)	(5)	624
141	(12)	30	-	123
365	38	(3)	9	322
684	38	(23)	33	636
(1 891)	-	-	(76)	(1 815)
947	262	(64)	(49)	798
(454)	(54)	32	(3)	(428)
493	208	(32)	(53)	370
(3 552)	(80)	137	42	(3 652)
(338)	(30)	2	(8)	(302)
(22)	2	13	-	(37)
(585)	(62)	5	(2)	(525)
1 891	-	-	76	1 815
(2 606)	(170)	158	107	(2 701)
(2 113)	37	126	55	(2 331)
	565 397 685 141 365 684 (1 891) 947 (454) 493 (3 552) (338) (22) (585) 1 891	565 124 397 (3) 685 76 141 (12) 365 38 684 38 (1891) - 947 262 (454) (54) 493 208 (3 552) (80) (338) (30) (22) 2 (585) (62) 1891 - (2 606) (170)	See See	31/12/2020 Résultat Capitaux propres Autres 565 124 (36) (10) 397 (3) (21) - 685 76 (10) (5) 141 (12) 30 - 365 38 (3) 9 684 38 (23) 33 (1891) - - (76) 947 262 (64) (49) (454) (54) 32 (3) 493 208 (32) (53) (3 552) (80) 137 42 (338) (30) 2 (8) (22) 2 13 - (585) (62) 5 (2) 1891 - - 76 (2 606) (170) 158 107

^(*) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs de l'aéroport Londres Gatwick, d'ASF, de Lima Expresa, d'Aéroports de Lyon et d'ANA au moment de leur première intégration, pour respectivement 1 169 millions, 840 millions, 169 millions, 142 millions et 110 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Dans le cadre de la crise de la Covid-19, une attention particulière a été portée sur la capacité du Groupe à utiliser ses déficits reportables, en fonction des spécificités locales.

^(**) Dont 69 millions d'euros d'impôts courants liés au différentiel de taux appliqué aux sociétés françaises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

^(***) Calculé hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires s'élèvent à 565 millions d'euros au 31 décembre 2020 et sont dépréciés à hauteur de 341 millions d'euros. Le solde net des impôts différés actif sur déficits reportables ressort ainsi à 224 millions d'euros et concernent principalement les pays dans lesquels les déficits fiscaux sont généralement indéfiniment reportables dont le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Allemagne.

Les dépréciations sur l'ensemble des impôts différés actifs représentent un montant de 454 millions d'euros au 31 décembre 2020 (contre 428 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 428 millions d'euros à l'international (contre 412 millions d'euros au 31 décembre 2019).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen pondéré de titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet potentiellement dilutif de tous les instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription d'actions et les actions de performance. La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33. Conformément à cette norme, les plans dont le cours de l'action est supérieur au cours moyen de l'exercice sont exclus du calcul du résultat net par action dilué.

Par ailleurs, pour le calcul du résultat par action avant et après dilution, le résultat est corrigé (le cas échéant) des impacts enregistrés directement en capitaux propres résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

Le tableau ci-dessous indique le passage du résultat net par action avant dilution au résultat net dilué par action :

		Exercice 2020			Exercice 2019	
	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)	Nombre moyen d'actions	Résultat net (en millions d'euros)	Résultat par action (en euros)
Total actions	608 321 456			601 090 748		
Actions autodétenues	(50 769 442)			(46 548 305)		
Avant dilution	557 552 014	1 242	2,23	554 542 443	3 260	5,88
Options de souscription				42 222		
Plan d'épargne Groupe	164 835			328 423		
Actions de performance	5 402 691			5 494 713		
Après dilution	563 119 540	1 242	2,20	560 407 801	3 260	5,82

E. Données relatives aux participations du Groupe

9. Goodwill et tests de perte de valeur des goodwill

Principes comptables

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ». Les goodwill relatifs aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont inclus dans le poste « participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an ou lorsqu'apparaît un indice de perte de valeur. Si une perte de valeur est ainsi constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge dans l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés en résultat l'année de l'acquisition.

Selon IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises.

9.1 Principaux goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

(en millions d'euros) 31/12/2020		31/12/2019
Valeur nette à l'ouverture	11 647	9 792
Goodwill constatés au cours de la période	219	1 737
Pertes de valeur	(95)	(21)
Écarts de conversion	(263)	90
Autres mouvements	111	50
Valeur nette à la clôture	11 619	11 647

Les goodwill constatés au cours de la période concernent principalement les acquisitions réalisées par VINCI Energies au Canada et en Europe. En 2019, l'augmentation de l'exercice concernait principalement la reconnaissance du goodwill relatif à l'acquisition de l'aéroport de Londres Gatwick alloué à l'UGT VINCI Airports. Au 31 décembre 2020, son montant définitif s'élève à 1 443 millions d'euros.

Les principaux goodwill au 31 décembre 2020 sont les suivants :

		31/12/2019		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur nette
VINCI Airports	2 519	-	2 519	2 525
VINCI Energies France	2 454	-	2 454	2 442
Groupe ASF	1 935	-	1 935	1 935
VINCI Energies Allemagne	790	-	790	707
VINCI Energies Amérique du Nord	631	(62)	568	639
VINCI Energies Benelux	433	-	433	431
VINCI Energies Scandinavie	347	-	347	330
VINCI Energies Suisse	222	-	222	205
VINCI Highways	216	-	216	256
Eurovia USA	197	-	197	215
Soletanche Bachy	171	-	171	171
VINCI Energies Espagne	160	-	160	158
Autres	1 812	(204)	1 608	1 633
Total	11 885	(266)	11 619	11 647

9.2 Tests de perte de valeur des goodwill

Principes comptables

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers des unités génératrices de trésorerie (UGT) ont fait l'objet de tests de perte de valeur.

Les UGT sont déterminées en fonction du reporting opérationnel. Leurs valeurs recouvrables sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité. Les valeurs d'utilité sont calculées à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts (résultat opérationnel + amortissements +/- variation des provisions non courantes - investissements opérationnels +/- variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres de l'entité concernée.

Au cas particulier de VINCI Airports, l'UGT intègre d'une part des contrats de concession et d'autre part des aéroports détenus en pleine propriété. Pour ces derniers les projections de flux de trésorerie sont établies sur une durée de 30 années. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont établies, en règle générale, sur une durée de cinq ans à partir des prévisions du management. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.

Les goodwill ont donné lieu à des tests de perte de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

		Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie				
	Taux de croissance Taux de croissance Taux d'actualisation					
(en millions d'euros)	(années n+1 à n+5)	(valeur terminale)	31/12/2020	31/12/2020 31/12/2019		2019
VINCI Airports	(*)	(*)	7,1 %	7,6 %	-	-
VINCI Energies France	2,0 %	1,0 %	7,0 %	7,2 %	-	-
Groupe ASF	(*)	(*)	6,4 %	6,8 %	-	-
VINCI Energies Allemagne	1,2 %	1,0 %	6,3 %	6,6 %	-	-
VINCI Energies Amérique du Nord	4,1 %	2,0 %	8,3 %	8,4 %	(67)	-
VINCI Energies Benelux	1,5 %	1,0 %	6,5 %	6,9 %	-	-
VINCI Energies Scandinavie	1,5 %	1,0 %	6,1 %	6,1 %	-	-
VINCI Highways	(*)	(*)	8,6 %	9,8 %	-	-
VINCI Energies Suisse	1,0 %	1,0 %	5,1 %	5,6 %	-	-
Eurovia USA	2,1 %	1,5 %	9,7 %	10,0 %	-	-
Soletanche Bachy	3,5 %	1,5 %	8,6 %	8,6 %	-	-
VINCI Energies Espagne	1,5 %	1,0 %	8,7 %	9,7 %	-	-
Autres	-7% à 19%	1% à 5%	5% à 19%	6 % à 13 %	(28)	(21)
Total	-	-	-	-	(95)	(21)

^(*) Pour les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats.

Le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires du groupe ASF (ASF et Escota) retenu sur la durée résiduelle des contrats de concession est de 2,4 %. Ceux retenus par VINCI Airports et VINCI Highways sont de respectivement 7,0 % et 6,6 %.

Dans le contexte de la Covid-19, les tests de perte de valeur ont été réalisés au 31 décembre 2020 sur la base des hypothèses du management des différents pôles ou divisions, en adéquation avec les prévisions macro-économiques de leur secteur d'activité et de leur zone géographique d'implantation :

- VINCI Airports : hypothèse de retour au trafic passagers pré-crise (2019) entre 2023 et 2026 selon les plateformes et la typologie des clients. Retour du trafic passagers à son niveau initialement projeté en 2030 ;
- VINCI Highways: hypothèse d'un retour au trafic pré-crise courant 2022;
- Groupe ASF: hypothèse de retour en 2022 à un niveau proche de celui de 2019;
- VINCI Energies Amérique du Nord : les hypothèses opérationnelles ont été révisées suite à la crise de la Covid-19 qui a particulièrement touché certaines activités et régions de cette UGT au 1er semestre 2020. Une dépréciation de 67 millions d'euros a été comptabilisée en 2020, dont 50 millions d'euros au 30 juin 2020.

Les autres UGT de la branche contracting ont retrouvé en grande majorité au cours du second semestre 2020 un niveau d'activité proche de celui de 2019

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité aux taux et aux flux

		Sensibilit	Sensibilité au niveau des flux				
		Taux d'actualisation des flux de trésorerie		sance à l'infini e trésorerie	Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels (avant impôt)		
(en millions d'euros)	0,5 %	(0,5 %)	0,5 %	(0,5 %)	5,0 %	(5,0 %)	
VINCI Airports	(2 044)	2 293	(*)	(*)	1 293	(1 293)	
VINCI Energies France	(536)	633	517	(438)	357	(357)	
Groupe ASF	(750)	787	(*)	(*)	1 215	(1 215)	
VINCI Energies Allemagne	(249)	301	251	(208)	149	(149)	
VINCI Energies Amérique du Nord	(60)	70	57	(48)	43	(43)	
VINCI Energies Benelux	(111)	133	110	(92)	68	(68)	
VINCI Energies Scandinavie	(69)	84	70	(58)	39	(39)	
VINCI Highways	(134)	145	(*)	(*)	124	(124)	
VINCI Energies Suisse	(105)	134	116	(91)	50	(50)	
Eurovia USA	(32)	37	26	(23)	29	(29)	
Soletanche Bachy	(198)	228	180	(156)	151	(151)	
VINCI Energies Espagne	(17)	20	15	(13)	15	(15)	

^(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée résiduelle des contrats de concession.

Il ressort de ces calculs de sensibilité qu'une variation de 50 points de base des hypothèses de taux ou une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de +/- 5 % n'aurait pas d'effet significatif sur le résultat des tests de dépréciation et donc sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2020.

Compte tenu des incertitudes générées par la crise sanitaire sur le secteur du transport aérien, des tests de sensibilité complémentaires ont été réalisés au 31 décembre 2020 pour l'UGT VINCI Airports. Une variation de + 100 points de base des hypothèses de taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la valeur d'utilité de 3,9 milliards d'euros. Dans ce scenario, la valeur d'utilité resterait néanmoins supérieure à la valeur nette comptable de cette UGT au 31 décembre 2020.

10. Participations dans les sociétés mises en équivalence : entreprises associées et coentreprises

Principes comptables

Les participations mises en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant un éventuel goodwill et les frais d'acquisition. Leur valeur comptable est, ensuite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes cumulées sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds vis-à-vis de cette société.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon des modalités similaires à celles décrites en note E.9.2 Tests de valeur des goodwill. Les pertes de valeur résultant des tests de dépréciation sont comptabilisées en résultat et en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique pour la détermination du résultat opérationnel courant.

Les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note A.2.2 Méthodes de consolidation.

10.1 Variations de la période

	2020				2019		
·	Entreprises			Entreprises			
(en millions d'euros)	associées	Coentreprises	Total	associées	Coentreprises	Total	
Valeur des titres en début de période	1 199	671	1 870	1 154	520	1 674	
dont concessions	782	491	1 273	745	398	1 143	
dont contracting	415	82	497	408	90	497	
dont VINCI Immobilier	2	98	100	2	32	34	
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	1	8	9	-	33	33	
Part du Groupe dans les résultats de la période	(50)	(96)	(146)	30	182	212	
Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de la période	(2)	(42)	(44)	(15)	(71)	(86)	
Dividendes distribués	(5)	(66)	(71)	(46)	(124)	(170)	
Variations de périmètre et autres	(692)	(2)	(694)	22	41	63	
Reclassements (*)	(24)	136	112	53	91	144	
Valeur des titres en fin de période	428	608	1 035	1 199	671	1 870	
dont concessions	31	420	451	782	491	1 273	
dont contracting	395	93	488	415	82	497	
dont VINCI Immobilier	2	95	96	2	98	100	

^(*) Reclassements en provisions pour risques financiers des quotes-parts de situation nette négatives des sociétés mises en équivalence.

Au 31 décembre 2020, les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent notamment, pour la branche concessions, celle détenue dans Kansai Airports (238 millions d'euros) et, pour la branche contracting, celle détenue dans le groupe CFE (238 millions d'euros). Les variations de périmètre concernent principalement la perte d'influence notable de VINCI dans le Groupe ADP (voir note B. Évolution du périmètre de consolidation).

Les impacts inscrits sur la ligne « Part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'exercice » concernent pour l'essentiel des opérations de couverture de flux de trésorerie (taux d'intérêt) sur les projets en concession ou en partenariat public-privé.

10.2 Informations financières agrégées

La contribution des sociétés mises en équivalence au résultat global consolidé du Groupe est la suivante :

		2020		2019		
	Entreprises			Entreprises		
(en millions d'euros)	associées	Coentreprises	Total	associées	Coentreprises	Total
Résultat net	(50)	(96)	(146)	30	182	212
dont concessions	(45)	(115)	(160)	7	115	121
dont contracting	(5)	4	(1)	24	42	66
dont VINCI Immobilier	-	15	15	-	25	25
Autres éléments du résultat global	(2)	(42)	(44)	(15)	(71)	(86)
dont concessions	10	(46)	(36)	(10)	(67)	(77)
dont contracting	(13)	4	(8)	(5)	(5)	(9)
Résultat global	(52)	(138)	(191)	15	110	126
dont concessions	(35)	(161)	(196)	(4)	48	44
dont contracting	(18)	8	(10)	19	37	57
dont VINCI Immobilier	-	15	15	-	25	25

Le chiffre d'affaires des sociétés mises en équivalence se répartit ainsi (données en quote-part du Groupe) :

		2020			2019			
(en millions d'euros)	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total		
Chiffre d'affaires (*)	1 069	1 390	2 459	1 459	2 199	3 658		
dont concessions	521	579	1 100	848	1 229	2 078		
dont contracting	547	554	1 101	609	667	1 276		
dont VINCI Immobilier	1	257	257	1	303	304		

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux lié aux activités concessionnaires

Nota: les définitions des entreprises associées et coentreprises sont présentées en note A.2 Méthodes de consolidation.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 28, le Groupe limite la comptabilisation de sa quote-part de pertes éventuelles dans ses entreprises associées et coentreprises à hauteur de ses engagements. Au 31 décembre 2020, l'encours des pertes non comptabilisées de ce fait représente un montant de 197 millions d'euros (175 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les principales caractéristiques des contrats de concession et de PPP sont présentées en note F Branche concessions : contrats de PPP, de concession, et autres infrastructures. La liste des sociétés comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence est disponible sur le site internet du Groupe : www.vinci.com/vinci.nsf/fr/investisseurs-composition-groupe.htm

10.3 Transactions des filiales contrôlées avec les entreprises associées et coentreprises

Les états financiers incluent certaines transactions commerciales entre les filiales contrôlées et des entreprises associées et coentreprises. Les principales transactions se présentent comme suit :

		31/12/2020			31/12/2019	
	Entreprises			Entreprises		
(en millions d'euros)	associées	Coentreprises	Total	associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires	302	305	606	363	480	843
Créances clients	46	73	120	62	90	152
Achats	4	20	24	3	19	23
Dettes fournisseurs	-	2	2	1	3	4

11. Autres actifs financiers non courants

Principes comptables

Aux dates de clôture, les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur soit par résultat soit par capitaux propres selon le choix opéré lors de la comptabilisation initiale comme précisé ci-dessous. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, dont la meilleure estimation est le coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de quote-part des capitaux propres.

Lors de chaque nouvelle acquisition de titres de participation, une analyse de l'intention de gestion du Groupe est conduite afin de déterminer s'ils seront évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres.

Au 31 décembre 2020, les « Actifs financiers évalués au coût amorti » comprennent principalement les créances rattachées à des participations, telles que les avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou des partenariats public-privé.

Autres actifs financiers non courants	2 237	1 525
A	2 227	4 505
Instruments de capitaux propres	951	158
Créances financières (PPP) ^(†)	252	207
Actifs financiers évalués au coût amorti (*)	1 034	1 160
(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019

(*) Les informations relatives aux « Créances financières PPP » et « Actifs financiers évalués au coût amorti » sont présentées respectivement en notes F.14 et H.18.

Au cours de la période, l'évolution des instruments de capitaux propres s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Valeur nette à l'ouverture	158	101
Acquisitions de la période	19	78
Variations de juste valeur	-	-
Pertes de valeur	(10)	(15)
Variation de périmètre	837	(5)
Autres mouvements et écarts de conversion	(54)	(2)
Valeur nette à la clôture	951	158

Le principal mouvement de la période est dû à la reclassification en instruments de capitaux propres des titres de participation ADP (voir note B.1. Évolution du périmètre de consolidation de la période). Depuis le 15 décembre 2020, ces titres sont évalués à leur juste valeur par compte de résultat.

F. Branche concessions : contrats de PPP, de concession et autres infrastructures

Principes comptables

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », le concessionnaire peut être amené à exercer deux natures d'activités :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures à réaliser pour le compte du concédant ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés. Le chiffre d'affaires de chaque activité est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

• soit de la part des usagers : dans ce cas, le modèle de l'actif incorporel s'applique. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération) auprès des usagers (véhicules, compagnies aériennes, etc...) en fonction du trafic constaté en contrepartie du financement, de la construction et de l'exploitation de l'infrastructure. Ce modèle s'applique également dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui lui seront versés (accords de « pass through » ou « shadow toll »).

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou toute autre forme de rémunération), net des éventuelles subventions d'investissement reçues, est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé, à compter de sa mise en service.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes appliquent, en règle générale, la méthode de l'amortissement linéaire des immobilisations incorporelles du domaine concédé

Le droit d'opérer des plateformes aéroportuaires en concession était précédemment également amorti selon le mode linéaire. En raison de la baisse significative et durable du trafic passager, le Groupe a estimé que le mode linéaire ne correspondait plus au rythme de consommation de l'avantage économique procuré par l'ouvrage concédé, et a opté, à partir du 1^{er} juillet 2020, pour le mode d'amortissement des unités de production en fonction du trafic passager.

Le modèle de l'actif incorporel s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures, notamment aux concessions de VINCI Autoroutes en France, aux principales plates-formes aéroportuaires gérées par VINCI Airports, et à certains ouvrages de franchissement.

• soit de la part du concédant : dans ce cas, le modèle de la créance financière s'applique. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers. Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif de son bilan portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « Autres actifs financiers » et sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit calculé sur la base du taux d'intérêt effectif est comptabilisé en produits des activités annexes.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération du concessionnaire peut provenir à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ».

VINCI Airports détient en pleine propriété certains aéroports, dont l'aéroport Londres Gatwick, acquis le 13 mai 2019. Le droit d'opérer de ces aéroports est présenté en note H.17.1 Autres immobilisations incorporelles.

12. Caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions

Les caractéristiques des principaux contrats de la branche concessions sont présentées dans le tableau ci-dessous par pôle de métiers

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle	Méthode de consolidation
VINCI Autoroutes (*)				
Groupe ASF				
ASF	France	2036	Incorporel	IG
2 730 km d'autoroutes à péage			<u>'</u>	
Escota	France	2032	Incorporel	IG
471 km d'autoroutes à péage	Trance	2002	теогрогег	Id
Cofiroute				
Réseau interurbain	France	2034	Incorporel	IG
1 100 km d'autoroutes à péage	Trance	2031	теогрогег	TG .
Duplex A86	France	2086	Incorporel	IG
Tunnel à péage de 11 km à l'ouest de Paris	Trance	2000	incorporei	Id
Arcour				
A19	-	2072		10
Autoroute à péage de 101 km	France	2070	Incorporel	IG
Arcos				
A355				
Autoroute à péage de 24 km	France	2070	Incorporel	IG
VINCI Airports (**)				
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest				
Aéroport de Nantes Atlantique et Saint-Nazaire	France	(***)	Incorporel	IG
Aéroports de Lyon				
Aéroports de Lyon - Saint-Exupéry et Lyon-Bron	France	2047	Incorporel	IG
ANA				
10 aéroports	Portugal	2063	Incorporel	IG
Aéroport de Belfast	Royaume Uni	2993	Pleine propriété	IG
Aéroport Londres Gatwick	Royaume Uni	N/A	Pleine propriété	IG
Aéroport de Belgrade	noyaanio anii		r remis propriets	
Aéroport Nikola Tesla	Serbie	2043	Incorporel	IG
Aéroport de Salvador				
Aéroport de Salvadoi Aéroport Deputado Luís Eduardo Magalhães	Brésil	2047	Incorporel	IG
Cambodia Airports	Cambodge	2040	Incorporel	IG
Aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville	5	2000		
Aéroport international d'Orlando Sanford	Etats-Unis	2039	Incorporel	IG
Aerodom	République dominicaine	2030	Incorporel	IG
6 aéroports				
Nuevo Pudahuel	Chili	2035	Incorporel	MEE
Aéroport international Arturo Merino Benitez de Santiago			·	
Aéroport international de Libéria	Costa Rica	2030	Mixte	MEE
Aéroport International Daniel Oduber, Libéria				
Kansai Airports	Japon	2060	Incorporel	MEE
Aéroports du Kansai, d'Osaka et de Kobe	• •		•	

^(*) La rémunération provient des tarifs définis par la loi tarifaire dans le contrat de concession, les augmentations de tarifs doivent être validées par le concédant.

^(**) La rémunération provient à la fois des usagers et des compagnies aériennes. Les tarifs aéronautiques sont, en règle générale, régulés.

^(***) Le Premier ministre français a annoncé, le 17 janvier 2018, sa décision de ne pas réaliser le projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette résiliation pour motif d'intérêt général a été arrêtée le 24 octobre 2019, la date de prise d'effet de la résiliation est prévue au plus tôt 15 décembre 2021, et au plus tard à la date de signature du nouveau contrat de concession.

N.B.: IG : Intégration Globale, ME : Mise en Equivalence.

	Pays	Date de fin de contrat	Modèle	Méthode de consolidation
VINCI Highways				
Gefyra	Grèce	2039	Incorporel	IG
Pont à péage entre Rion et Antirion	Grece	2039	incorporei	IG
Lima Expresa	Pérou	2049	Incorporel	IG
Línea Amarilla - Voie express à péage de 25 km à Lima	Perou	2049	incorporei	IG
A4 Horselberg A-Modell	Allomaono	2037	Incorporel	MEE
45 km	Allemagne	2037	incorporei	IVIEE
A5 Malsch-Offenburg A-Modell	Allemagne	2039	Incorporel	MEE
60 km à rénover dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies	Allemagne	2059	incorporei	IVIEE
A7 Göttingen-Bockenen A-Modell	Allemagne	2047	Créance	MEE
60 km à rénover dont 29 km à élargir deux fois trois voies	Alleriagne	2047	financière	IVICE
A9 Six-Lanes A-Modell - Via Gateway Thüringen	Allamaana	2031	Créance	MEE
47 km	Allemagne	2031	financière	IVIEE
Olympia Odos	Grèce	2038	Incorneral	MEE
Autoroute à péage reliant Elefsina, Corinthe et Patras	Grece	2038	Incorporel	IVIEE
Hounslow			Créance	
Réhabillitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation et d'éclairage	Royaume-Uni	2037	financière	MEE
Île de Wight			Créance	
Réhabillitation et maintenance de chaussée, de signaux de circulation	Royaume -Uni	2038	financière	MEE
et d'éclairage Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 1				
Première section de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint-	Russie	2040	Incorporel	MEE
Pétersbourg (43,2 km)				
Autoroute Moscou - Saint Pétersbourg Section 7 et 8	Russie	2041	Créance	MEE
Sections 7 et 8 de l'autoroute M11 reliant Moscou à Saint- Pétersbourg (138 km)	Russie	2041	financière	IVIEE
Granvia			Créance	
Voie Express R1	Slovaquie	2041	financière	MEE
Regina Bypass	Canada	2049	Créance	MEE
Expressway de 61km contournant la ville de Regina	Canada	2049	financière	IVIEE
Via 40 Express		2010		
Autoroute à péage reliant Bogota à Girardot (141 km, dont construction d'une 3e voie sur 65 km)	Colombie	2042	Incorporel	MEE
Ohio River Bridges East and Crossing			Créance	
Pont sur la rivière Ohio et tunnel d'accès	Etats-Unis	2051	financière	MEE
VINCI Railways				
LISEA				
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique Liaison ferroviaire à	France	2061	Mixte	MEE
grande vitesse de 302 km entre Tours et Bordeaux				
VINCI Stadium				
Consortium Stade de France	France	2025	Inggraged	10
Stade de 80 000 places à Saint-Denis	France	2025	Incorporel	IG

N.B.: IG : Intégration Globale, MEE : Mise en Equivalence.

Certains contrats peuvent bénéficier de subventions d'investissement de la part du concédant, cela concerne principalement les contrats répondant au modèle de la créance financière ainsi que certains contrats à risque trafic (Arcour (A19), Gefyra, la section 1 de l'autoroute Moscou-Saint Pétersbourg, LISEA, Consortium Stade de France).

A l'échéance des contrats, les infrastructures en concession sont rendues au concédant en principe sans indemnité. En cas de résiliation du contrat ou de rachat anticipé de l'ouvrage concédé par le concédant, une indemnité est due en règle générale aux concessionnaires. Son montant est déterminé en fonction des dispositions contractuelles ou légales.

13. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	VINCI Autoroutes	VINCI Airports	Autres concessions	Total
Valeur brute	Autoroates	Amporto	CONCOSSIONS	10tai
Au 01/01/2019	32 927	5 251	2 365	40 542
Acquisitions de la période (*)	859	208	5	1 072
Sorties de la période	(1)	(6)	-	(6)
Écarts de conversion	-	14	70	83
Effets de périmètre et autres mouvements	11	(29)	1	(17)
	33 797	5 437	2 440	41 674
Subventions reçues	(7)	-	-	(7)
Au 31/12/2019	33 789	5 437	2 440	41 667
Acquisitions de la période (*)	582	260	8	851
Sorties de la période	(2)	-	-	(2)
Écarts de conversion	-	(213)	(311)	(524)
Effets de périmètre et autres mouvements	16	(17)	2	1
	34 386	5 468	2 139	41 992
Subventions reçues	(11)	(5)	(3)	(18)
Au 31/12/2020	34 375	5 463	2 136	41 974
Amortissements et pertes de valeur				
Au 01/01/2019	(12 548)	(612)	(264)	(13 424)
Amortissements de la période	(1 087)	(170)	(71)	(1 329)
Pertes de valeur	-	(14)	-	(14)
Sorties de la période	-	1	-	1
Écarts de conversion	-	(5)	(3)	(8)
Autres mouvements	(14)	(4)	(7)	(24)
Au 31/12/2019	(13 649)	(804)	(345)	(14 798)
Amortissements de la période	(1 133)	(122)(**)	(74)	(1 330)
Pertes de valeur	-	(44)	-	(44)
Sorties de la période	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	35	28	63
Autres mouvements	(15)	37	(2)	21
Au 31/12/2020	(14 797)	(898)	(393)	(16 088)
Valeur nette				
Au 01/01/2019	20 379	4 639	2 101	27 118
Au 31/12/2019	20 141	4 633	2 095	26 869
Au 31/12/2020	19 578	4 564	1 744	25 886
/*/ V compris coûts d'amprunts immobilisés				

^(*) Y compris coûts d'emprunts immobilisés.

En 2020, les acquisitions d'immobilisations incorporelles du domaine concédé se sont élevées à 851 millions d'euros. Elles comprennent les investissements réalisés par le groupe ASF pour un montant de 253 millions d'euros (419 millions d'euros en 2019), par Cofiroute pour un montant de 174 millions d'euros (158 millions d'euros en 2019), par ARCOS pour 107 millions d'euros (243 millions d'euros en 2019) et par VINCI Airports pour 247 millions d'euros (190 millions d'euros en 2019).

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé incluent des immobilisations en cours pour un montant de 1 697 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 775 millions d'euros au 31 décembre 2019). Celles-ci concernent les filiales de VINCI Autoroutes pour 1 344 millions d'euros (dont Arcos pour 570 millions d'euros, ASF pour 328 millions d'euros, Cofiroute pour 310 millions d'euros et Escota pour 134 millions d'euros) et de VINCI Airports pour 346 millions d'euros.

^(**) Voir note D.4.3 Dotations aux amortissements.

14. Créances financières PPP (sociétés contrôlées)

Les principaux contrats de PPP exploités par les filiales du Groupe sont présentés à l'actif du bilan consolidé pour leur part à plus d'un an, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » et concernent :

- Caraibus (Transport collectif en site propre en Martinique) : ce contrat est comptabilisé selon le modèle de la créance financière ;
- MMArena (Stade du Mans en France) et Park Azur (Parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice en France): les deux contrats sont comptabilisés selon le modèle mixte (actif incorporel et créance financière).

Au cours de la période, leur évolution ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Début de période	207	172
Acquisitions de la période	62	49
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	5	-
Remboursements	(20)	(15)
Autres mouvements et écarts de conversion	(2)	-
Fin de période	252	207
Dont		
De 1 à 5 ans	97	47
> 5 ans	155	159

15. Engagements hors bilan de la branche concessions

15.1 Sociétés contrôlées par le Groupe

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

_(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Groupe ASF	804	1 024
Cofiroute	602	762
Aéroport de Belgrade (Serbie)	289	441
ANA Group (Portugal)	136	220
Lima Expresa (Pérou)	96	127
Aéroports du Cambodge	71	132
Arcos	59	143
Société concessionnaire Aéroports du Grand Ouest (Scago)	35	35
ADL - Aéroports de Lyon	34	36
Aéroport de Londres Gatwick (Royaume-Uni)	26	96
Autres	24	44
Total	2 175	3 060

Les obligations contractuelles d'investissement des sociétés concessionnaires d'autoroutes sont constituées pour l'essentiel des engagements pris dans le cadre des contrats de concession, des contrats de plan pluriannuels du Plan de relance autoroutier 2015 et du plan d'investissements autoroutiers approuvé en 2018. L'avancement des travaux réalisés par les sociétés de VINCI Autoroutes a conduit en 2020 à une diminution des engagements du pôle de 464 millions d'euros, ceux-ci s'élevant ainsi à 1 465 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les obligations relatives aux travaux de maintenance des infrastructures concédées, qui font l'objet de provisions spécifiques déterminées en fonction des plans d'entretien (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes).

Dans le cas du modèle de la créance financière ou du modèle mixte, les filiales reçoivent du concédant une garantie de paiement en contrepartie de leur engagement d'investissement.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles (nantissements de titres, hypothèques sur terrains et constructions) sont généralement octroyées en garantie des financements mis en place dans les filiales et s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Date de départ	Date de fin	Montant au 31/12/2020
Aéroport de Londres Gatwick	2011	2049	2 405
Arcour	2008	2047	593
Arcos	2018	2045	391
Aérodom	2017	2029	358
Lima Expresa	2016	2037	261
ADL - Aéroports de Lyon	2016	2032	225
Aéroport de Belgrade	2018	2035	184
Gefyra	1997	2029	167
Caraibus (Martinique)	2015	2035	62
Autres sociétés concessionnaires			120

15.2 Sociétés mises en équivalence

Obligations contractuelles d'investissement

Au 31 décembre 2020, les engagements d'investissement pris par ces sociétés s'élèvent, en quote-part du Groupe, à 344 millions d'euros (529 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils concernent principalement les projets d'infrastructures en construction de la branche concessions, dont le projet de l'autoroute Via 40 Express entre les villes de Bogotá et Girardot en Colombie (261 millions d'euros) et le tronçon de l'autoroute A7 en Allemagne (38 millions d'euros).

La diminution de 186 millions d'euros de ces engagements au cours de l'exercice traduit l'avancement des travaux réalisés sur ces projets, notamment ceux de l'aéroport de Santiago du Chili et d'une section du tronçon de l'autoroute A7 en Allemagne.

Sûretés réelles rattachées au financement

Des sûretés réelles ont été accordées sous forme de nantissement de titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

La quote-part des titres nantis au 31 décembre 2020, en valeur nette comptable, s'élève à 43 millions d'euros et concerne notamment les titres des sociétés WVB East End Partners (société concessionnaire du projet Ohio River Bridges – East End Crossing aux États-Unis) pour 18 millions d'euros, Synérail (contrat de partenariat public-privé GSM-R – Global System for Mobile communication – Railway) pour 12 millions d'euros et SMTPC (société concessionnaire du tunnel routier du Prado-Carénage à Marseille) pour 11 millions d'euros.

Engagements de mise de fonds

Le Groupe s'est engagé à effectuer des mises de fonds (capital et/ou prêts subordonnés) dans des sociétés mises en équivalence. Au 31 décembre 2020, ces engagements s'élèvent à 32 millions d'euros (85 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils concernent principalement la société concessionnaire de l'aéroport de Santiago du Chili pour 14 millions d'euros au 31 décembre 2020 (39 millions d'euros au 31 décembre 2019) et le projet de l'autoroute A7 en Allemagne pour 13 millions d'euros.

G. Branche contracting et VINCI Immobilier : contrats de construction et de services

16. Informations relatives aux contrats de construction et de services

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé relatif aux contrats de construction et de services est comptabilisé conformément aux dispositions de la norme IFRS 15.

Au regard des activités principales du Groupe, les contrats de construction et de services ne comprennent, généralement qu'une seule obligation de performance dont la réalisation est effectuée au fur et à mesure de l'avancement du contrat.

Lorsque toutefois un contrat inclut plusieurs obligations de performance distinctes, le Groupe procède à l'allocation du prix global prévu au contrat en fonction de chaque obligation de performance conformément aux dispositions d'IFRS 15.

Lorsque le prix auquel le Groupe estime avoir droit, comporte une composante variable, celle-ci est comptabilisée lorsque son encaissement est considéré comme hautement probable.

L'avancement des contrats de construction et de services est mesuré soit selon l'avancement physique soit selon l'avancement par les coûts, en fonction de la nature des activités.

Les modifications de contrat portant notamment sur le prix ou sa portée, sont comptabilisées lorsqu'elles sont approuvées par le client. Si des modifications portent sur de nouveaux biens ou services considérés comme étant distincts selon IFRS 15, et que le prix du contrat augmente d'un montant reflétant des « prix de vente séparés » des biens et services complémentaires, ces modifications sont comptabilisées comme un contrat distinct.

Lorsqu'un tiers (par exemple un sous-traitant) intervient dans la fourniture d'un bien ou service distinct, le Groupe doit déterminer s'il obtient le contrôle de ce bien ou service avant son transfert au client. Lorsque le contrôle est obtenu avant le transfert au client, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires le montant brut auquel il s'attend à avoir droit en échange du bien et du service correspondant. En revanche, lorsque le contrôle n'est pas obtenu, le Groupe considère qu'il n'est pas « principal » dans l'opération et ne comptabilise en chiffre d'affaires, que le montant correspondant à sa rémunération d'intermédiaire.

Les créances clients détenues par le Groupe représentent le droit inconditionnel à percevoir un paiement lorsque les services ou les biens à fournir au client d'après le contrat l'ont été. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 15, les soldes d'ouverture et de clôture des créances clients sont présentés en note H.19 Besoin en fonds de roulement et provisions courantes.

Les actifs sur contrats correspondent aux factures à établir, aux avances versées aux sous-traitants, ou aux retenues de garanties. Ils sont intégrés sur la ligne « Clients et autres débiteurs » de l'actif du bilan consolidé. Conformément à la norme IFRS 9, les actifs sur contrats font l'objet d'une analyse pour apprécier les risques éventuels de non-recouvrabilité (« risque de crédit »). Les passifs sur contrats sont principalement constitués des avances reçues et des produits constatés d'avance. Ils sont intégrés sur la ligne « Autres passifs courants » du passif du bilan.

Lorsque qu'un paiement dû au Groupe est subordonné à la fourniture d'autres biens ou services et/ou à la réalisation de jalons ou étapes définis dans le contrat, le Groupe considère le montant représentatif de ce droit « conditionnel » comme un actif sur contrat.

Les montants alloués à toute obligation du Groupe de fournir des biens ou des services pour lesquels il a déjà reçu un paiement, ou pour lesquels le droit à ce paiement est exigible, sont considérés comme des passifs sur contrats conformément à la norme IFRS 15.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée conformément à la norme IAS 37, indépendamment de l'avancement du chantier, et en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dès lors qu'ils sont considérés comme hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan (voir note H.19.3 Analyse des provisions courantes).

16.1 Informations financières relatives aux contrats

Actifs sur contrats

		Variations				
(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations ^(*)	31/12/2019	
VINCI Energies	2 641	17	57	(41)	2 608	
Eurovia	522	(83)	-	(10)	615	
VINCI Construction	2 981	(278)	(3)	(55)	3 317	
Contracting	6 143	(344)	54	(107)	6 540	
VINCI Immobilier II	99	(50)	-	-	149	
Actifs sur contrats I+I	6 242	(393)	54	(107)	6 689	
Dont avances versées	384	12	-	(7)	378	

^(*) Incluant les écarts de conversion.

Les actifs sur contrats correspondent à la part des obligations de performance réalisées par le Groupe pour lesquelles le droit définitif à être payé est subordonné à la réalisation d'autres travaux prévus au contrat. Les actifs sur contrats se transforment en créances au fur et à mesure de l'acceptation des travaux par le client traduisant le droit inconditionnel du Groupe à être payé.

Les effets de périmètre sont liés aux acquisitions de nouvelles sociétés réalisées dans la période notamment chez VINCI Energies.

Passifs sur contrats

		Variations				
(en millions d'euros)	31/12/2020	Variations liées à l'activité	Effets de périmètre	Autres variations ^(*)	31/12/2019	
VINCI Energies	2 912	269	23	(12)	2 632	
Eurovia	951	145	(1)	(14)	821	
VINCI Construction	2 404	86	-	(30)	2 348	
Contracting	6 267	501	22	(56)	5 801	
VINCI Immobilier II	309	(313)	-	-	622	
Passifs sur contrats I+II	6 577	188	22	(56)	6 424	
Dont avances reçues	1 711	106	3	(18)	1 621	

^(*) Les autres variations incluent les écarts de conversion.

Ces passifs correspondent principalement aux avances et acomptes reçus sur commandes et aux autres passifs courants comme les produits constatés d'avance. La réalisation des obligations de performance aboutira à l'extinction de ces passifs en contrepartie de la comptabilisation de chiffre d'affaires.

16.2 Carnet de commandes

(en milliards d'euros)	31/12/2020	Ecoulement (en nombre de mois d'activité moyenne)
VINCI Energies	9,9	9
Eurovia	8,4	11
VINCI Construction	24,1	21
Contracting	42,4	14
VINCI Immobilier	1,1	N/A

Le carnet de commandes des activités du contracting représente le volume d'affaires restant à réaliser pour les chantiers dont le contrat est entré en vigueur (notamment après l'obtention des ordres de service ou la levée des conditions suspensives) et financé.

Au 31 décembre 2020, le carnet de commandes total des pôles du contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction) s'établit à 42,4 milliards d'euros, en hausse de 16 % sur l'exercice (36,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Le carnet de commandes de VINCI Immobilier correspond au chiffre d'affaires calculé à l'avancement, restant à réaliser au titre des ventes de biens immobiliers constatées par un acte notarié ou au titre des contrats de promotion immobilière dont l'ordre de service a été donné par le maître d'ouvrage. Au 31 décembre 2020, il s'élève à 1,1 milliards d'euros, stable par rapport au 31 décembre 2019.

16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services

Dans le cadre de ces contrats, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles ou sûretés réelles).

Le montant des garanties données ci-dessous comprend principalement les cautions sur marchés de travaux, émises par des établissements financiers ou des compagnies d'assurance.

Les sociétés du Groupe bénéficient, de leur côté, de garanties émises par des établissements financiers sur instructions de leurs co-traitants ou de leurs sous-traitants (garanties reçues).

	31/12/2	020	31/12/2019		
_(en millions d'euros)	Garanties données	Garanties reçues	Garanties données	Garanties reçues	
Bonne exécution et performance bonds	6 551	842	6 328	994	
Retenue de garantie	3 589	457	3 673	425	
Paiement à terme des sous-traitants et fournisseurs	1 600	510	1 543	456	
Cautions de soumission	179	2	215	1	
Sûretés réelles	76	3	74	3	
Total	11 995	1 814	11 832	1 880	

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque d'exécution au titre des garanties données, celui-ci est provisionné.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donne lieu à la dotation d'une provision dans les comptes du Groupe. VINCI estime toutefois que les engagements hors bilan détaillés ci-dessus ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation financière et patrimoniale du Groupe.

Le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties de service après-vente pluriannuelles. Ces garanties donnent lieu à la dotation de provisions évaluées soit de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, soit de manière individualisée en cas de sinistre identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris dans le tableau cidessus.

Par ailleurs, des garanties liées à des contrats de construction pour le compte de sociétés consolidées par mise en équivalence ont été émises pour un montant total de 270 millions d'euros au 31 décembre 2020 (364 millions d'euros au 31 décembre 2019). Cette baisse provient principalement de l'avancement du projet immobilier Testimonio II en principauté monégasque.

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée à travers des sociétés en participation (SEP). Les associés d'une société de personnes étant juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par celle-ci auprès des tiers, le Groupe peut être amené à mettre en place des contre-garanties croisées avec ses partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, pouvant conduire à une sortie de ressources pour le Groupe, une provision est constituée.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du Groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés. Il s'établit à 53 millions d'euros au 31 décembre 2020 (50 millions d'euros au 31 décembre 2019) pour des montants d'engagements totaux de 124 millions d'euros au 31 décembre 2020 (123 millions d'euros au 31 décembre 2019). Compte tenu de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est non matériel.

H. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

17. Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

17.1 Autres immobilisations incorporelles

Principes comptables

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulées.

Elles comprennent principalement:

- Les droits d'opérer des aéroports gérés en pleine propriété. Ces droits étant assimilés à une licence perpétuelle, conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ils ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié ;
- Les droits de fortage des carrières, amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation) afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation;
- Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

			Autres immobilisations	
(en millions d'euros)	Brevets et licences	Logiciels	incorporelles	Total
Valeur brute			·	
Au 31/12/2019	253	551	7 221	8 026
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	3	8	11
Autres acquisitions de la période	3	22	48	73
Sorties de la période	(9)	(49)	(2)	(60)
Écarts de conversion	(2)	(5)	(370)	(376)
Effets de périmètre et autres	(1)	26	(222)	(197)
Au 31/12/2020	246	549	6 683	7 478
Amortissement et pertes de valeur				
Au 31/12/2019	(46)	(450)	(121)	(616)
Amortissements de la période	(2)	(50)	(12)	(65)
Pertes de valeur	-	(1)	(5)	(6)
Reprises de pertes de valeur	-	1	4	5
Sorties de la période	5	45	2	52
Écarts de conversion	-	2	2	5
Autres mouvements	1	(7)	(2)	(8)
Au 31/12/2020	(42)	(459)	(130)	(632)
Valeur nette				
Au 31/12/2019	208	101	7 101	7 410
Au 31/12/2020	203	89	6 553	6 846

Au 31 décembre 2020, la valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 6 846 millions d'euros (7 410 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ce montant comprend le droit d'opérer de l'aéroport Londres Gatwick pour 6 151 millions d'euros. La principale variation de l'exercice résulte de l'évolution du taux de change constatée depuis le 31 décembre 2019 sur la livre sterling.

Les dotations aux amortissements constatées au cours de la période s'élèvent à 65 millions d'euros (62 millions d'euros en 2019).

17.2 Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement éventuellement reçues, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé non contrôlées par le concédant mais nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de signalisation, de télétransmission, de véhicules et autres équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut parfois être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre. Afin de refléter la consommation des avantages économiques associés à l'actif, les installations de carrières sont amorties au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée du gisement sur sa durée d'exploitation).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions:	
- Gros œuvre	de 20 à 50 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériels de chantiers et installations techniques	de 3 à 12 ans
Matériels de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

Les droits d'usage des contrats de location sont amortis de façon linéaire sur la durée des contrats, ils sont ajustés à chaque fois que la valeur de la dette financière de location est réévaluée.

					Droits			
(en millions d'euros)	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Constructions et immeubles de placement	Matériels, installations techniques et agencements	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Biens	Biens mobiliers	Total
Valeur brute								
Au 01/01/2019	4 316	1 121	1 551	7 551	13	1 046	800	16 398
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	141	1 676	1 170	-	44	244	3 275
Autres acquisitions de la période	150	20	600	651	-	1	3	1 425
Sorties de la période	(53)	(13)	(65)	(469)	-	-	-	(599)
Écarts de conversion	4	15	39	80	-	7	8	152
Effets de périmètre et autres	11	(10)	(335)	173	3	240	264	346
Au 31/12/2019	4 429	1 273	3 465	9 156	16	1 338	1 319	20 997
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	14	6	79	-	15	8	123
Autres acquisitions de la période	126	16	549	505	-	-	4	1 200
Sorties de la période	(24)	(11)	(39)	(433)	-	-	-	(507)
Écarts de conversion	(26)	(39)	(113)	(231)	-	(14)	(33)	(457)
Effets de périmètre, évolution des contrats de location et autres	29	(26)	(255)	195	3	291	139	376
Au 31/12/2020	4 533	1 229	3 612	9 271	19	1 630	1 437	21 731
Amortissements et pertes de valeur Au 01/01/2019	(3 012)	(349)	(653)	(5 315)	(2)	(95)	(282)	(9 710)
	. ,	. ,	. ,	, ,	(3)	. ,	(282)	· ,
Amortissements de la période Pertes de valeur	(236)	(23)	(102)	(739)	(5)	(248)	` '	(1 648)
Reprises de pertes de valeur	-	1	(3)	(7)	-	-	-	(11)
Sorties de la période	48	6	22	444			-	520
Écarts de conversion	(2)	(2)	(4)	(42)		(1)	(2)	(53)
Autres mouvements	5	(3)	(6)	(47)	3	21	113	86
Au 31/12/2019	(3 197)	(371)	(745)	(5 702)	(5)	(324)	(466)	(10 809)
Amortissements de la période	(222)	(21)	(134)	(817)	(5)	(263)	(314)	(1 776)
Pertes de valeur	(222)	(1)	(49)	(35)	(3)	(203)	(514)	(85)
Reprises de pertes de valeur		1	2	8			_	10
Sorties de la période	22	6	17	387		_	-	432
Écarts de conversion	15	6	10	116	_	5	8	161
Autres mouvements	(51)	(1)	(1)	(46)	1	35	158	95
Au 31/12/2020	(3 432)	(381)	(900)	(6 088)	(9)	(547)	(613)	(11 971)
Valeur nette								
Au 01/01/2019	1 304	772	898	2 236	10	951	518	6 689
Au 31/12/2019	1 232	903	2 720	3 455	11	1 015	853	10 189
Au 31/12/2020	1 101	847	2 712	3 183	10	1 083	823	9 760
NU 31/ 12/ 2020	1 101	041	2112	3 103	10	1 003	023	3 7 60

^(*) Retraité de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 1 094 millions d'euros au 31 décembre 2020 (1 023 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les contrats de location souscrits par le Groupe concernent essentiellement des biens immobiliers, du matériel de transport et certains équipements nécessaires aux activités de construction et de maintenance.

En 2019, la ligne « Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises » concerne principalement l'aéroport Londres Gatwick.

La répartition par branche des immobilisations corporelles au 31 décembre 2020 s'établit comme suit :

			Contra	ecting			
(en millions d'euros)	Concessions	VINCI Energies	Eurovia	VINCI Construction	Total	VINCI Immobilier et holdings	Total
Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	1 100	-	-	-	-	-	1 101
Terrains	136	53	584	73	710	1	847
Constructions et immeubles de placement	1 531	163	222	294	680	501	2 712
Matériels, installations techniques et agencements	1 079	329	868	889	2 086	17	3 183
Droits d'usage liés aux actifs loués	283	779	324	374	1 476	157	1 917
Total au 31 décembre 2020	4 130	1 324	1 998	1 630	4 953	677	9 760
Total au 31 décembre 2019	4 596	1 240	2 120	1 718	5 077	458	10 131

17.3 Tests de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché...) ou internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Les autres immobilisations incorporelles comprennent le droit d'opérer de l'aéroport de Londres Gatwick pour 6 151 millions d'euros au 31 décembre 2020. Ce droit d'exploitation étant assimilé à une licence perpétuelle, il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Ce test a été effectué au 31 décembre 2020 sur la base des hypothèses suivantes :

- Les projections de flux de trésorerie sont établies sur une durée de 30 années, en retenant dans le contexte de la Covid-19 une sortie de crise progressive avec un retour en 2025 au niveau de trafic de 2019 et un retour à horizon 2030 aux projections de trafic pré-crise. À l'issue de cette période, il est déterminé une valeur terminale sur la base de la capitalisation à l'infini du flux de trésorerie des projections de la dernière année, ramenée ensuite en valeur actuelle.
- Le taux d'actualisation avant impôt utilisé est de 6,06 %

Au 31 décembre 2020, la valeur recouvrable de ce droit d'opérer, déterminée selon les hypothèses ci-dessus, reste supérieure à sa valeur nette comptable.

Il ressort des calculs de sensibilité qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation ou une baisse des cash-flows d'exploitation prévisionnels de 5 % se traduiraient par une baisse de la valeur d'utilité de respectivement 1,3 milliard d'euros et 0,7 milliard d'euros. Dans ce scenario, la valeur d'utilité resterait supérieure à la valeur nette comptable du droit d'exploitation.

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire, des tests de sensibilité complémentaires ont été réalisés au 31 décembre 2020. Une hausse de 100 points de base du taux d'actualisation conduirait à une variation de la valeur d'utilité de 2,4 milliards d'euros. Dans ce scenario, la valeur d'utilité resterait néanmoins supérieure à la valeur nette comptable de l'actif au 31 décembre 2020.

18. Actifs financiers évalués au coût amorti

Principes comptables

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont principalement constitués des prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables.

Dès l'origine, le Groupe enregistre une dépréciation de ses prêts et créances liée au risque de non recouvrement de ces derniers, conformément à IFRS 9 « Instruments financiers ».

À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif et le Groupe procède à une analyse de l'évolution du risque de crédit afin de déterminer si de nouvelles dépréciations doivent être reconnues.

Si une augmentation du risque de crédit est constatée, une dépréciation supplémentaire prenant en compte ce risque sur la durée de vie de l'actif sera comptabilisée en résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti comprennent principalement des créances rattachées à des participations dont des avances d'actionnaires aux filiales gérant des projets en concession ou partenariat public-privé pour 775 millions d'euros (842 millions d'euros au 31 décembre 2019). Ils sont présentés à l'actif du bilan consolidé, au sein du poste « Autres actifs financiers non courants » (pour la part à plus d'un an). La part à moins d'un an des prêts et créances est classée en « Autres actifs financiers courants » pour un montant de 12 millions d'euros au 31 décembre 2020 (47 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Au cours de la période, l'évolution des prêts et créances au coût amorti ainsi que leur ventilation par échéance s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	2020	2019
Début de période	1 160	1 059
Acquisitions de la période	111	146
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	1	21
Pertes de valeur	(103)	(4)
Sorties de la période	(45)	(59)
Autres mouvements et écarts de conversion	(90)	(3)
Fin de période	1 034	1 160
Dont:		
De 1 à 5 ans	233	534
> 5 ans	801	626

19. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Le Groupe applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes éventuelles de valeur en cas de risques de non-recouvrement. L'appréciation de ce risque tient compte des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs sont des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond, en règle générale, à leur valeur nominale, sauf effet d'actualisation éventuel.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés à leur coût historique, ou si elle est inférieure à la valeur nette de réalisation.

19.1 Variation du besoin en fonds de roulement

				Variations	
(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019	Variation du BFR liée à l'activité	Variations de périmètre	Autres variations (*)
Stock et travaux en cours (en valeur nette)	1 428	1 434	6	11	(22)
Clients et autres débiteurs	12 493	14 523	(2 006)	146	(170)
Autres actifs courants	5 719	5 300	452	38	(70)
- Actifs hors exploitation	(24)	(48)	17	-	7
Stocks et créances d'exploitation	19 616	21 209	(1 532)	195	(256)
Fournisseurs	(8 876)	(8 514)	(292)	(61)	(10)
Autres passifs courants	(14 668)	(14 839)	(56)	(76)	303
- Passifs hors exploitation	429	662	(134)	-	(99)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	(23 115)	(22 691)	(482)	(138)	195
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)	II (3 499)	(1 482)	(2 014)	58	(61)
Provisions courantes	(4 973)	(4 741)	(316)	(40)	124
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(182)	(193)	15	(5)	1
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(8 473)	(6 223)	(2 330)	18	63

^(*) Correspondant principalement aux écarts de conversion.

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes a généré un flux de trésorerie positif de plus de 2,3 milliards d'euros en 2020 (+0,4 milliard d'euros en 2019). Les trois pôles du contracting sont les principaux contributeurs de cette amélioration, conséquence d'un niveau d'encaissements des clients très élevé, particulièrement en fin d'année, et d'une augmentation des provisions courantes

19.2 Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

			< 1 an			
(en millions d'euros)	31/12/2020	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours	1 428	494	71	561	300	2
Clients et autres débiteurs	12 493	9 974	691	1 214	561	53
Autres actifs courants d'exploitation	5 696	4 617	360	374	340	4
Stocks et créances d'exploitation	I 19 616	15 085	1 122	2 150	1 200	59
Fournisseurs	(8 876)	(7 669)	(484)	(476)	(236)	(12)
Autres passifs courants d'exploitation	(14 239)	(11 638)	(758)	(922)	(753)	(168)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II (23 115)	(19 306)	(1 242)	(1 398)	(989)	(179)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	+ II (3 499)	(4 222)	(120)	752	211	(120)

		_			Échéance		
		_		< 1 an			
(en millions d'euros)		31/12/2019	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours		1 434	590	64	364	412	4
Clients et autres débiteurs		14 523	11 438	808	1 109	1 112	55
Autres actifs courants d'exploitation		5 252	4 076	365	481	314	15
Stocks et créances d'exploitation	I	21 209	16 104	1 237	1 955	1 838	75
Fournisseurs		(8 514)	(7 266)	(496)	(433)	(312)	(6)
Autres passifs courants d'exploitation		(14 177)	(11 150)	(626)	(768)	(1 478)	(155)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	II	(22 691)	(18 416)	(1 122)	(1 201)	(1 790)	(162)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité)	I + II	(1 482)	(2 312)	115	754	48	(87)

Analyse des créances clients

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Créances clients	6 880	8 306
Dépréciations - créances clients	(653)	(612)
Créances clients nettes	6 227	7 694

Dans le cadre de la Crise de la Covid-19, le Groupe a mis en place un suivi particulier de ses créances clients. Les dépréciations de créances clients intègrent une dotation nette de 74 millions d'euros pour 2020, concernant notamment les secteurs d'activité ou les pays les plus affectés par la pandémie.

Au 31 décembre 2020, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 381 millions d'euros (435 millions d'euros au 31 décembre 2019). Elles sont dépréciées à hauteur de 35 millions d'euros (64 millions d'euros au 31 décembre 2019). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 449 millions d'euros (386 millions d'euros au 31 décembre 2019) et sont dépréciées à hauteur de 321 millions d'euros (276 millions d'euros au 31 décembre 2019).

19.3 Analyse des provisions courantes

Principes comptables

Les provisions courantes sont directement liées au cycle d'exploitation. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 et comprennent la part à moins d'un an des provisions non courantes non directement liées au cycle d'exploitation.

Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation des provisions est enregistré en « autres produits et charges financiers ».

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles concernent les sociétés concessionnaires d'autoroutes et couvrent les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles comprennent également les dépenses à effectuer par les sociétés concessionnaires de plateformes aéroportuaires (réparation des pistes, voies de circulation et autres surfaces revêtues) et sont calculées sur la base d'un programme

pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées en fonction d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09 en France). Des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies sont constatées sur certains ouvrages.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment la garantie décennale dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et pour risques chantiers sont essentiellement constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ou pour couvrir les travaux restant à réaliser sur des chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs.

Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an	Écarts de conversion	Clôture
01/01/2019	4 322	1 534	(1 339)	(196)	92	42	(2)	4 452
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	903	182	(110)	(15)	(14)	-	1	946
Service après-vente	391	135	(117)	(12)	(4)	-	3	396
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 346	804	(701)	(66)	37	-	8	1 428
Litiges	513	168	(120)	(32)	2	-	1	533
Restructurations	31	18	(14)	(6)	(2)	-	-	27
Autres risques courants	1 035	542	(321)	(56)	15	-	3	1 219
Reclassement part à moins d'un an	234	-	-	-	(24)	(17)	-	193
31/12/2019	4 452	1 849	(1 384)	(186)	11	(17)	17	4 741
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	946	176	(95)	(34)	(1)	-	(6)	987
Service après-vente	396	131	(108)	(11)	-	-	(6)	401
Pertes à terminaison et risques chantiers	1 428	904	(656)	(45)	(58)	-	(14)	1 558
Litiges	533	185	(126)	(30)	(4)	-	(5)	553
Restructurations	27	45	(10)	(6)	2	-	-	58
Autres risques courants	1 219	471	(351)	(121)	35	-	(19)	1 235
Reclassement part à moins d'un an	193	-	-	-	5	(15)	(1)	182
31/12/2020	4 741	1 912	(1 346)	(247)	(20)	(15)	(52)	4 973

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés concernent au 31 décembre 2020, pour l'essentiel, le groupe ASF pour 486 millions d'euros (453 millions d'euros au 31 décembre 2019), Cofiroute pour 274 millions d'euros (269 millions d'euros au 31 décembre 2019) et VINCI Airports pour 196 millions d'euros (194 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 93 millions d'euros pour le groupe ANA (85 millions d'euros au 31 décembre 2019).

Les provisions pour autres risques courants sont majoritairement constituées de provisions ayant une valeur unitaire inférieure à 2 millions d'euros. Elles comprennent les provisions relatives aux remises en état des sites et repliements de chantiers pour 194 millions d'euros (195 millions d'euros au 31 décembre 2019).

20. Provisions non courantes

Principes comptables

Les provisions non courantes sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation correspondante.

La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ». La part à moins d'un an des autres avantages du personnel figure en « autres passifs courants ».

Détail des provisions non courantes

				Autres reprises non	Variations de périmètre et	Variation de la part à moins	Écarts de	
(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	utilisées	divers	d'un an	conversion	Clôture
01/01/2019	1 053	169	(155)	(29)	139	(42)	1	1 135
Risques financiers	826	20	(13)	-	145	-	-	978
Autres risques	544	120	(81)	(58)	30	-	2	557
Reclassement part à moins d'un an	(234)	-	-	-	24	17	-	(193)
31/12/2019	1 135	140	(94)	(59)	199	17	2	1 341
Risques financiers	978	8	(8)	(1)	42	-	-	1 019
Autres risques	557	82	(49)	(15)	(265)	-	(6)	303
Reclassement part à moins d'un an	(193)	-	-	-	(5)	15	1	(182)
31/12/2020	1 341	90	(58)	(16)	(228)	15	(5)	1 140

Provisions pour risques financiers

Les provisions pour risques financiers comprennent la quote-part du Groupe dans les situations nettes négatives des sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces situations nettes négatives résultent de la mise à juste valeur dans les comptes des sociétés concernées, des instruments financiers dérivés de taux (couverture de flux de trésorerie).

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note M. Note sur les litiges. Elles s'élèvent à 303 millions d'euros au 31 décembre 2020 (557 millions d'euros au 31 décembre 2019), dont 155 millions d'euros pour la part à plus d'un an (382 millions au 31 décembre 2019).

21. Dettes relatives aux contrats de location

Principes comptables

Au début du contrat, la dette est évaluée sur la base de la valeur actualisée des paiements restant dus au bailleur, c'est-à-dire :

- les loyers de montants fixes, sous déduction des sommes éventuellement reçues du bailleur en vue d'encourager la conclusion du contrat ;
- les loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, étant précisé que les paiements futurs sont déterminés sur la base du niveau de l'indice ou du taux à la date de commencement du contrat ;
- les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le preneur est raisonnablement certain d'exercer cette option ;
- les pénalités à verser en cas d'exercice d'une option de résiliation de contrat, si la durée du contrat a été déterminée en faisant l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

La dette peut être ré-évaluée dans les situations suivantes : révision de la durée de location ; modification liée à l'évaluation du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice d'une option ; ré-estimation relative aux garanties de valeur résiduelle ; révision des taux ou indices sur lesquels sont basés les loyers lorsque l'ajustement des loyers a lieu.

Au 31 décembre 2020, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 1 907 millions d'euros, dont 1 407 millions d'euros pour la part à plus d'un an et 501 millions d'euros pour la part à moins d'un an.

Elles s'élevaient à 1 862 millions d'euros au 31 décembre 2019, après prise en compte de l'application de l'interprétation de l'IFRS IC publiée le 16 décembre 2019 précisant l'appréciation des durées exécutoires des contrats de location avec effet rétroactif au 1er janvier 2019.

La variation nette enregistrée au titre de la période écoulée, soit 45 millions d'euros se décompose comme suit :

- nouvelles dettes de location : 625 millions d'euros
- remboursements des dettes de location : 565 millions d'euros
- autres variations : 15 millions d'euros.

Echéancier des dettes de location non courantes

(en millions d'euros)	Dettes de location non courantes	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Dettes de location d'actifs immobiliers	900	278	329	293
Dettes de location d'actifs mobiliers	507	201	140	166
31/12/2020	1 407	479	469	459

Par ailleurs, la charge de loyer des contrats de location de faible valeur, de courte durée ou de loyers variables, non comptabilisé au bilan, s'élève à 877 millions d'euros en 2020 (989 millions d'euros en 2019).

22. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel et autres engagements donnés et reçus

22.1 Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Obligations d'achat et d'investissement (*)	593	538
Obligations rattachées à l'exploitation des carrières	116	119

^(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats et de PPP (voir note F. Branche concessions : contrats de PPP, de concessions et autres infrastructures).

Les obligations d'achat et d'investissement, hors celles rattachées aux contrats de concession, concernent principalement Eurovia, VINCI Energies et VINCI Immobilier. La hausse de ces engagements provient principalement de l'activité de promotion immobilière de bureaux de VINCI Immobilier et de son engagement d'achat du solde des titres de la société URBAT suite à la prise de participation de 49,9 % en février 2019.

Les obligations rattachées à l'exploitation des carrières regroupent les droits de fortage et contrats de location de carrières, qui concernent principalement Eurovia.

22.2 Autres engagements donnés et reçus

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Ils sont présentés, selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

_(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres engagements donnés	958	1 119
Autres engagements reçus	412	361

Ces montants comprennent notamment diverses cautions de nature fiscale et sociale et des suretés personnelles octroyées en garantie de bonne exécution des travaux des sociétés concessionnaires décrits en note F.15.1 Obligations contractuelles d'investissements et de renouvellement.

Pour rappel, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession des contrats de construction et de services et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note F.15 Engagements hors bilan (branche concessions);
- en note G.16.3 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction et de services ;
- en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

I. Capitaux propres

23. Informations relatives aux capitaux propres

Politique de gestion du capital

VINCI dispose d'un programme de rachat d'actions approuvé par l'assemblée générale du 17 avril 2019 et d'un nouveau programme approuvé par l'assemblée générale du 18 juin 2020 d'une durée de 18 mois et portant sur un montant maximum d'achat de 2 milliards d'euros au cours maximum de 130 euros. Au cours du premier trimestre 2020, près de 3,5 millions de titres ont été rachetés au cours moyen de 96,09 euros, pour un montant total de 335 millions d'euros.

Les actions autodétenues (voir note I.23.2 Actions autodétenues) sont affectées au financement d'opérations de croissance externe, à la couverture des plans d'attribution d'actions de performance et à l'abondement de plans d'actionnariat salarié à l'international. Elles peuvent aussi faire l'objet d'annulation.

A la suite de la décision du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, VINCI SA a procédé à l'annulation de 25 millions de titres pour un montant de 1 118 millions d'euros.

La politique d'épargne salariale de VINCI vise à faciliter l'accès des salariés du Groupe à son capital. Au 31 décembre 2020, plus de 55 % des salariés du Groupe sont actionnaires de VINCI, au travers des dispositifs d'actionnariat salarié collectifs (90 % en France). Ces fonds détenant 8,93 % du capital de la Société, les salariés et anciens salariés du Groupe en sont ainsi collectivement le premier actionnaire.

Il n'existe aucun covenant financier prenant en compte les capitaux propres consolidés du Groupe ou les capitaux propres de la société mère VINCLSA

23.1 Capital social

Le capital social au 31 décembre 2020 est composé de 588 519 218 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

31/12/2020	31/12/2019
605 237 689	597 515 984
8 281 529	7 721 705
(25 000 000)	
588 519 218	605 237 689
588 519 218	605 237 689
2,5	2,5
26 457 495	50 491 699
21 779 619	21 328 744
	605 237 689 8 281 529 (25 000 000) 588 519 218 588 519 218 2,5 26 457 495

Les mouvements du capital en 2020 et 2019 se décomposent de la façon suivante :

	Augmentations (réductions) du capital (en euros)	Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social
Situation au 1er janvier 2019	1 493 789 960	10 442 009 956	597 515 984
Plans d'épargne du Groupe	18 153 947	523 555 381	7 261 579
Levées d'options de souscription	1 150 315	16 813 004	460 126
Situation au 31 décembre 2019	1 513 094 222	10 982 378 341	605 237 689
Plans d'épargne du Groupe	7 304 553	239 862 638	2 921 821
Paiement du dividende en actions	13 399 270	408 463 347	5 359 708
Annulation d'actions autodétenues	(62 500 000)		(25 000 000)
Situation au 31 décembre 2020	1 471 298 045	11 630 704 326	588 519 218

23.2 Actions autodétenues

Principes comptables

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Les mouvements sur actions autodétenues s'analysent de la façon suivante :

	31/12/2020	31/12/2019
Nombre d'actions en début de période	50 491 699	42 749 600
Rachats d'actions de la période	3 482 269	10 104 964
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2016)	778	(2 009 323)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2017)	(2 139 259)	(900)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2018)	(3 130)	(900)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2019)	(2 930)	(1 050)
Actions attribuées aux salariés (Plan d'actions de performance 2020)	(915)	
Livraison d'actions dans le cadre de Castor International	(371 017)	(350 692)
Annulation d'actions autodétenues	(25 000 000)	
Nombre d'actions en fin de période	26 457 495	50 491 699

Au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions autodétenues s'élève à 26 457 495 actions, pour un montant de 2 111 millions d'euros comptabilisé en diminution des capitaux propres consolidés.

21 779 619 actions sont affectées à la couverture des plans d'incitation à long terme et des opérations d'actionnariat salarié et 4 677 876 actions sont destinées à être apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, cédées ou annulées

23.3 Réserves distribuables et réserve légale

Au 31 décembre 2020, les réserves distribuables et la réserve légale de VINCI SA s'établissent respectivement à 29 milliards d'euros et 151 millions d'euros (30 milliards d'euros et 150 millions d'euros au 31 décembre 2019).

23.4 Opérations reconnues directement en capitaux propres

Les principales opérations constatées en capitaux propres s'analysent de la manière suivante :

	_		31/12/2020			31/12/2019	
7		Part	Part des intérêts		Part	Part des intérêts	_
(en millions d'euros)		du Groupe	minoritaires	Total	du Groupe	minoritaires	Tota
Coûts de couverture		(-)		(-)			
Réserve à l'ouverture		(7)	-	(7)	2	-	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	I	(28)	-	(28)	(7)	-	(7
Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net							
Réserve à l'ouverture		(1 002)	-	(1 002)	(663)	-	(664
Variations de juste valeur attribuables aux sociétés mises en équivalence		(35)	-	(35)	(121)	-	(121
Autres variations de juste valeur de la période		35	-	35	(277)	-	(277
Éléments de juste valeur constatés en résultat		95	-	95	62	-	6
Variations de périmètre et divers		-	-	-	(3)	-	(3
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	II	(906)	-	(906)	(1 002)	-	(1 002
dont réserve brute rattachée aux sociétés mises en équivalence		(707)	-	(707)	(671)	-	(67)
Réserve brute totale avant effet d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	I+II	(934)	-	(934)	(1 008)	-	(1 009
Effet d'impôt associé		289	-	289	233	-	23:
Réserve nette d'impôt (éléments pouvant être reclassés en résultat)	III	(645)	-	(645)	(775)	-	(776
Instruments de capitaux propres							
Réserve à l'ouverture		-	-	-	1	-	
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	IV	(2)	-	(2)	-	-	
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite							
Réserve à l'ouverture		(589)	(17)	(606)	(367)	-	(367
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		111	32	143	(295)	(20)	(315
Effet d'impôt associé		(22)	(6)	(27)	73	4	7
Variations de périmètre et divers		(1)	-	(1)	-	-	(1
Réserve nette d'impôt à la clôture	٧	(500)	10	(491)	(589)	(17)	(606
Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)	IV+V	(502)	10	(492)	(589)	(17)	(606
Total opérations enregistrées directement en capitaux propres	+IV+V	(1 148)	10	(1 138)	(1 364)	(17)	(1 38:

Les montants inscrits directement en capitaux propres concernent les opérations de couverture de flux de trésorerie (- 1 092 millions d'euros), les opérations de couverture d'investissement net (+ 186 millions d'euros) et les gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (- 491 millions d'euros nets d'impôt).

Les opérations relatives à la couverture du risque de taux s'élèvent à - 1 066 millions d'euros. Ces dernières comprennent :

- un montant de 370 millions d'euros concernant les filiales intégrées globalement, dont VINCI SA pour 175 millions d'euros, VINCI Airports pour 94 millions d'euros et VINCI Autoroutes pour 85 millions d'euros;
- un montant de 696 millions d'euros au titre des sociétés mises en équivalence, dont la société LISEA (- 451 millions d'euros).

Ces opérations sont décrites en note J.27.1.2 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie.

23.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des capitaux propres pour la part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 2 161 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 2 604 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient une filiale présentant des intérêts minoritaires significatifs. Il s'agit du holding détenant indirectement 50,01 % de l'aéroport de Londres Gatwick. VINCI Airports et Global Infrastructure Partners, agissant pour le compte des actionnaires minoritaires (actionnaires « non contrôlants »), ont signé un pacte d'actionnaires permettant d'organiser le contrôle de l'aéroport de Londres Gatwick. Celui-ci porte notamment sur la composition du Conseil d'administration, la capacité à nommer certains dirigeants (dont le CEO « Chief Executive Officer ») et un mécanisme d'approbation des décisions substantives (plan d'affaires, budget annuel). En outre, il est prévu une procédure de résolution des désaccords éventuels qui permettra aux actionnaires minoritaires dans certains scénarios, après acceptation par VINCI, de céder leurs titres à VINCI.

Les informations financières résumées de l'aéroport de Londres Gatwick sont présentées ci-dessous. Elles ont été établies en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise de contrôle au 13 mai 2019 et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants au 31 décembre 2020 sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

(en millions d'euros)	Aéroport de Londres
Chiffre d'affaires	Gatwick 246
	(489)
Dont part des intérêts minoritaires	(245)
Autres éléments du résultat global	37
Résultat global de l'exercice	(452)
Dont part des intérêts minoritaires	(226)
Actifs non courants	9 279
Actifs courants	473
Passifs non courants	(5 648)
Passifs courants	(1 024)
Actifs nets	3 080
Dont part des intérêts minoritaires	1 539
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	(278)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	(133)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	728
Autres variations	(4)
Variation de la trésorerie nette	314

24. Dividendes

L'assemblée générale du 18 juin 2020 a approuvé la distribution d'un dividende de 2,04 euros par action au titre de l'exercice 2019. Compte tenu de l'acompte de 0,79 euro versé en novembre 2019, le solde restant à payer ressortait à 1,25 euro par action. Il a été proposé aux actionnaires de recevoir le paiement correspondant soit en numéraire, soit en actions nouvelles au prix de 78,71 euros l'action. Sur un total de 554 379 328 actions ayant droit au dividende, 336 226 351 actions, soit plus de 60 % du total, ont été présentées à l'option pour un paiement en actions nouvelles et 218 152 977 actions pour un paiement en numéraire.

Au total, 5 359 708 actions nouvelles ont été émises, représentant 0,88 % du capital de la société. Elles ont été admises aux négociations d'Euronext Paris SA à compter du 16 juillet 2020 et portent jouissance au 1er janvier 2020.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2019 le 16 juillet 2020.

A l'issue de cette opération, les fonds propres consolidés du Groupe ont été augmentés de 422 millions d'euros.

Un dividende de 2,04 euros au titre de l'exercice 2020 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 avril 2021 (voir note N.33 Affectation du résultat 2020).

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2020 et 2019 s'analysent de la façon suivante :

	Exercice 2020	Exercice 2019
Dividende par action (en euros)		_
Acompte sur dividende		0,79
Solde du dividende	2,04	1,25
Dividende net global	2,04	2,04
Montant du dividende (en millions d'euros)		
Acompte sur dividende	-	440
Solde du dividende / Dividende	1 153	693
Montant versé en actions VINCI		420
Montant versé en numéraire	1 153 (*)	273
Dividende net global	1 153	1 133

^(*) Estimation sur la base du nombre d'actions donnant droit au dividende au 25 janvier 2021, soit 565 062 746 actions.

J. Financement et gestion des risques financiers

25. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, le Groupe ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en « dettes financières courantes ».

Au 31 décembre 2020, l'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, ressort à près de 18 milliards d'euros, en diminution de près de 3,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Il se décompose de la manière suivante :

			31/12/2020			31/12/2019	
		Non			Non		
7							Total
Emprunts obligataires	25.1	(23 136)	(1 707)	(24 842)	(23 300)	(1 795)	(25 094)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	25.1	(3 548)	(253)	(3 801)	(3 075)	(630)	(3 705)
Dettes financières long terme (**)	25.1	(26 684)	(1 959)	(28 643)	(26 374)	(2 425)	(28 799)
Billets de trésorerie	26.2	-	(1 194)	(1 194)	-	(800)	(800)
Autres dettes financières courantes	26.1	-	(375)	(375)	-	(50)	(50)
Découverts bancaires	26.1	-	(339)	(339)	-	(911)	(911)
Comptes courants financiers passifs	26.1	-	(42)	(42)	-	(31)	(31)
I - Dettes financières brutes		(26 684)	(3 909)	(30 593)	(26 374)	(4 217)	(30 591)
dont incidence des couvertures de juste valeur		(1 144)	(7)	(1 151)	(889)	(10)	(898)
dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI		(453)	-	(453)	(516)	-	(516)
Prêts et créances financières collatéralisés		4	-	4	4	-	4
Comptes courants financiers actifs	26.1	-	95	95	-	47	47
Actifs financiers de gestion de trésorerie	26.1	-	43	43	-	239	239
Équivalents de trésorerie	26.1	-	5 646	5 646	-	3 083	3 083
Disponibilités	26.1	-	6 119	6 119	-	5 174	5 174
II - Actifs financiers		4	11 903	11 906	4	8 543	8 548
Instruments dérivés passifs	27	(434)	(319)	(753)	(473)	(399)	(872)
Instruments dérivés actifs	27	1 250	201	1 450	1 051	210	1 261
III - Instruments dérivés		816	(118)	698	579	(189)	390
Endettement financier net (I+II+III)		(25 864)	7 875	(17 989)	(25 791)	4 137	(21 654)
Répartition par branche de l'endettement financier net							
Concessions		(35 595)	2 877	(32 718)	(35 783)	1 831	(33 952)
Contracting		(3 735)	5 690	1 955	(4 093)	3 924	(168)
Holdings et immobilier		13 466	(693)	12 774	14 084	(1 618)	12 466
	Dettes financières long terme (**) Billets de trésorerie Autres dettes financières courantes Découverts bancaires Comptes courants financiers passifs I - Dettes financières brutes dont incidence des couvertures de juste valeur dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI Prêts et créances financières collatéralisés Comptes courants financiers actifs Actifs financiers de gestion de trésorerie Équivalents de trésorerie Disponibilités II - Actifs financiers Instruments dérivés passifs Instruments dérivés actifs III - Instruments dérivés Endettement financier net (I+II+III) Répartition par branche de l'endettement financier net Concessions Contracting	Emprunts obligataires 25.1 Autres emprunts bancaires et autres dettes financières 25.1 Dettes financières long terme (**) 25.1 Billets de trésorerie 26.2 Autres dettes financières courantes 26.1 Découverts bancaires 26.1 Comptes courants financiers passifs 26.1 I - Dettes financières brutes dont incidence des couvertures de juste valeur dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI Prêts et créances financieres collatéralisés Comptes courants financiers actifs 26.1 Actifs financiers de gestion de trésorerie 26.1 Équivalents de trésorerie 26.1 Disponibilités 26.1 III - Actifs financiers Instruments dérivés passifs 27 Instruments dérivés actifs 27 IIII - Instruments dérivés actifs 27 IIII - Instruments dérivés de l'endettement financier net Concessions Contracting	(en millions d'euros)NotecourantEmprunts obligataires25.1(23 136)Autres emprunts bancaires et autres dettes financières25.1(3 548)Dettes financières long terme (**)25.1(26 684)Billets de trésorerie26.2-Autres dettes financières courantes26.1-Découverts bancaires26.1-Comptes courants financiers passifs26.1-I - Dettes financières brutes(26 684)dont incidence de scouvertures de juste valeur(1 144)dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI(453)Prêts et créances financières collatéralisés4Comptes courants financiers actifs26.1-Actifs financiers de gestion de trésorerie26.1-Équivalents de trésorerie26.1-Disponibilités26.1-II - Actifs financiers4Instruments dérivés passifs27(434)Instruments dérivés actifs271 250III - Instruments dérivés816Endettement financier net (I+II+III)(25 864)Répartition par branche de l'endettement financier netConcessions(35 595)Contracting(3 735)	(en millions d'euros) Note courant (*) Non courant (*) Courant (*) Emprunts obligataires 25.1 (23 136) (1 707) Autres emprunts bancaires et autres dettes financières 25.1 (3 548) (253) Dettes financières long terme (**) 25.1 (26 684) (1 959) Billets de trésorerie 26.2 - (1 194) Autres dettes financières courantes 26.1 - (375) Découverts bancaires 26.1 - (339) Comptes courants financières passifs 26.1 - (42) I - Dettes financières brutes (26 684) (3 909) dont incidence des couvertures de juste valeur (1 144) (7) dont incidence des couvertures de juste valeur (1 144) (7) dont incidence des consolidés de VINCI (453) - Prêts et créances financières collatéralisés 4 - Comptes courants financières actifs 26.1 - 95 Actifs financiers de gestion de trésorerie 26.1 - 43 Équivalents de trésorerie	(en millions d'euros) Note courant courant (courant (nourant)) Total Emprunts obligataires 25.1 (23 136) (1707) (24 842) Autres emprunts bancaires et autres dettes financières 25.1 (3 548) (253) (3 801) Dettes financières long terme (**) 25.1 (26 684) (1 959) (28 643) Billets de trésorerie 26.2 - (1 194) (1 194) Autres dettes financières courantes 26.1 - (375) (375) Découverts bancaires 26.1 - (339) (339) Comptes courants financiers passifs 26.1 - (42) (42) I - Dettes financières brutes (26 684) (3 909) (30 593) dont incidence des couvertures de juste valeur (1 144) (7) (1 151) dont incidence de la mise à la juste valeur des dettes de Gatwick dans les comptes consolidés de VINCI (453) - 4 Prêts et créances financières collatéralisés 4 - 4 Comptes courants financiers actifs 26.1 - 5 646 5 646	Non courant Non courant	Note Note Courant Courant

^(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

^(**) Y compris part à moins d'un an.

Évolution de l'endettement financier net :

				Variations « non cash »					_	
(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de périmètre	Effets de change	Variations de juste valeur	Autres variations	Total « non cash »	Réf.	Clôture
Emprunts obligataires non courants	(23 300)	(1 184)	(3)	-	475	(255)	1 128	1 348	(4)	(23 136)
Autres emprunts et dettes financières non courantes	(3 075)	(753)	(3)	(27)	104	1	201	279	(4)	(3 548)
Dettes financières courantes	(4 217)	1 605		(57)	71	2	(1 313)	(1 297)		(3 909)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(2 042)	1 646	(3)	(2)	27	2	(1 248)	(1 221)	(4)	(1 617)
dont dettes financières courantes à l'origine	(881)	(611)	(2)	(19)	2	-	(97)	(114)	(4)	(1 606)
dont ICNE sur dettes bancaires	(384)	-	(4)	-	6	-	31	37	(4)	(347)
dont découverts bancaires	(911)	570	(1)	(36)	35	-	2	1	(1)	(339)
Prêts et créances collatéralisés	4	-	(4)	-	(1)	-	-	(1)	(4)	4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	287	(149)		(5)	(1)	-	6	-		137
dont actifs financiers de gestion de trésorerie (hors ICNE)	286	(149)	(2)	(5)	(1)	-	6	(1)	(4)	137
dont ICNE sur actifs financiers de gestion	-	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie	8 257	3 621	(1)	71	(173)	(2)	(9)	(113)	(1)	11 765
Instruments dérivés	390	77		-	173	66	(8)	231		698
dont juste valeur des instruments dérivés	265	77	(3)	-	173	66	-	239	(4)	581
dont ICNE sur instruments dérivés	125	-	(4)	-	-	-	(8)	(8)	(4)	117
Endettement financier net	(21 654)	3 219	(5)	(18)	648	(188)	5	446	(5)	(17 989)

Les flux de trésorerie de la période (+ 3,2 milliards d'euros) se traduisent notamment par une augmentation des disponibilités et équivalents de trésorerie de 3,6 milliards d'euros, générée par l'amélioration de la trésorerie opérationnelle.

Les effets de change ont un impact positif de 648 millions d'euros; ils proviennent essentiellement des dettes long terme en devises, principalement en livres sterling (GBP) et dollars américains (USD), dont les cours contre euro se sont dépréciés sur la période.

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2020
Variation de la trésorerie nette	(1)	4 080
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(760)
(Émissions) remboursements d'emprunts	(3)	(213)
Autres variations	(4)	558
Variation de l'endettement financier net	(5)	3 665

25.1 Détail des dettes financières à long terme par branche d'activité

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2020 (y compris la part à moins d'un an) se décomposent ainsi, par branche :

		31/12/2	2020		31/12/2019				
			Holdings et VINCI				Holdings et VINCI		
(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Immobilier	Total	Concessions	Contracting	Immobilier	Total	
Emprunts obligataires	(18 063)	-	(6 779)	(24 842)	(18 054)	-	(7 040)	(25 094)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(3 410)	(147)	(244)	(3 801)	(3 338)	(112)	(255)	(3 705)	
Dettes financières à long terme	(21 473)	(147)	(7 023)	(28 643)	(21 392)	(113)	(7 295)	(28 799)	

Les dettes financières à long terme s'élèvent à 28,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020 en baisse de 156 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 (28,8 milliards d'euros). Cette variation résulte principalement des opérations suivantes :

• VINCI SA a remboursé en mars une dette obligataire de 750 millions d'euros émise en 2012 au taux de 3,375 % et a émis en novembre une obligation *Greenbond* de 500 millions d'euros à 8 ans, assorti d'un coupon de 0,0 %;

Comptes consolidés

- ASF a remboursé en avril un emprunt obligataire de 650 millions d'euros émis en 2010 et assorti d'un coupon de 4,125 % et des dettes auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour 55 millions d'euros au cours du deuxième trimestre 2020 ;
- Cofiroute a émis en mai, dans le cadre de son programme EMTN, un emprunt obligataire de 950 millions d'euros à 11 ans assorti d'un coupon de 1 %. Par ailleurs, la société a remboursé un emprunt de 54 millions d'euros auprès de Banque Européenne d'Investissement ;
- l'aéroport de Londres Gatwick, a mis en place en avril une ligne de crédit de 300 millions de livres sterling à douze mois, assortie de deux extensions de six mois à la main de l'emprunteur et utilisée en totalité depuis avril ;
- Lima Expresa, société concessionnaire de la voie express à Lima au Pérou a prolongé en novembre pour 18 mois, un crédit relais en portant le montant de 1,2 milliard de soles à 1,3 milliard de soles ;
- ANA, société concessionnaire des aéroports du Portugal, a remboursé 57 millions d'euros de dettes amortissables auprès de la Banque Européenne d'Investissement.

Le détail des principales dettes financières du Groupe est présenté dans les tableaux ci-après :

Concessions

	31/12/2020							31/12/2019		
(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan		
Emprunts obligataires I				16 805	18 063	290	16 789	18 054		
Groupe ASF dont				8 630	9 273	142	9 307	9 916		
ASF émission obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575	1 682	44	1 575	1 719		
ASF Émission obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	-	-	-	650	676		
ASF émission obligataire 2013	EUR	2,9 %	janvier 2023	700	749	19	700	759		
ASF émission obligataire 2014	EUR	3,0 %	janvier 2024	600	615	17	600	614		
ASF émission obligataire 2016	EUR	1,0 %	mai 2026	500	525	3	500	517		
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,1 %	avril 2026	500	502	4	500	502		
ASF émission obligataire 2017	EUR	1,3 %	janvier 2027	1 000	1 005	12	1 000	1 004		
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	juin 2028	700	764	5	700	746		
ASF émission obligataire 2018	EUR	1,4 %	janvier 2030	1 000	1 126	13	1 000	1 090		
ASF émission obligataire 2019	EUR	1,4 %	février 2031	1 000	1 101	12	1 000	1 054		
Cofiroute dont				4 106	4 209	45	3 157	3 233		
Émission obligataire 2006 et assimilation 2007	EUR	5,0 %	mai 2021	1 100	1 139	33	1 100	1 154		
Emission obligataire 2016	EUR	0,4 %	février 2025	650	654	2	650	652		
Emission obligataire 2016	EUR	0,8 %	septembre 2028	650	682	2	650	661		
Emission obligataire 2017	EUR	1,1 %	octobre 2027	750	766	2	750	760		
Emission obligataire 2020	EUR	1,0 %	mai 2031	950	962	6	-	-		
Arcour				407	404		410	407		
dont Arcour 2017	EUR	200/	novembre 2047	407	404	<u>-</u>	410	407		
dont Arcour 2017	EUR	2,8 %	novembre 2047	407	404		410	407		
VINCI Airports				3 373	3 876	103	3 573	4 140		
dont Aerodom 2017	USD	6,8 %	mars 2029	258	254	-	282	277		
Gatwick Airport Limited 2011 (*)	GBP	6,1 %	mars 2026	334	348	17	353	367		
Gatwick Airport Limited 2011 (*)	GBP	6,5 %	mars 2041	334	349	18	353	350		
Gatwick Airport Limited 2012 (*)	GBP	5,3 %	janvier 2024	334	349	16	353	368		
Gatwick Airport Limited 2012 (*)	GBP	5,8 %	janvier 2037	334	344	18	353	363		
Gatwick Airport Limited 2014 (*)	GBP	4,6 %	mars 2034	389	397	14	411	419		
Gatwick Airport Limited 2016 (*)	GBP	2,6 %	octobre 2046	334	330	2	353	349		
Gatwick Airport Limited 2017 (*)	GBP	3,1 %	septembre 2039	389	387	3	411	427		
Gatwick Airport Limited 2018 (*)	GBP	3,3 %	février 2048	334	335	9	353	355		
Gatwick Airport Limited 2019 (*)	GBP	2,9 %	juillet 2049	334	330	5	353	349		
Autres concessions				291	301		343	357		
dont Lima Expresa 2012	PEN	inflation	juin 2037	211	208	-	246	238		
						_				
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières II				3 463	3 409	7	3 381	3 338		
Groupe ASF				525	515	-	588	576		
Cofiroute				408	407	3	462	461		
Arcour				186	169		188	170		
Arcou				100	103		100	170		
Arcos				296	291	-	219	215		
VINCI Airports				1 434	1 423	3	1 248	1 235		
dont groupe ADL - Aéroports de Lyon yc ADLP (*)				358	357	1	314	314		
dont Aerodom 2017 (*)	USD	L3M	mars 2024	157	153	-	181	176		
dont VINCI Airports Serbia 2018 (*)				325	318	-	288	280		
dont Gatwick Airport Limited 2020 (*)	GBP	L12M	avril 2021	334	334	2	-	-		
Autres concessions				614	604	1	676	682		
dont Lima Expresa 2019 (*)	PEN	3,0 %	mai 2022 ^(**)	296	289	1	321	331		
Dettes financières à long terme I+II+III				20 268	21 473	297	20 170	21 392		

^(*) Comprenant des emprunts soumis à des covenants au 31 décembre 2020.

^(**) Emprunt renégocié en novembre 2020.

Holdings

		31/12/2019					
Devise	Taux d'intérêt contractuel	Échéances	Capital restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Capital restant dû	Valeur au bilan
			6 247	6 779	45	6 689	7 040
			6 247	6 779	45	6 689	7 040
EUR	3,4 %	mars 2020	-	-	-	750	772
USD	0,4 %	février 2022	591	586	1	662	625
EUR	1,0 %	septembre 2025	750	786	2	750	778
EUR	1,8 %	septembre 2030	1 100	1 246	5	1 100	1 202
GBP	2,3 %	mars 2027	445	451	8	468	476
EUR	1,6 %	janvier 2029	950	1 040	15	950	1 011
USD	3,8 %	avril 2029	815	929	7	887	940
GBP	2,8 %	septembre 2034	445	445	4	468	470
EUR	0,0 %	novembre 2028	500	502	-	-	-
I			244	244	-	267	255
			244	244	-	267	255
			6 402	7 023	45	6 956	7 295
	EUR USD EUR EUR GBP EUR USD GBP	EUR 3,4 % USD 0,4 % EUR 1,0 % EUR 1,8 % GBP 2,3 % EUR 1,6 % USD 3,8 % GBP 2,8 % EUR 0,0 %	EUR 3,4 % mars 2020 USD 0,4 % février 2022 EUR 1,0 % septembre 2025 EUR 1,0 % septembre 2020 EUR 1,6 % janvier 2029 EUR 1,6 % janvier 2029 USD 3,8 % avril 2029 GBP 2,8 % septembre 2034 EUR 0,0 % novembre 2028	Devise d'intérêt contractuel Échéances Capital restant dû EUR 3,4 % mars 2020 - USD 0,4 % février 2022 591 EUR 1,0 % septembre 2025 750 EUR 1,8 % septembre 2030 1 100 GBP 2,3 % mars 2027 445 EUR 1,6 % janvier 2029 950 USD 3,8 % avril 2029 815 GBP 2,8 % septembre 2034 445 EUR 0,0 % novembre 2028 500	Devise Taux d'intérêt contractuel Échéances Capital restant dû au bilan Valeur au bilan EUR 3,4 % mars 2020 - - - USD 0,4 % février 2022 591 586 EUR 1,0 % septembre 2025 750 786 EUR 1,8 % septembre 2030 1 100 1 246 GBP 2,3 % mars 2027 445 451 EUR 1,6 % janvier 2029 950 1 040 USD 3,8 % avril 2029 815 929 GBP 2,8 % septembre 2034 445 445 EUR 0,0 % novembre 2028 500 502	Taux d'intérêt Devise Echéances Capital restant dû Valeur au bilan New piece N	Taux d'intérêt Devise Capital Devise Capital Contractuel Échéances Capital restant dû Valeur au bilan non échus restant dû restant

^(*) Correspondant aux émissions obligataires convertibles en actions sans effet dilutif.

Répartition des dettes financières à long terme par devise

Au 31 décembre 2020, 61 % de la dette financière à long terme du Groupe est libellée en euros, 25 % en livre sterling et 8 % en dollar US. Les dettes en devises portées par les sociétés dont la monnaie fonctionnelle est l'euro (principalement VINCI et ASF) ont majoritairement été couvertes dès leur émission et ne génèrent pas de risque de change. En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen de financements en monnaie locale.

25.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2020, s'analyse comme suit :

	31/12/2020										
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts ^(*)	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans					
Emprunts obligataires											
Capital	(24 842)	(23 053)	(1 366)	(2 273)	(3 675)	(15 739)					
Flux d'intérêts	-	(4 917)	(582)	(527)	(1 197)	(2 612)					
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières			-	-	-	-					
Capital	(3 801)	(3 855)	(245)	(898)	(1 249)	(1 463)					
Flux d'intérêts	-	(418)	(70)	(58)	(113)	(176)					
Dettes financières à long terme	(28 643)	(32 242)	(2 263)	(3 755)	(6 234)	(19 989)					
Billets de trésorerie	(1 194)	(1 194)	(1 194)	-	-	-					
Autres dettes financières courantes	(375)	(375)	(375)	-	-	-					
Découverts bancaires	(339)	(339)	(339)	-	-	-					
Comptes courants financiers passifs	(42)	(42)	(42)	-	-	-					
Dettes financières I	(30 593)	(34 192)	(4 213)	(3 755)	(6 234)	(19 989)					
Actifs financiers II	11 906 (**)	11 906	11 906	-	-	-					
Instruments dérivés passifs	(753)	(316)	(49)	(44)	(102)	(121)					
Instruments dérivés actifs	1 450	1 382	240	221	442	480					
Instruments financiers dérivés III	698	1 066	191	177	340	359					
Endettement financier net I+II+III	(17 989)	-									

 $^{(*) \} Pour \ les instruments financiers dérivés, les montants correspondent uniquement aux flux d'intérêts.$

Au 31 décembre 2020, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 7,7 ans (8,1 ans au 31 décembre 2019). Elle est de 7,9 ans pour les filiales concessionnaires, de 3,1 ans pour le contracting et de 7,2 ans pour les holdings et VINCI Immobilier.

^(**) Dont 11,9 milliards d'euros à moins de trois mois principalement composés d'équivalents de trésorerie pour 5,6 milliards d'euros et de disponibilités pour 6,1 milliards d'euros (voir note J.26.1 Trésorerie nette gérée).

25.3 Notations de crédit et covenants financiers

Notations de crédit

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

		Notation						
	Agence	Long terme	Perspective	Court terme				
VINCLEA	Standard & Poor's	A -	Stable	A2				
VINCI SA	Moody's	A3	Stable	P1				
ACE	Standard & Poor's	A -	Stable	A2				
ASF	Moody's	A3	Stable					
Cofiroute	Standard & Poor's	A -	Stable	A2				
	Standard & Poor's	BBB	Negative					
Gatwick Funding Limited (*)	Moody's	Baa2	Negative					
	Fitch	BBB +	Negative					

^(*) Société portant les financements de l'aéroport de Londres Gatwick.

En 2020, les agences de notations ont procédé aux révisions suivantes :

- Standard & Poor's a maintenu les notations long terme de Vinci, ASF et Cofiroute en révisant les perspectives de positive à stable pour les trois sociétés;
- Concernant Gatwick Funding Limited:
 - o Standard & Poor's a abaissé la notation long terme à BBB (contre BBB +) et ramené la perspective à *Creditwatch négatif* (contre *outlook* négatif précédemment);
 - o Moody's a abaissé la notation long terme à Baa2 (contre Baa1) et la perspective à négative ;
 - o Fitch a abaissé la perspective à négative.

Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios financiers.

Le Groupe suit régulièrement l'évolution de ces covenants financiers et, dans le contexte de la Covid-19, a porté une attention particulière aux contrats de financement qui pourraient présenter à court ou moyen terme des risques de non-respect des ratios financiers. Des négociations ont été menées avec les prêteurs pour prévenir les cas de défaut potentiels liés à ces non-respects. Les entités du Groupe ayant été amenées à renégocier certaines de leurs conditions de financement ont obtenu des accords. En particulier, des « waivers » et amendements ont ainsi été obtenus par l'aéroport de Londres Gatwick en septembre 2020 sur sa dette bancaire et obligataire (d'un montant total de 3,4 milliards de livres sterling). L'accord a principalement porté sur :

- Une exemption de l'obligation de respect, en décembre 2020 et juin 2021, des deux ratios financiers (ratio de couverture des frais et ratio d'endettement) prévus dans ses contrats de financement ;
- Une modification de la méthodologie de calcul du ratio d'endettement jusqu'en juin 2023 ;
- Une autorisation de tirage sur le programme britannique *Covid Corporate Financing Facility* de la Banque d'Angleterre, auquel Gatwick est éligible à hauteur de 300 millions de livres sterling.

Les autres contrats soumis à covenants ne portent pas sur des montants matériels (montants individuellement inférieurs à 300 millions d'euros).

26. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Principes comptables

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose d'un montant de 19,2 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 10,0 milliards d'euros de trésorerie nette gérée, 8,0 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées disponibles et 1,2 milliards d'euros de billets de trésorerie.

Ces ressources disponibles permettent au Groupe de gérer son risque de liquidité (voir note J.25.2 Analyse de l'échéancier de l'endettement financier net).

26.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, qui inclut notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

51/12/2020							
Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total				
165	131	5 351	5 646				
-	5	3 780	3 785				
165	126	1 571	1 862				
999	2 424	2 696	6 119				
-	(288)	(51)	(339)				
1 164	2 267	7 995	11 426				
9	32	2	43				
-	-	-	-				
8	23	2	32				
1	9	-	10				
(194)	-	(1 000)	(1 194)				
(345)	(29)	-	(375)				
4 053	3 476	(7 475)	53				
4 687	5 746	(480)	9 953				
	165	Concessions Contracting 165 131 - 5 165 126 999 2 424 - (288) 1 164 2 267 9 32 - - 8 23 1 9 (194) - (345) (29) 4 053 3 476	Concessions Contracting VINCI Immobilier 165 131 5 351 - 5 3 780 165 126 1 571 999 2 424 2 696 - (288) (51) 1164 2 267 7 995 9 32 2 - - - 8 23 2 1 9 - (194) - (1000) (345) (29) - 4 053 3 476 (7 475)				

^(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

^(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

21	/1	2	12	N1	q

(en millions d'euros)	Concessions	Contracting	Holdings et VINCI Immobilier	Total
Équivalents de trésorerie	305	99	2 680	3 083
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	-	13	983	996
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine (*)	305	86	1 696	2 087
Disponibilités	845	2 527	1 801	5 174
Découverts bancaires	(3)	(817)	(91)	(911)
Trésorerie nette	1 146	1 809	4 390	7 346
Actifs financiers de gestion de trésorerie	37	56	146	239
Valeurs mobilières de placement (OPCVM) (**)	-	43	145	188
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à trois mois à l'origine	32	1	1	34
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité supérieure à trois mois à l'origine	5	12	-	17
Billets de trésorerie émis	-	-	(800)	(800)
Autres dettes financières courantes	(8)	(41)	-	(50)
Solde des comptes courants de trésorerie	2 425	2 156	(4 564)	16
Trésorerie nette gérée	3 600	3 981	(829)	6 751

^(*) Y compris dépôts à terme, comptes rémunérés et certificats de dépôts.

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des comptes rémunérés, des dépôts à terme ou des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois). Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

La trésorerie nette est gérée avec une prise de risque faible sur le capital. Les performances et les risques associés aux placements de la trésorerie nette sont suivis régulièrement au travers d'un reporting détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie nette gérée par VINCI SA s'élève à 5,6 milliards d'euros, provenant essentiellement des excédents de trésorerie remontés des filiales françaises au travers d'un système de cash pooling. Par ailleurs, VINCI Finance International, filiale à 100 % de VINCI, qui centralise les excédents de trésorerie des filiales étrangères, gère au 31 décembre 2020 un encours de placements et de trésorerie de 1,4 milliard d'euros. Ces dispositifs de centralisation permettent à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières au niveau du Groupe et de mieux maîtriser les risques liés aux contreparties et aux supports de placements utilisés.

Les placements de trésorerie des filiales dont la gestion n'est pas centralisée doivent respecter les lignes directrices et des instructions émises par VINCI, qui définissent les supports de placements et les contreparties autorisés. Au 31 décembre 2020, ces placements représentent un encours de près de 3 milliards d'euros, dont 0,6 milliard d'euros pour les concessions et 2,3 milliards d'euros pour le contracting.

26.2 Autres ressources disponibles

Lignes de crédit revolver

VINCI dispose d'une ligne de crédit revolver, syndiquée de 8 milliards d'euros. Après la seconde option d'extension d'un an qui a été notifiée en novembre 2020, l'échéance de la ligne a été prorogée jusqu'en 2025; pour cette dernière année, son montant sera de 7,7 milliards d'euros. Elle ne comporte aucune clause de défaut relative au non-respect de ratios financiers. Cette ligne de crédit n'est pas utilisée au 31 décembre 2020. La société aéroportuaire Londres Gatwick détient une ligne de crédit revolver de 300 millions de livres sterling, à échéance juin 2025. Cette ligne était entièrement tirée au 31 décembre 2020.

Billets de trésorerie

VINCI SA dispose d'un programme de billets de trésorerie de 5 milliards d'euros, noté A2 par Standard & Poor's et P1 par Moody's. Au 31 décembre 2020, ce programme est utilisé à hauteur de 1,0 milliard d'euros.

La société aéroportuaire Londres Gatwick bénéficie depuis novembre 2020 pour un an du programme *Covid Corporate Financing Facility* mis en place par le gouvernement britannique. Cette capacité d'un montant autorisé de 300 millions de livres sterling était utilisée à hauteur de 175 millions de livres sterling au 31 décembre 2020.

^(**) Parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

27. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Règles de gestion

VINCI a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels il est exposé, et notamment du risque de taux d'intérêt. Dans le contexte de la crise sanitaire, le Groupe a mis en place des procédures spécifiques afin de s'assurer du correct suivi de ses risques.

En application des règles définies par la direction Financière du Groupe, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers relève des entités opérationnelles. En revanche, la gestion des produits dérivés est, en règle générale, normalement assurée par la direction Financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (VINCI SA, ASF, Cofiroute, VINCI Finance International), des comités de trésorerie auxquels participent les directions financières de VINCI SA et des entités concernées analysent régulièrement les principales expositions et décident des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés.

Principes comptables

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon la qualification comptable de l'instrument de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé;
- couverture de flux de trésorerie;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Le Groupe applique les dispositions permises ou requises par IFRS 9, pour le traitement des coûts de couverture de tous les instruments qualifiés comptablement.

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées dans le compte de résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert l'est également (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent dans les mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue et hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en autres éléments du résultat global (OCI) pour la « part efficace » et en compte de résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres (OCI) sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et le coût de l'endettement financier net pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert se réalise.

Lorsque l'inefficacité de la relation de couverture conduit à sa déqualification, les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument de couverture sont maintenus en capitaux propres (OCI) et reclassés au compte de résultat au même rythme que la survenance des flux couverts, les variations ultérieures de juste valeur sont enregistrées directement en compte de résultat. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres (OCI) sont enregistrés au compte de résultat.

La couverture d'un investissement net consiste à couvrir le risque de change afférent à la situation nette d'une participation dans une filiale étrangère consolidée hors zone euro. Les variations de valeur de l'instrument de couverture sont inscrites en capitaux propres en « écarts de conversion » pour la part efficace. La part des variations de valeur de l'instrument de couverture considérée comme « inefficace » est enregistrée dans le coût de l'endettement financier net. Les écarts de conversion liés aux variations de valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisés en compte de résultat lors de la sortie du périmètre de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant enregistrées en compte de résultat.

Les Cross Currency Swaps sont considérés comme des instruments de taux lorsqu'ils sont qualifiés comptablement de couverture de juste valeur ou de flux futurs, ou comme des instruments de change dans les autres cas.

Instruments dérivés

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

				31/12/20	20	31/12/2019			
(en millions d'euros)	Poste du bilan	Note	Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)	
Dérivés liés à l'endettement financier net									
Dérivés de taux : couverture de juste valeur		25.1.2	1 281	46	1 235	1 051	37	1 014	
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie		25.1.2	-	323	(323)	-	227	(227)	
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture		25.1.3	57	55	3	65	59	6	
Dérivés de taux	Endettement financier net		1 339	423	915	1 116	323	792	
Dérivés de change : couverture de juste valeur		25.2	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		25.2	1	-	1	-	-	-	
Dérivés de change : couverture d'investissement net		25.2	27	12	16	2	111	(108)	
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		25.2	12	6	6	8	13	(4)	
Dérivés de change	Endettement financier net		41	18	23	11	124	(113)	
Autres dérivés	Endettement financier net		71	312	(241)	135	424	(290)	
Dérivés liés aux flux opérationnels									
Dérivés de change : couverture de juste valeur		25.2	9	4	5	5	1	3	
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie		25.2	2	2	-	-	3	(3)	
Dérivés de change : non qualifiés de couverture		25.2	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de change	Besoin en fonds de roulement		10	6	5	5	5	-	
Autres dérivés	Besoin en fonds de roulement		-	-	-	-	-	-	
Total des instruments dérivés			1 461	759	702	1 266	876	390	

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 117 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 125 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Autres instruments de couverture

Le risque de change patrimonial, afférent à la détention d'actifs en devise, est en règle générale, et en fonction des possibilités, couvert par des dettes financières libellées dans la même devise.

27.1 Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces différentes entités présentant des profils financiers différents.

Pour les filiales concessionnaires, le risque de taux d'intérêt est géré selon deux horizons : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact du coût de la dette sur le résultat de l'exercice.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire en sorte que la répartition taux fixe-taux variable de la dette soit ajustée en fonction du niveau d'endettement, la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

S'agissant des pôles du contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie opérationnel net structurel. Pour ces activités, l'objectif est de veiller au bon adossement en termes de maturité des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêt (swaps) dont les dates de départ peuvent être éventuellement décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture au sens des normes IFRS. Le Groupe veille à ce que la part inefficace des couvertures ne soit pas significative.

Au 31 décembre 2020, le Groupe applique les modalités permises par les amendements à IFRS 7 et IFRS 9 « Réforme des taux benchmark – phase I » permettant de ne pas tenir compte des effets de la réforme des taux, notamment dans l'appréciation du caractère hautement probable des flux d'intérêts couverts, jusqu'à ce que la transition vers les nouveaux indices soit effective. Cela conduit à maintenir la qualification des swaps de taux en comptabilité de couverture.

En préparation de la phase II de l'amendement, le Groupe a mis en place un groupe de travail dédié réunissant toutes les parties prenantes concernées afin d'anticiper au mieux la transition vers les nouveaux taux.

Les principaux indices utilisés par le Groupe et concernés par la réforme sont l'Euribor, le Libor USD, le Libor GBP et le Libor CHF. Le Groupe va entamer au premier semestre 2021 des négociations avec ses contreparties afin de prendre en compte ces changements d'indices. Les montants des couvertures affectées par la réforme sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

27.1.1 Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Caractéristiques de la dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt

Ce tableau présente la répartition au 31 décembre 2020, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture												
		Taux fixe			Inflation			Taux variable		Total			
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux		
Concessions	17 624	87 %	2,86 %	291	1 %	4,43 %	2 353	12 %	1,23 %	20 268	2,70 %		
Contracting	108	73 %	2,29 %	-	-	-	39	27 %	1,88 %	148	2,18 %		
Holdings	5 922	91 %	1,80 %	-	-	-	570	9 %	0,09 %	6 492	1,65 %		
Total au 31/12/2020	23 655	<i>88</i> %	2,59 %	291	1 %	4,43 %	2 962	11 %	1,02 %	26 907	2,44 %		
Total au 31/12/2019	24 244	<i>89</i> %	2,83 %	246	1 %	6,45 %	2 748	10 %	1,60 %	27 237	2,74 %		

		Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
		Taux fixe		Inflation			Taux variable			Total		
(en millions d'euros)	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Taux	
Concessions	12 087	60 %	2,71 %	315	2 %	4,29 %	7 866	39 %	0,46 %	20 268	1,86 %	
Contracting	108	73 %	2,29 %	-	-	-	39	27 %	1,88 %	148	2,18 %	
Holdings	3 358	52 %	2,56 %	-	-	-	3 134	48 %	0,33 %	6 492	1,48 %	
Total au 31/12/2020	15 553	<i>58</i> %	2,67 %	315	1 %	4,29 %	11 039	41 %	0,43 %	26 907	1,77 %	
Total au 31/12/2019	15 204	56 %	3,07 %	274	1 %	5,29 %	11 759	43 %	0,91 %	27 237	2,16 %	

Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération n'excède pas la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat (pour la part efficace).

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2020 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2020								
	Résul	tat	Capitaux propres						
(en millions d'euros)	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps					
Dettes à taux variable après couverture comptable	(28)	28	-	-					
Actifs à taux variable après couverture comptable	25	(25)	-	-					
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	8	(8)	-	-					
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	-	-	120	(120)					
Total	5	(5)	120	(120)					

27.1.2 Description des opérations de couverture

Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur qui comprennent des swaps de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable et des cross currency swaps, ont les caractéristiques suivantes :

	Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable (yc Cross Currency Swap)						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	
Au 31/12/2020	1 235	14 589	500	1 214	2 055	10 819	
Au 31/12/2019	1 014	17 536	1 254	533	2 317	13 433	

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, VINCI SA et Cofiroute.

Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il peut procéder à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de « couvertures de flux de trésorerie ».

Ainsi, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

En janvier 2020, ASF et Cofiroute ont mis en place des swaps à départ décalé au premier trimestre 2021 en couverture de refinancements obligataires d'ici 2022. Ces swaps, d'un notionnel de 3 milliards d'euros, ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2020, la juste valeur du portefeuille de ces swaps est de - 5 millions d'euros.

Au 31 décembre, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

			31/12	/2020		
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe (yc Cross Currency Swap)	(321)	8 970	3 233	3 000	1 069	1 668
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(2)	24	-	-	-	24
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(323)	8 994	3 233	3 000	1 069	1 693
Dont couvertures de flux de trésorerie certains	(318)	5 994	3 233	-	1 069	1 693
Dont couvertures de flux de trésorerie hautement probables	(5)	3 000	-	3 000	-	-

	31/12/2019					
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	(224)	13 681	2 312	3 252	740	7 377
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	(3)	28	4	4	14	6
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(227)	13 709	2 316	3 256	754	7 384
Dont couvertures de flux de trésorerie certains	(179)	13 414	2 315	3 255	747	7 097
Dont couvertures de flux de trésorerie hautement probables	(48)	295	-	1	7	287

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2020 au titre des produits dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

	Situation au 31/12/2020							
	Montant inscrit en							
(en millions d'euros)	capitaux propres des ——— sociétés contrôlées	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans			
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(371)	(4)	(9)	(81)	(276)			
Dont dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée	(312)	(3)	(5)	(68)	(236)			
Dont dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est plus appliquée (dénoués)	(58)	(1)	(3)	(13)	(40)			

27.1.3 Description des opérations non qualifiées de couverture

	Swaps de taux d'intérêt							
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans		
31/12/2020	3	425	-	-	350	75		
31/12/2019	6	425	-	-	350	75		

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés non qualifiés correspondent notamment aux swaps de précouverture chez Arcour, pour lesquels les critères de qualification ne sont plus respectés.

27.2 Gestion du risque de change

Nature des risques de change auxquels le Groupe est exposé

Le chiffre d'affaires de VINCI est réalisé à hauteur de près de 67 % dans la zone euro. Les contrats en dehors de la zone euro sont généralement exécutés en devises locales s'agissant de l'activité des filiales locales, et le plus souvent en euros et en dollars, lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation. L'exposition du Groupe au risque de change est donc limitée.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » lié aux flux commerciaux ou financiers des filiales libellés dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle.

La stratégie du Groupe vise à minimiser le risque de change patrimonial. Un suivi régulier permet d'ajuster le niveau de couverture aux expositions en devises des actifs nets détenus. Chaque nouvel investissement fait l'objet d'une analyse de risque pour décider ou non de la couverture, qui prend la forme de financements en euros transformés en devises ou de financements directement en devise.

Détail des produits dérivés de change liés à l'endettement financier net

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses opérations financières s'analysent comme suit :

	31/12/2020						
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans	
Change à terme	1	70	70	-	-	-	
Couverture de flux de trésorerie	1	70	70	-	-	-	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	16	2 863	586	156	962	1 159	
Couverture d'investissement net	16	2 863	586	156	962	1 159	
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	5	465	57	142	203	63	
Change à terme	1	192	192	-	-	-	
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	6	657	249	142	203	63	
Total instruments dérivés de change	23	3 590	905	298	1 165	1 222	

	31/12/2019							
(en millions d'euros)	Juste valeur	Notionnel	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 2 et 5 ans	> 5 ans		
Change à terme	-	18	18	-	-	-		
Couverture de flux de trésorerie	-	18	18	-	-	-		
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(108)	3 039	866	15	630	1 528		
Change à terme	-	59	59	-	-	-		
Couverture d'investissement net	(108)	3 098	925	15	630	1 528		
Swaps de devises (yc Cross Currency Swap)	(4)	433	47	88	298	-		
Change à terme	-	282	282	-	-	-		
Dérivés de change non qualifiés comptablement de couverture	(4)	714	328	88	298	-		
Total instruments dérivés de change	(113)	3 830	1 271	103	928	1 528		

Détail des couvertures qualifiées dans une relation de couverture d'investissement net à l'étranger

Le tableau suivant présente les principales couvertures de risque patrimonial du Groupe :

(en millions d'euros)			31/12/2020		
Devises	GBP (livre sterling)	USD (dollar américain)	JPY (von)	SGD (dollar singapourien)	SEK (couronne suédoise)
Notionnel des dérivés qualifiés en NIH (*)	2 364	(uonar americam)	(yen) -	109	92
Nominal des dettes qualifiées en NIH (*)	890	904	123	-	-

(*) NIH: Net investment hedge, couverture de risque patrimonial.

Le Groupe couvre l'actif net de ses principales filiales en devise étrangère, notamment ses filiales ayant pour monnaie fonctionnelle le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), le dollar singapourien (SGD), les devises scandinaves, du Japon, d'Australie et de Nouvelle-Zélande. Au 31 décembre 2020, les principales couvertures d'investissement net concernent la couverture des acquisitions :

- chez VINCI Airports : exposition en GBP liée à l'aéroport de Londres Gatwick et à l'aéroport de Belfast et exposition en USD liée à Aerodom ;
- chez Eurovia: exposition en USD liée à Eurovia Atlantic Coast, ancienne division Plants & Paving de Lane Construction;
- chez VINCI Energies : exposition en USD liée à PrimeLine Utility Services.

Analyse de l'exposition au risque de change opérationnel

Le tableau suivant présente les principales expositions au risque de change au 31 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	31/12/2020								
Devises	USD	GBP	CAD	СОР	AED (dirham des				
	(dollar américain)	(livre sterling)	(dollar canadien)	(peso colombien)	Emirats Arabes Unis)				
Cours de clôture	1,227	0,899	1,563	4195	4,516				
Exposition	99	141	36	52	27				
Couverture	(25)	(67)	(2)	(27)	(5)				
Position nette	74	74	34	25	22				

Compte tenu d'une exposition résiduelle sur certains actifs non couverts, une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % aurait un impact positif de 21 millions d'euros sur le résultat avant impôt.

Détail des produits dérivés de change liés aux flux opérationnels

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe notamment pour la couverture de ses flux opérationnels s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020							
Devises	PLN ^(*) /EUR	USD/EUR	GBP/EUR	NZD (**)/EUR	KRW (***)/SEK			
Juste valeur	5	1	1	(1)	(1)			
Notionnel	185	139	66	22	6			
Maturité moyenne (en mois)	6	5	20	13	6			
Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Achat/Vente	Vente	Achat			

^(*) Zloty polonais

27.3 Gestion du risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme et valeurs mobilières de placement essentiellement), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Environ un tiers du chiffre d'affaires consolidé est réalisé auprès de clients publics ou parapublics. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de VINCI. À l'export, le risque de non-paiement est couvert, dans la mesure du possible, par des assurances appropriées (Coface, crédits documentaires, autres assurances). Dans le contexte de la Covid-19, certains pôles ou divisions (notamment VINCI Airports et VINCI Energies) ont revu leur politique de dépréciation de leurs créances clients. Les informations sont présentées dans la note H.19.2 Analyse des créances clients.

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placement des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie, ainsi que des ratios d'emprise maximale pour un placement donné. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit attribuées par les agences de notation. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée, la liste des OPCVM autorisés (filiales françaises) et les critères de sélection des fonds monétaires (filiales étrangères).

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par le Groupe intègre une composante « risque de contrepartie » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre » pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2020, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2020 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et les passifs financiers du Groupe (y compris les instruments financiers dérivés) ne sont pas compensés au bilan, sauf dans les cas où le Groupe bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte, une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentées dans l'état de situation financière consolidée.

^(**) Dollar néo-zélandais

^(***) Won sud-coréen

Le tableau ci-après présente l'exposition nette du Groupe résultant de ces accords de compensation :

		31/12/2020		31/12/2019				
(en millions d'euros)	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total	Juste valeur des dérivés reconnus au bilan ^(*)	Impact des accords de compensation	Total		
Instruments dérivés actifs	1 461	(257)	1 204	1 266	(201)	1 065		
Instruments dérivés passifs	(759)	257	(502)	(876)	201	(676)		
Instruments dérivés nets	702		702	390		390		

^(*) Montants bruts tels que présentés au bilan consolidé du Groupe.

27.4 Gestion des autres risques

Risques actions

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 26 457 495 actions VINCI (soit 4,50 % du capital) acquises au prix moyen de 79,79 euros. S'agissant d'actions autodétenues, les variations à la baisse ou à la hausse du cours de Bourse n'ont aucun impact, ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe détient 8 % du capital d'ADP. A chaque clôture, ces titres sont évalués à la juste valeur sur la base du cours de bourse. Une variation de +/- 1 % de ce dernier conduirait à comptabiliser un impact de +/- 8 millions d'euros en compte de résultat.

S'agissant des actifs de couverture des engagements de retraite, un détail par type d'actif est fourni en note K.29.1 Provisions pour engagements de retraite.

Suite aux émissions d'obligations convertibles non dilutives, VINCI est soumis au risque de variation de leur valeur de remboursement, qui dépend du cours de l'action VINCI. Afin de se prémunir contre une hausse de la valeur de remboursement liée à l'appréciation du cours de l'action, le Groupe a souscrit des options de même maturité. L'ensemble de ces opérations permet à VINCI de ne pas être exposé à un risque sur action propre.

Risque inflation

Certaines entités du Groupe sont exposées à un risque inflation, notamment l'aéroport de Londres Gatwick, dont une partie des revenus sont indexés à l'inflation locale. Afin de se prémunir contre une baisse de l'inflation, des swaps permettant de recevoir un taux fixe ou un taux variable et de payer l'inflation ont été mis en place.

Risque sur matières premières

Le Groupe réalise la plus grande part de son chiffre d'affaires soit dans le cadre de contrats intégrant des formules de révision de prix, soit dans le cadre de contrats de courte durée. Le risque lié à l'augmentation du coût des matières premières est donc généralement limité.

Pour les grands contrats à prix non révisables, les risques matières premières sont analysés au cas par cas et font l'objet, selon les cas, de négociation d'accords de prix fermes avec les fournisseurs, d'avances matières ou d'instruments dérivés de couverture sur indices matières premières.

Eurovia a mis en place une politique de gestion du risque bitume, sur une partie de son exposition, au moyen d'instruments dérivés de couverture sur des maturités courtes (swaps inférieurs à trois mois en moyenne). Cette politique s'applique aux petits contrats en France d'une durée moyenne inférieure à trois mois et sans clause de révision de prix.

Le Groupe utilise peu de matières premières brutes produites en propre en dehors des granulats produits et utilisés par Eurovia. En 2020, la part des approvisionnements en granulats d'Eurovia réalisés auprès des carrières du Groupe était de l'ordre de 33 %.

28. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées depuis la clôture du 31 décembre 2019. Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2020			Catégories c					Juste valeur			
			Actifs financiers	Actifs financiers évalués à					Niveau 2 :	Niveau 3 : modèle	
	Dérivés à	Dérivés	évalués à	la juste	Actifs	Passifs	Total de la	Ni	modèle	interne avec	l
Rubriques au bilan et	la juste valeur par	qualifiés de	la juste valeur par	valeur par capitaux	financiers au coût	financiers au coût	valeur nette comptable	Niveau 1 : cours cotés et	interne avec paramètres	paramètres non	Juste valeur de
classes d'instruments	résultat	couverture	résultat	propres	amorti	amorti	au bilan	disponibilités	observables	observables	la classe
Instruments de capitaux propres	-	-	943	8	-	-	951	841(*)	-	110	951
Actifs financiers au coût amorti et créances financières (PPP)	-	-	-	-	1 286	-	1 286	-	1 286	-	1 286
I - Actifs financiers non courants (**)	-	-	943	8	1 286	-	2 237	841	1 286	110	2 237
II - Instruments dérivés actifs	128	1 333	-	-	-	-	1 461	-	1 461	-	1 461
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	43	-	-	-	43	-	43	-	43
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	95	-	95	95	-	-	95
Équivalents de trésorerie	-	-	5 646	-	-	-	5 646	3 785	1 862 (***)	-	5 646
Disponibilités	-	-	6 119	-	-	-	6 119	6 119	-	-	6 119
III - Actifs financiers courants	-	-	11 808	-	95	-	11 903	9 999	1 904	-	11 903
Total actif	128	1 333	12 751	8	1 381	-	15 601	10 839	4 651	110	15 601
Emprunts obligataires						(24 842)	(24 842)	(24 619)	(1 300)		(25 920)
Autres emprunts						(24 642)	(24 642)	(24 619)	(1 500)	-	(25 920)
bancaires et autres dettes financières						(3 801)	(3 801)	-	(3 976)	-	(3 976)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(28 643)	(28 643)	(24 619)	(5 277)	-	(29 896)
V - Instruments dérivés passifs	(372)	(387)	-	-	-	-	(759)	-	(759)	-	(759)
Autres dettes financières courantes						(1 569)	(1 569)	-	(1 569)	-	(1 569)
Comptes courants financiers passifs						(42)	(42)	(42)	-	-	(42)
Découverts bancaires						(339)	(339)	(339)	-	-	(339)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 950)	(1 950)	(381)	(1 569)	-	(1 950)
Total passif	(372)	(387)	-	-	-	(30 593)	(31 352)	(25 000)	(7 604)	-	(32 605)
Total	(244)	946	12 751	8	1 381	(30 593)	(15 751)	(14 161)	(2 953)	110	(17 004)

^(*) Juste valeur des titres ADP - voir note E.11 Autres actifs financiers non courants.

^(**) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP. (***) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

Comptes consolidés

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2019 selon les catégories définies par IFRS 9 :

31/12/2019			Catégories c	omptables Actifs				Juste valeur			
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 : cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Instruments de capitaux propres	-	-	152	7	-	-	158	1	-	157	158
Actifs financiers au coût amorti et créances	-	-	-	-	1 366	-	1 366	-	1 366	-	1 366
I - Actifs financiers non courants (*)	-	-	152	7	1 366	-	1 525	1	1 366	157	1 525
II - Instruments dérivés actifs	208	1 058	-	-	-	-	1 266	-	1 266	-	1 266
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	239	-	-	-	239	188	51	-	239
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	47	-	47	47	-	-	47
Équivalents de trésorerie			3 083				3 083	996	2 087 (**)	-	3 083
Disponibilités			5 174				5 174	5 174	-	-	5 174
III - Actifs financiers courants	-	-	8 496	-	47	-	8 543	6 405	2 138	-	8 543
Total actif	208	1 058	8 648	7	1 414	-	11 334	6 406	4 771	157	11 334
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(25 094)	(25 094)	(25 012)	(1 407)	-	(26 419)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(3 705)	(3 705)	-	(3 779)	-	(3 779)
IV - Dettes financières à long terme	-	-	-	-	-	(28 799)	(28 799)	(25 012)	(5 186)	-	(30 198)
V - Instruments dérivés passifs	(496)	(380)	-	-	-	-	(876)	-	(876)	-	(876)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(850)	(850)	-	(850)	-	(850)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(31)	(31)	(31)	-	-	(31)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	(911)	(911)	(911)	-	-	(911)
VI - Passifs financiers courants	-	-	-	-	-	(1 792)	(1 792)	(942)	(850)	-	(1 792)
Total passif	(496)	(380)	-	-	-	(30 591)	(31 468)	(25 954)	(6 912)	-	(32 867)
Total	(288)	678	8 648	7	1 414	(30 591)	(20 134)	(19 548)	(2 141)	157	(21 532)

^(*) Voir notes E.11 Autres actifs financiers non courants et F.14 Créances financières PPP. (**) Principalement composés de certificats de dépôt, dépôts à terme et comptes rémunérés.

K. Avantages du personnel et paiements en actions

29. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2020, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite	29.1	1 628	1 805
Avantages à long terme du personnel	29.2	105	106
Total provisions pour avantages du personnel		1 733	1 911

29.1 Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au passif du bilan consolidé, tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (retraités et personnes disposant de droits différés). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées à chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays ou de la zone monétaire dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan consolidé. Cette comptabilisation est soumise aux règles de plafonnement de l'actif et aux exigences de financement minimal édictées par IFRIC 14.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts sur actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net liés aux régimes de retraite à prestations définies sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée);
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle ;
- et la variation de l'effet du plafonnement de l'actif.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour engagements de retraite comprennent, d'une part, les provisions au titre d'indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre d'engagements de retraite complémentaire.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Part à plus d'un an	1 628	1 805
Part à moins d'un an (¹)	60	55
Total provisions pour engagements de retraite	1 687	1 860

^(*) La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en autres passifs courants.

Les principaux engagements de retraite complémentaires du groupe VINCI portent sur des régimes à prestations définies qui se caractérisent comme suit :

• Pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite (généralement calculées sur la base d'un pourcentage du dernier salaire, en fonction de l'ancienneté du salarié et des conventions collectives applicables), de régimes de retraite complémentaire à prestations définies dont bénéficient certains salariés, retraités et mandataires sociaux du Groupe et d'un engagement particulier concernant le vice-président du Conseil d'administration de VINCI SA.

Certains régimes dont bénéficient plusieurs dirigeants du Groupe donnent lieu à un préfinancement réalisé au travers de deux contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Cardif et d'un contrat souscrit auprès de la compagnie Allianz. Ces contrats font l'objet d'une gestion active en référence à des indices composites, visant à assurer un équilibre adéquat entre le retour sur investissement escompté des supports de placement et leurs risques associés. Un niveau de liquidité suffisant, adapté à l'horizon des passifs sociaux est maintenu afin de régler les pensions de retraite ou les autres paiements forfaitaires. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

• Pour les engagements des filiales britanniques de VINCI et d'Etavis, filiale suisse, de VINCI Energies, les régimes sont financés au travers de fonds de pension indépendants.

Au Royaume-Uni, les régimes à prestations définies dont bénéficient certains salariés et anciens salariés du Groupe donnent lieu à des prestations généralement calculées sur la base du dernier salaire. Ils offrent également des prestations en cas de décès ou d'invalidité. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2020, le nombre de bénéficiaires de ces régimes est de 6 374 personnes, dont 3 141 retraités. La duration moyenne des plans s'établit à dix-neuf ans.

La stratégie d'investissement pour gérer les actifs de couverture est définie par des *Trustees*, représentant les fonds de pension. Les échéances des contributions et le niveau de financement du régime sont déterminés entre l'employeur et le Trustee, sur la base d'évaluations actuarielles triennales. Les échéances sont destinées à la couverture du coût des services qui seront rendus dans les années futures et, le cas échéant, au recouvrement du déficit lié aux droits acquis par le passé.

En Suisse, les régimes dont bénéficient les salariés et anciens salariés du Groupe (2 547 personnes au 31 décembre 2020, dont près de 90 % sont en activité) sont des régimes de retraite à « solde de caisse » (cash balance plans) garantissant à leurs ayants droit un rendement minimum sur les cotisations versées. Ils offrent à leurs bénéficiaires des prestations en cas de décès ou d'invalidité et des pensions lorsque ces derniers cessent leur activité. Les régimes sont ouverts aux nouveaux entrants. Leur duration est de l'ordre de dix-huit ans.

• Pour les filiales allemandes, il existe plusieurs régimes internes au Groupe dont des régimes dits de « promesses directes ». Ces plans procurent à leurs bénéficiaires des couvertures portant sur des droits versés sous forme de pensions ou de prestations en cas de décès ou d'invalidité. Au 31 décembre 2020, le nombre de bénéficiaires est de 9 264 personnes dont 5 668 retraités, 2 112 actifs au sein des filiales du Groupe et 1 484 ayants droit généralement toujours en activité mais ne travaillant plus pour le Groupe. La plupart de ces régimes sont fermés au 31 décembre 2020. La duration moyenne des plans s'élève à treize ans.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment en France, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont donc inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

Les principaux engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	Zone euro		Royaun	ne-Uni	Suisse		
Hypothèses	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2019	
Taux d'actualisation	0,80 %	0,60 %	1,65% - 1,75%	1,85% - 1,95%	0,05 %	0,00 %	
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %	2,00 % - 2,25 % ^(*) 2,80 % - 2,85 % ^(**)	2,10 % - 2,25 % ^(*) 3,10 % - 3,25 % ^(**)	1,00 %	1,30 %	
Taux de revalorisation des salaires	2,10 % - 4,00 %	1,60 % - 4,00 %	1,00 % - 3,00 %	1,00 % - 3,25 %	1,50 %	1,80 %	
Taux de revalorisation des rentes	1,25 % - 2,00 %	0,80 % - 1,60 %	2,60 % - 3,45 %	2,10 % - 5,00 %	N/A	N/A	

^(*) Taux CPI; (**) Taux RPI.

Les taux d'actualisation ont été déterminés par zone géographique sur la base des rendements d'obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes.

Les autres hypothèses actuarielles locales (économiques et démographiques) ont été fixées selon les spécificités de chacun des pays concernés. Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2020. Pour ceux investis dans l'actif général des compagnies d'assurance, leur valeur comptable au 31 décembre 2020 est retenue.

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, le montant de la provision reconnue au bilan et les charges de retraite comptabilisées au cours de l'exercice sont détaillés ci-après.

Résultat des évaluations actuarielles de la période

Ventilation par type d'engagement

			31/12/2020			31/12/2019	
(en millions d'euros)		Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total	Indemnités de fin de carrière en France	Pensions, compléments de pensions et autres	Total
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		955	2 867	3 822	965	2 978	3 943
Juste valeur des actifs de couverture		38	2 102	2 140	43	2 047	2 090
Déficit (ou surplus)		917	765	1 682	922	931	1 853
Provision reconnue au passif du bilan	ı	917	771	1 687	922	939	1 860
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	3	3	-	4	4
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	2	2	-	4	4
Total	1-11-111	917	765	1 682	922	931	1 853

^(*) Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Au global, la part des engagements consacrée aux bénéficiaires retraités s'établit à environ 30 % du total au 31 décembre 2020.

Ventilation par pays

	_	31/12/2020							
(en millions d'euros)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total		
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		1 199	461	1 482	504	177	3 822		
Juste valeur des actifs de couverture		136	7	1 361	489	147	2 140		
Déficit (ou surplus)		1 063	453	121	15	30	1 682		
Provision reconnue au passif du bilan	1	1 063	453	121	15	36	1 687		
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	3	3		
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	-	-	-	2	2		
Total	1-11-111	1 063	453	121	15	30	1 682		

 $^{(\}mbox{*})$ Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

		31/12/2019								
(en millions d'euros)		France	Allemagne	Royaume-Uni	Suisse	Autres pays	Total			
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		1 229	487	1 590	456	181	3 943			
Juste valeur des actifs de couverture		154	7	1 328	449	152	2 090			
Déficit (ou surplus)		1 074	479	262	7	30	1 853			
Provision reconnue au passif du bilan	1	1 074	479	262	7	37	1 860			
Régimes surfinancés reconnus à l'actif du bilan	II	-	-	-	-	4	4			
Impacts liés aux règles d'IFRIC 14 (*)	III	-	-	-	-	4	4			
Total	1-11-111	1 074	479	262	7	30	1 853			

 $^{(\}mbox{*})$ Effet du plafonnement de l'actif et exigences de financement minimal.

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	3 943	2 803
dont engagements couverts par des actifs de couverture	2 673	1 724
Coût des services rendus au cours de la période	91	69
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	42	64
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	(6)	(3)
Liquidations de régime	(4)	-
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(22)	460
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	42	(19)
dont impact des changements d'hypothèses financières	(32)	472
dont gains et pertes d'expérience	(32)	8
Prestations versées aux bénéficiaires	(154)	(129)
Cotisations des salariés	13	12
Regroupements d'entreprises	9	593
Cessions d'entreprises et autres	1	1
Écarts de conversion	(91)	72
À la clôture de la période	3 822	3 943
dont engagements couverts par des actifs de couverture	2 585	2 673
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	2 090	1 362
Produits d'intérêts sur la période	27	37
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global (*)	120	123
Liquidations de régime	-	-
Prestations versées aux bénéficiaires	(88)	(70)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	55	41
Cotisations versées aux fonds par les salariés	13	12
Regroupements d'entreprises	-	527
Cessions d'entreprises et autres	-	(3)
Écarts de conversion	(77)	63
À la clôture de la période	2 140	2 090
·		
Déficit (ou surplus)	1 682	1 853

^(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs de couverture et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

En 2019, les montants figurant sur les lignes « Regroupements d'entreprises » concernaient l'acquisition de l'aéroport de Londres-Gatwick par VINCI Airports.

VINCI estime à 94 millions d'euros les versements prévus en 2021 au titre des engagements de retraite, dont 58 millions d'euros de prestations à verser aux salariés retraités ou ayants droits (prestations non couvertes par des actifs de couverture), et 35 millions d'euros à verser aux organismes en charge de la gestion des fonds.

Les fonds de pensions devraient, par ailleurs, verser 89 millions d'euros de prestations aux bénéficiaires retraités ou à leurs ayants droits, sans impact sur la trésorerie du Groupe.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	1 860	1 472
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	95	94
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(142)	337
Prestations versées aux bénéficiaires par l'employeur	(65)	(59)
Cotisations versées aux fonds par l'employeur	(55)	(41)
Regroupements et cessions d'entreprises	9	71
Effets du plafonnement de l'actif (IFRIC 14) et régimes surfinancés	-	(23)
Écarts de conversion	(14)	10
À la clôture de la période	1 687	1 860

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Coût des services rendus au cours de la période	(91)	(69)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(42)	(64)
Produits d'intérêts sur actifs de couverture	27	37
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	6	3
Impact des liquidations de régime et autres	5	-
Total	(95)	(94)

Répartition des actifs de couverture par pays et type de support

La répartition des actifs de couverture par type de support s'établit comme suit :

	31/12/2020				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	18 %	33 %	16 %	36 %	22 %
Obligations	26 %	40 %	29 %	31 %	30 %
Immobilier	9 %	20 %	5 %	7 %	11 %
Monétaire	5 %	7 %	1 %	1 %	5 %
Autres supports	43 %	0 %	50 %	25 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1 361	489	136	154	2 140
Actifs de couverture par pays (en % du total)	64 %	23 %	6 %	7 %	100 %

	31/12/2019				
	Royaume-Uni	Suisse	France	Autres pays	Moyenne pondérée
Répartition des actifs de couverture					
Actions	22 %	32 %	14 %	36 %	25 %
Obligations	25 %	42 %	28 %	33 %	29 %
Immobilier	10 %	20 %	4 %	7 %	11 %
Monétaire	2 %	7 %	1 %	2 %	3 %
Autres supports	41 %	0 %	54 %	23 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	1 328	449	154	159	2 090
Actifs de couverture par pays (en % du total)	64 %	21 %	7 %	8 %	100 %

Au 31 décembre 2020, le montant des actifs de couverture cotés sur un marché actif (niveau 1 de juste valeur tel que défini par IFRS 13) s'établit à 1 797 millions d'euros (1 733 millions d'euros au 31 décembre 2019). Au cours de la période, les taux de rendement réel des actifs de couverture au Royaume-Uni, en Suisse et en France s'établissent respectivement à 9,5 %, 4,4 % et 2,4 %.

Sensibilités

Pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (indemnités de fin de carrière, pensions/compléments de pensions), une diminution du taux d'actualisation de 0,5 % entraînerait une hausse du montant de la dette actuarielle d'environ 8 %.

Pour tous les plans de pensions et de compléments de pensions en vigueur au sein du Groupe, une hausse de 0,5 % des taux d'inflation à long terme augmenterait la valeur de l'engagement de l'ordre de 4 %.

Pour les plans de pensions et de compléments de pensions en Suisse et au Royaume-Uni, un calcul de sensibilité à la mortalité est réalisé en prenant pour hypothèse une diminution de l'âge de chaque bénéficiaire d'un an. L'application d'un tel facteur engendrerait une hausse d'environ 2 % de l'engagement correspondant.

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, notamment en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de base de sécurité sociale pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Ces régimes sont considérés comme des régimes à cotisations définies.

Les montants pris en charge sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (autres que les régimes de base) s'élèvent à 630 millions d'euros en 2020 (641 millions d'euros en 2019). Ces montants comprennent notamment les cotisations versées, en France, à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

29.2 Autres avantages du personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel comprennent principalement les médailles du travail et primes de jubilé. Au 31 décembre 2020, elles s'élèvent à 119 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an (120 millions d'euros, dont 14 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2019).

Les médailles du travail et primes de jubilé ont été calculées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

	31/12/2020	31/12/2019
Taux d'actualisation	0,80 %	0,60 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires	1,60 % - 2,60 %	1,60 % - 2,60 %

30. Paiements en actions

Principes comptables

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution d'actions de performance, d'options de souscription et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI.

S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués par un actuaire externe sur la base de la juste valeur, à la date d'attribution, des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale. Leur évaluation n'étant pas directement liée à l'activité opérationnelle, il a été jugé approprié de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de la présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS 2) » du résultat opérationnel courant.

30.1 Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition, et à la réalisation de conditions de performance.

Informations sur l'évolution des plans d'actions de performance en cours

31/12/2020		31/12/2019
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en début de période	6 990 596	6 733 994
Actions attribuées	2 365 032	2 453 497
Actions acquises par les bénéficiaires	(2 146 234)	(2 012 173)
Actions annulées	(174 856)	(184 722)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance non définitivement acquises en fin de période	7 034 538	6 990 596

Nota: Y compris plan d'incitation à long terme du dirigeant mandataire social.

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance en cours

	Plan du 09/04/2020	Plan du 17/04/2019	Plan du 17/04/2018	Plan du 20/04/2017
Nombre de bénéficiaires à l'origine	3 529	3 271	2 947	2 537
Date d'acquisition définitive des actions attribuées	09/04/2023	17/04/2022	17/04/2021	20/04/2020
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance à l'origine	2 365 032	2 453 497	2 349 324	2 325 383
Actions annulées	(1 800)	(33 035)	(89 555)	(183 724)
Actions acquises par les bénéficiaires	(915)	(3 980)	(4 030)	(2 141 659)
Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin de période	2 362 317	2 416 482	2 255 739	-

Nota: Y compris plan d'incitation à long terme 2020 du dirigeant mandataire social attribué le 18/06/2020; la date d'acquisition définitive des actions est fixée au 18/06/2023.

Le Conseil d'administration de VINCI du 4 février 2020 a décidé d'attribuer de façon définitive 99,69 % des actions de performance du plan 2017 (soit 2 141 659 actions) aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe (soit à 2 283 collaborateurs). Ce taux traduit le fait que le critère de performance externe n'a pas été atteint à 100 % : l'écart entre le TSR VINCI des années 2017 à 2019 et le TSR du CAC 40 sur la même période ressortait à 9,69 %, inférieur au seuil de 10 % fixé pour une attribution à 100 % de 20 % des actions de performance attribuées ; le critère de performance interne (comptant pour 80 % de l'allocation) était, quant à lui, rempli à 100 %.

Le Conseil d'administration de VINCI du 9 avril 2020 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance. A l'issue de la période d'acceptation par les salariés, 2 335 592 actions de performance sous conditions ont été attribuées à 3 528 collaborateurs (hors plan du mandataire social). Elles ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à la réalisation des conditions de performances suivantes :

• un critère économique interne (comptant pour 65 % de la pondération) correspondant au rapport constaté au 31 décembre 2022 entre le retour sur capitaux engagés (ROCE) et le coût pondéré du capital (WACC), calculés, pour ces deux indicateurs, sur une moyenne de trois années (2020, 2021 et 2022).

Ce ratio doit être supérieur ou égal à 1,1 pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise. Dans le cas où le ratio serait compris entre 1 et 1,1, le nombre d'actions de performance définitivement attribuées serait réduit proportionnellement, aucune action n'étant attribuée si le ratio est inférieur ou égal à 1;

- un critère économique externe (comptant pour 20 % de la pondération) correspondant à l'écart, positif ou négatif, constaté au 31 décembre 2022 entre :
- le rendement total constaté de l'action VINCI, sur la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;

- et le rendement total constaté pour un actionnaire ayant investi dans l'indice CAC 40, sur la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Ce rendement total (ou « Total Shareholder Return ») s'entend dividendes inclus.

Le taux d'attribution lié à ce critère économique externe sera fonction de cet écart, celui-ci étant de 100 % si l'écart est supérieur ou égal à 5 %, de 50 % s'il est de 0 % avec interpolation linéaire entre 0 % et 5 % et nul si l'écart est négatif ;

- un critère environnemental externe (comptant pour 15 % de la pondération) mesuré par la note « Changement Climatique » délivrée chaque année par CDP Worldwide à VINCI au titre des exercices 2020, 2021 et 2022, déterminé ainsi :
- 3 fois une note égale ou supérieure à B : 100 %
- 2 fois une note égale ou supérieure à B : 66 %
- 1 fois une note égale ou supérieure à B:33 %
- 0 fois une note égale ou supérieure à B:0 %

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

Les justes valeurs des actions de performance ont été calculées par un actuaire externe, aux dates d'attribution respectives des actions, sur la base des caractéristiques et hypothèses suivantes :

	Plan 2020 (**)	Plan 2019	Plan 2018	Plan 2017
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros)	76,50	89,68	81,23	73,99
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros)	61,69	74,84	64,12	61,20
Juste valeur par rapport au cours à la date d'attribution	80,64 %	83,45 %	78,94 %	82,71 %
Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Taux d'intérêt sans risque (*)	(0,44 %)	(0,40 %)	(0,32 %)	(0,29 %)

^(*) Taux à trois ans des obligations d'État de la zone euro.

Une charge de 148 millions d'euros a été comptabilisée en 2020 au titre des plans d'actions de performance dont l'acquisition des droits est toujours en cours (plans d'avril 2020, avril 2019, avril 2018 et fin du plan d'avril 2017) contre 139 millions d'euros en 2019 (plans d'avril 2019, avril 2018, avril 2017 et fin du plan d'avril 2016).

30.2 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription aux plans d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Plan d'épargne Groupe France

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an depuis le 1^{er} janvier 2018, contre un montant maximum de l'abondement de 2 500 euros auparavant. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, la période de souscription du plan du 1^{er} quadrimestre 2020 a été prolongée jusqu'à fin août. Ainsi, seuls deux plans d'épargne ont été proposés aux salariés en 2020.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de répartition des souscriptions individuelles à partir des données historiques observées sur les plans 2017-2019 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE. Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui aurait recours à un crédit pour acheter le même nombre de titres cessibles et qui rembourserait le crédit par la vente des titres une fois disponibles. Un taux d'emprunt aux particuliers est défini par référence au taux de prêts amortissables à la consommation évalué par la Banque de France au mois de l'évaluation. Ce taux est comparé au taux sans risque à la date d'attribution.

^(**) Hors plan d'incitation long terme 2020 du dirigeant mandataire social dont la juste valeur par action de performance à la date d'attribution du 18/06/2020 est évaluée à 73.05 €.

Plan d'épargne Groupe France - Tranche	1er quadrimestre 2021	3e quadrimestre 2020
Prix de souscription (en euros)	69,66	79,90
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	71,82	85,64
Nombre estimé de titres souscrits	1 885 684	459 242
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	3 128 584	748 066

Plan d'épargne Groupe France	1er quadrimestre 2020 (1er janvier - 30 avril 2020)	3e quadrimestre 2019 (1er septembre - 31 décembre 2019)	2e quadrimestre 2019 (1er mai - 31 août 2019)
Taux de rentabilité attendu du titre VINCI	4,31 %	4,43 %	4,53 %
Prix de souscription (en euros)	92,83	84,74	71,14
Cours de l'action à la date du Conseil d'administration	96,54	89,58	78,02
Volatilité de l'action VINCI	18,16 %	18,37 %	19,88 %
Nombre estimé de titres souscrits	1 342 490	609 281	698 412
Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement)	1 908 063	872 096	986 410

En décembre 2019, VINCI avait procédé de manière unilatérale au versement d'un abondement de 400 euros brut à l'ensemble des salariés en France justifiant d'une ancienneté de trois mois au 15 décembre 2019. Cet abondement s'ajoutait au plafond d'abondement de 3 500 euros.

Plan d'épargne Groupe International

Au cours du 1^{er} semestre 2020, VINCI a mis en œuvre, conformément aux autorisations données au Conseil d'administration par l'assemblée générale, de nouveaux plans d'épargne destinés aux salariés de certaines filiales étrangères (plan Castor International). 39 pays sont désormais concernés, couvrant à l'international 91 % du chiffre d'affaires et 84 % de l'effectif au 31 décembre 2020.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- période de souscription : du 18 mai au 5 juin 2020 pour l'ensemble des pays sauf le Royaume-Uni (sept périodes successives entre mars et septembre 2020);
- abondement en actions gratuites, avec livraison différée à trois ans en règle générale ou livraison immédiate avec acquisition définitive dans trois ans ;
- pas d'indisponibilité postérieure à l'acquisition définitive des actions gratuites après trois ans.

Plan Castor International (hors Royaume-Uni)	2020	2019	2018	2017
Cours de souscription (en euros)	73,41	88,08	84,50	77,67
Cours de clôture à la date de fin de la période de souscription (en euros)	90,32	90,28	84,32	78,01
Taux de distribution du dividende espéré	2,51 %	2,60 %	2,34 %	2,32 %
Juste valeur de l'action gratuite à la date de fin de période de souscription (en euros)	83,78	83,60	78,66	72,83

La charge comptabilisée en 2020 pour l'ensemble des plans d'épargne salariale Groupe s'élève à 92 millions d'euros (152 millions d'euros en 2019, dont 39 millions d'euros au titre de l'abondement unilatéral 2019).

L. Autres notes

31. Transactions avec les parties liées

Les transactions du Groupe avec des parties liées concernent essentiellement :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de direction ;
- les opérations avec les sociétés sur lesquelles VINCI exerce une influence notable ou les coentreprises sur lesquelles VINCI exerce un contrôle conjoint.

Les transactions entre parties liées s'effectuent sur une base de prix de marché.

31.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges en 2020 et 2019 selon le détail suivant :

	Membres des organes d'adm	Membres des organes d'administration et comité Exécutif			
(en milliers d'euros)	2020	2019			
Rémunérations	13 027	12 567			
Charges sociales patronales	8 404	9 197			
Avantages postérieurs à l'emploi	2 267	1 240			
Indemnités de fin de contrat de travail	1 549	3 483			
Paiements en actions (*)	10 920	12 185			
Jetons de présence	1 342	1 266			

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note K.30 Paiements en actions.

La part variable des rémunérations et avantages assimilés relative à l'année 2020 est estimée et provisionnée sur l'exercice.

Au 31 décembre 2020, le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et retraites complémentaires à prestations définies) au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élevait à 88 millions d'euros (94 millions d'euros au 31 décembre 2019).

31.2 Autres parties liées

Qatar Holding LLC est actionnaire de VINCI à hauteur de 3,8 % au 31 décembre 2020. VINCI Construction Grands Projets (49 %) et Qatari Diar Real Estate Investment Company (QD, 51 %) détiennent conjointement la société Qatari Diar VINCI Construction (QDVC) consolidée par mise en équivalence. Cette société dont l'objet consiste à développer des activités de construction au Qatar et à l'international a réalisé une activité de 167 millions d'euros en 2020.

Par ailleurs, des sociétés du Groupe sont amenées à exécuter des travaux pour des maîtres d'ouvrages dans lesquels QD est susceptible de détenir une participation.

Le Groupe entretient des relations commerciales courantes mais non significatives avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de VINCI.

Les informations financières relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.10.2 Informations financières agrégées.

32. Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

	DELOITTE 2020			Pricewaterho	PricewaterhouseCoopers 2020			KPMG 2020 (**)				
(en millions d'euros)	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)	Réseau	Total Deloitte	%	Commissaire aux comptes (Pricewaterhouse Coopers Audit)	Réseau	Total PwC	%	Commissaire aux comptes (KPMG Audit IS)	Réseau	Total KPMG	%
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés												
VINCI SA	0,4	-	0,4	4 %	0,4	-	0,4	5 %	-	-	-	0 %
Filiales intégrées globalement	4,8	4,2	9,0	86 %	2,3	3,9	6,2	80 %	2,5	0,4	2,9	82 %
Sous-total	5,1	4,2	9,4	89 %	2,7	3,9	6,6	85 %	2,5	0,4	2,9	82 %
	-	-	-	0 %								
Services autres que la certification des comptes (*)												
VINCI SA	0,5	-	0,5	5 %	0,3	-	0,3	4 %	-	-	-	1 %
Filiales intégrées globalement	0,2	0,5	0,6	6 %	0,2	0,6	0,8	10 %	0,1	0,5	0,6	17 %
Sous-total	0,7	0,5	1,1	11 %	0,5	0,6	1,1	15 %	0,1	0,5	0,6	18 %
Total	5,8	4,7	10,5	100 %	3,2	4,5	7,7	100 %	2,6	0,9	3,5	100 %

^(*) Les services autres que la certification des comptes incluent les services dont la fourniture est requise par la réglementation ainsi que les services fournis à la demande des entités contrôlées (audits contractuels, lettres de confort, attestations, procédures convenues, consultations et travaux liés aux changements de normes comptables, due diligence d'acquisition, audits de procédures et de systèmes d'information et services fiscaux n'affectant pas l'indépendance des commissaires aux comptes).

M. Note sur les litiges

Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités. Les risques y afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet, le cas échéant, de provisions déterminées en conséquence.

Les principales procédures judiciaires, administratives ou arbitrales en cours à la date du 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- Dans le cadre du contentieux indemnitaire engagé par la SNCF en mars 2011 à la suite de la décision rendue le 21 mars 2006 par le Conseil de la concurrence (*) lequel avait sanctionné plusieurs sociétés au titre d'ententes concernant les travaux de génie civil des gares Magenta et Saint-Lazare Condorcet à Paris (projet Eole), les sociétés du groupe VINCI ont conclu en mars 2016 avec la SNCF une transaction ayant pour objet d'y mettre fin. Le 8 mars 2016, le tribunal administratif de Paris avait pris acte du désistement réciproque d'instance et d'action de SNCF Mobilités à l'égard de toutes les sociétés du groupe VINCI visées par cette procédure et débouté la SNCF de sa demande à l'égard des autres sociétés concernées. La SNCF ayant interjeté appel de cette décision, le litige s'est poursuivi entre la SNCF et des sociétés extérieures au groupe VINCI qui avaient cependant appelé les filiales de celui-ci concernées en garantie. La Cour Administrative d'Appel de Paris, par un arrêt du 29 décembre 2017, a débouté la SNCF de sa demande et la SNCF a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt devant le Conseil d'État qui par arrêt du 22 novembre 2019 l'a annulé et renvoyé l'affaire devant la Cour Administrative d'Appel de Paris. Le groupe VINCI estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Après que le tribunal de grande instance de Paris, par un jugement du 17 décembre 2013, ait déclaré prescrite et irrecevable une demande de la région Île-de-France portant sur l'indemnisation du préjudice prétendument subi par elle en raison de pratiques anticoncurrentielles sanctionnées par le Conseil de la concurrence(*) le 9 mai 2007 dans le cadre du programme de rénovation des lycées d'Île-de-France mis en œuvre de 1989 à 1996, le tribunal des conflits avait, le 16 novembre 2015, déclaré les juridictions de l'ordre judiciaire incompétentes pour trancher ce litige qui opposait la Région à diverses entreprises du secteur de la construction. Plus de deux ans après cette décision du tribunal des conflits, la Région a saisi le tribunal administratif de Paris de 88 requêtes portant sur autant de marchés de rénovation de lycées et réclame 293 millions d'euros en principal à 14 entreprises, dont plusieurs sociétés du Groupe, et 11 personnes physiques. Le tribunal administratif de Paris a décidé fin juillet 2019 de débouter la Région de ses demandes. Cette dernière a interjeté appel de ces jugements. Le Groupe considère que ce litige, dont l'origine remonte à plus de vingt ans et concernant une demande qui avait déjà été déclarée prescrite en 2013, constitue un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.

^(**) Commissaire aux comptes de certaines filiales du Groupe.

- Suite à la notification par l'État de son intention de résilier de façon anticipée le contrat pour la concession des aéroports de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire-Montoir, la société Aéroports du Grand Ouest (AGO) a sollicité à deux reprises au mois d'août 2019, l'engagement de la procédure de conciliation prévue à l'article 94 du contrat de concession. L'État a refusé d'y donner suite et, par arrêté du 24 octobre 2019, a prononcé la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de concession. Afin de préserver ses droits à indemnisation, AGO a adressé à l'État, le 5 décembre 2019, une demande indemnitaire préalable et a par ailleurs déposé, le 6 décembre 2019, une requête auprès du tribunal administratif de Nantes à l'encontre de l'arrêté de résiliation. Dans sa requête, AGO a rappelé qu'elle était disposée à entamer, de manière alternative, une procédure de médiation en application de l'article L. 213-7 du code de justice administrative, afin de tenter de parvenir à un accord équilibré qui mettrait ainsi un terme au différend. A ce jour, AGO n'a reçu aucune réponse de la part de l'Etat.
- La société Eurovia CS, filiale d'Eurovia en République tchèque, ainsi que d'autres entreprises n'appartenant pas au Groupe, font l'objet de plusieurs réclamations émanant de la Direction des routes et des autoroutes de la République tchèque (RSD). Ces réclamations concernent la réalisation de travaux entre 2003 et 2007 dans le cadre de la construction de l'autoroute D47. Fin 2012, le RSD a engagé des procédures arbitrales et judiciaires visant (I) à la réparation de malfaçons affectant, selon lui, les ouvrages routiers ou les ouvrages d'art réalisés et (II) au versement d'une somme de 37 millions de couronnes tchèques pour tenir compte de la quantité d'acier réellement intégrée dans un pont. Cette réclamation a fait l'objet d'une décision condamnant Eurovia CS et Strabag au versement de 7,4 millions de couronnes tchèques avec les intérêts. Concernant les réclamations portant principalement sur les malfaçons, le RSD évalue sa demande actuelle de réparations à 3,1 milliards de couronnes tchèques (la quote-part d'Eurovia CS représentant environ 75 % de ce montant). Des réparations sont intervenues depuis le début de l'année 2014 pour des montants substantiellement inférieurs aux demandes du RSD les expertises techniques sont toujours en cours. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- La société Soletanche Bachy France avait introduit une requête en arbitrage devant la Chambre de commerce internationale suite à la résiliation par la société ACT (Aqaba Container Terminal) d'un contrat pour la construction d'une extension d'un terminal à conteneurs situé dans le port d'Aqaba en Jordanie. La société contestait le bien-fondé de la résiliation du contrat et sollicitait le versement d'une somme de 10 millions de dollars US. ACT, de son côté, faisait valoir que la résiliation du contrat était fondée, qu'il avait subi des frais supplémentaires pour achever les travaux et il formait une demande reconventionnelle d'un montant de 44 millions de dollars US. Le tribunal arbitral, par une sentence arbitrale en date du 30 août 2017, modifié par deux sentences rectificatives des 28 septembre 2017 et du 1er mai 2018, a débouté la société de sa demande et l'a condamnée à payer à ACT une somme de 38,3 millions de dollars US en principal, plus 9,1 millions de dollars US de frais juridiques. La société a engagé des actions pour s'opposer à l'exécution de cette décision ainsi qu'à l'encontre de cotraitants. Par un arrêt du 15 décembre 2020, la Cour d'Appel de Paris a confirmé la décision du tribunal de grande instance de Paris déclarant exécutoire la sentence arbitrale du 30 août 2017. Compte tenu des provisions constituées dans ses comptes, le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.
- Le 10 août 2018, l'Autorité de la concurrence de la République de Colombie a adressé à plusieurs entreprises dont VINCI Concessions Colombia S.A.S., VIA 40 S.A.S et Constructora Conconcreto S.A.S ainsi qu'à plusieurs personnes physiques, une notification de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées dans le cadre de la procédure de mise en concurrence conduite entre 2015 et 2016 par l'Agence Nationale des Infrastructures (ANI) en vue de la conclusion d'un contrat de concession portant sur l'élargissement et l'exploitation d'une route reliant les villes de Bogota et Girardot. Le contrat de concession a été conclu entre l'ANI et VIA 40 S.A.S en octobre 2016. Le Groupe a acquis une participation de 50 % dans VIA 40 S.A.S le 19 décembre 2016 et détient une participation minoritaire de 20 % dans Constructora Conconcreto S.A.S. Les entreprises faisant l'objet de cette procédure ont contesté les allégations de l'Autorité. A la suite de l'émission d'un rapport remis au début du mois de janvier 2020 à l'Autorité de la concurrence par la Delegatura para la Protección de la Competencia l'Autorité de la concurrence ayant fait l'objet d'un appel de la part d'une des parties à la procédure, l'affaire a été réexaminée et une nouvelle décision a été rendue le 1er octobre 2020 par l'Autorité de la concurrence confirmant de façon définitive la décision du 16 juin 2020. Cette affaire est désormais classée.
- Le 6 novembre 2019, la Municipalité de Lima (Pérou) a initié à l'encontre de la société Lima Expresa (ci-après la société LimaEx), concessionnaire de l'autoroute désignée « Linea Amarilla », une requête en arbitrage devant la Chambre Arbitrale Internationale de Paris. La demande principale de la Municipalité de Lima, en sa qualité de concédant, porte sur l'annulation du contrat de concession du 12 novembre 2009 ainsi que sur ses avenants successifs. Le Groupe a acquis 100 % de la société LimaEx le 20 décembre 2016 à travers sa filiale, VINCI Highways SAS. La société LimaEx conteste les demandes de la Municipalité de Lima basées sur des allégations de faits de corruption antérieurs à l'acquisition de la société LimaEx par le Groupe et a présenté des demandes reconventionnelles. Par ailleurs, dans le cadre de trois procédures pénales en cours, une à l'encontre d'un ancien fonctionnaire de la Municipalité de Lima et deux à l'encontre d'une ex-maire de Lima, les procureurs ont demandé à ce que la responsabilité de la société LimaEx soit mise en cause. La société LimaEx conteste ces demandes dans chacune de ces procédures. Le Groupe considère que ces litiges constituent un passif éventuel dont il n'est pas en mesure d'évaluer l'incidence.
- VINCI Construction Grands Projets a constitué le 12 mai 2015 un groupement momentané d'entreprises (non incorporated joint venture) avec la société italienne Astaldi. Ce groupement a pour objet la réalisation des travaux de construction du nouvel aéroport de Santiago du Chili dans le cadre d'un contrat de conception, fourniture et construction (Engineering, Procurement and Construction Contract) conclu le 18 novembre 2015 avec le concessionnaire, la Sociedad Concesionaria Nuevo Pudahuel. VINCI Construction Grands Projets et Astaldi disposent, au sein de ce groupement, de quotes-parts d'intérêts égales. Un différend oppose VINCI Construction Grands Projets et Astaldi, portant sur (i) des allégations de mauvaise gestion (mismanagement) d'Astaldi à l'encontre de VINCI Construction Grands Projets que cette dernière réfute intégralement, d'une part ; et (ii) sur l'exclusion de la gouvernance de ce groupement, par VINCI Construction Grands Projets, pour faute d'Astaldi, que cette dernière conteste, d'autre part. Une procédure arbitrale a été initiée le 14 décembre 2020 par Astaldi contre VINCI Construction Grands Projets devant la Chambre de Commerce Internationale. Astaldi a indiqué, par courrier en date du 28 décembre 2020, que le montant du litige était de l'ordre de 150 millions d'euros. Le Tribunal arbitral, dont le siège sera à Genève, n'est pas encore constitué.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

N. Événements postérieurs à la clôture

33. Affectation du résultat 2020

Le Conseil d'administration a arrêté, le 4 février 2021, les états financiers consolidés au 31 décembre 2020. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 8 avril 2021. Il sera proposé à cette assemblée la distribution d'un dividende de 2,04 euros par action au titre de l'exercice 2020. Celui-ci serait versé le 22 avril 2021, avec un détachement du coupon le 20 avril 2021.

34. Autres événements postérieurs à la clôture

Entre le 31 Décembre 2020 et la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration, le 4 février 2021, le Groupe n'a pas connu d'autre événement justifiant d'être mentionné en évènements postérieurs à la clôture.

O. Autres règles et méthodes de consolidation

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées globalement, sont éliminées en totalité dans les comptes consolidés.

Lorsqu'une entité du Groupe consolidée selon la méthode de l'intégration globale réalise une transaction avec une coentreprise ou une entreprise associée consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, les profits et pertes résultant de cette transaction ne sont comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe qu'à hauteur des intérêts détenus par les tiers dans la coentreprise ou l'entreprise associée.

Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie fonctionnelle des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères font partie des actifs acquis et, à ce titre, sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la société et convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change liés sont reconnus en résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés de couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés en écarts de conversion en capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en contrepartie du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont inclus dans le coût du regroupement d'entreprises et sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté. À compter de la date d'acquisition, toute variation ultérieure de cette juste valeur résultant d'événements postérieurs à la prise de contrôle est constatée en résultat.

Les coûts directement attribuables à l'acquisition tels que les honoraires de due diligence et les autres honoraires associés sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Ils sont présentés au sein du poste « effets de périmètre et résultat de cession sur titres » du compte de résultat. Les intérêts minoritaires de l'entreprise acquise, lorsqu'ils confèrent à leurs porteurs des droits de propriété actuels dans l'entité (droits de vote, participation aux résultats...) ainsi qu'un droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, sont comptabilisés soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition.

À la date de prise de contrôle, le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et passifs d'impôt ou des avantages du personnel qui sont évalués selon leur norme de référence (respectivement IAS 12 et IAS 19) ainsi que des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente qui sont comptabilisés, selon IFRS 5, à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis constitue le goodwill. Le cas échéant, ce dernier peut inclure une part de la juste valeur des intérêts minoritaires lorsque l'option pour la méthode du goodwill complet est retenue.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise est évaluée à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'éventuel profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres. Les flux de trésorerie liés aux transactions entre actionnaires sont présentés en flux de trésorerie liés aux opérations de financement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont comptabilisés en autres passifs non courants pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'Assemblée générale de la société VINCI,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société VINCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'Audit.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles ainsi que des participations dans les sociétés concessionnaires mises en équivalence

Notes A.2.3, A.3.2, E.9, E.10, F.13, H.17.1 et H.17.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé et les autres immobilisations incorporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2020 de respectivement 11 619 millions d'euros, 25 886 millions d'euros et 6 846 millions d'euros, soit 49% du bilan. Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la détérioration

de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'évolution du trafic et des changements de législation ou de réglementation.

Par ailleurs, le Groupe est également exposé à ce risque de perte de valeur concernant les infrastructures exploitées par des sociétés concessionnaires dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou a une influence notable. Les participations détenues dans ces entreprises concessionnaires s'élèvent à 451 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Le Groupe réalise des tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations incorporelles du domaine concédé, les autres immobilisations incorporelles et sur les titres de participation des sociétés concessionnaires mises en équivalence présentant un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est basée sur un calcul de valeur d'utilité, lui-même basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés.

Ces tests de perte de valeur ont été réalisés en tenant compte des incertitudes pesant sur les perspectives macro-économiques résultant de la crise sanitaire de la COVID-19 et des hypothèses de sortie de crise retenues par la direction.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs et des éventuelles pertes de valeur à comptabiliser constitue ainsi un point clé de l'audit, compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction sur les hypothèses de performance opérationnelle et de trafic futurs, de taux de croissance long terme et de taux d'actualisation retenus, ainsi que de la sensibilité de leur évaluation à la variation de certaines de ces hypothèses.

Travaux d'audit réalisés

Pour les unités génératrices de trésorerie et les immobilisations incorporelles significatives ou présentant un risque spécifique de perte de valeur que nous avons jugé important, nous avons :

- vérifié la pertinence de l'approche retenue pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de perte de valeur des actifs ;
- pris connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur
- apprécié le caractère raisonnable des principales hypothèses au regard des incidences de la crise de la COVID-19, en particulier l'évolution de la performance opérationnelle, du trafic et des taux de croissance long terme corroborés par des données de marchés externes ainsi que les taux d'actualisation retenus, et ce, notamment en examinant ces taux en lien avec nos experts et en les comparant avec nos bases de données.

S'agissant des goodwill, nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés sur la détermination des hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité, au regard de la norme comptable appropriée.

Comptabilisation des contrats de construction

Notes A.2.3, A.3.1, G.16 et H.19.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Le chiffre d'affaires de la branche contracting de VINCI représente plus de 80% du chiffre d'affaires consolidé et est réalisé pour l'essentiel au travers de contrats de construction à long terme.

Les produits et les charges relatifs aux contrats de construction sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement : le calcul du pourcentage d'avancement et le chiffre d'affaires à comptabiliser reposent sur de nombreuses estimations à terminaison fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Des révisions des estimations initiales peuvent donc intervenir tout au long de la vie des contrats et avoir des impacts significatifs sur les résultats.

La crise sanitaire de la Covid-19 a entrainé l'arrêt provisoire de certains chantiers, des ralentissements pendant et suivant les périodes de confinement ainsi que des coûts supplémentaires. Les coûts engagés qui ne contribuent pas à l'avancement de l'entité dans l'exécution de l'obligation ne doivent pas être inclus dans la mesure de l'avancement.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

La détermination de ces estimations à terminaison et de l'impact financier des modifications qui peuvent s'avérer nécessaires au cours de la réalisation des chantiers et des opérations constitue un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé de jugement requis des directions opérationnelles des filiales concernées pour la détermination de ces estimations à terminaison.

Travaux d'audit réalisés

Nous avons sélectionné des projets en fonction de leur importance, de leur complexité technique et de leur localisation géographique, et pour chaque projet sélectionné, nous avons :

- pris connaissance des procédures et, le cas échéant, des systèmes d'information spécifiques mis en place par les filiales les plus significatives concourant à la reconnaissance du chiffre d'affaires et au suivi des dépenses correspondant;
- évalué et testé la conception et la mise en œuvre de contrôles clés mis en place dans les filiales les plus significatives (contrôles manuels et informatiques);
- vérifié la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats et avenants signés ;
- apprécié la correcte prise en compte des risques de retard et d'augmentation des coûts liés à l'exécution des travaux, ainsi que les estimations des coûts à terminaison, revu le niveau d'aléas intégré au budget et le niveau de couverture des litiges;
- vérifié que les coûts supplémentaires (et non productifs) engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19 ont bien été comptabilisés en charges de la période et ne sont pas inclus dans la mesure de l'avancement;
- vérifié que, dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée, intégrant le cas échéant des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable.

Provisions pour risques et litiges

Notes H.19.3, H.20 et M de l'annexe aux comptes consolidés

Description du risque

Les sociétés du Groupe sont parfois impliquées dans des litiges dans le cadre de leurs activités.

Ces risques et litiges font, le cas échéant, l'objet de provisions établies conformément à la norme comptable appropriée et sont évalués par VINCI et les filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers.

Les provisions pour litiges (553 millions d'euros au 31 décembre 2020), autres risques courants (1 235 millions d'euros au 31 décembre 2020) et autres risques non courants (303 millions d'euros au 31 décembre 2020), représentent un montant total de 2 091 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées constituent un point clé de l'audit, compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour la détermination de ces provisions, s'agissant du dénouement probable des risques et litiges correspondants.

Travaux d'audit réalisés

Afin d'obtenir une compréhension des risques et litiges existants et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les directions du Groupe, des pôles et des principales filiales. Pour chacun des principaux risques et litiges identifiés, nous avons :

- pris connaissance des procédures mises en œuvre par le Groupe pour recenser, documenter et procéder à l'évaluation des provisions correspondantes ;
- corroboré le niveau de provisions comptabilisées avec les réponses d'avocats à nos demandes de confirmation ;
- effectué un examen critique des analyses internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de chaque risque et litige, en examinant les éléments de procédure disponibles (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.). Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la direction par rapport aux fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution de ces positions dans le temps.

Nous avons examiné le caractère approprié des informations données dans l'annexe aux comptes consolidés concernant les principaux litiges identifiés

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société VINCI par l'Assemblée Générale du 23 juin 1989 pour le cabinet Deloitte & Associés compte tenu des acquisitions ou fusion des cabinets intervenus depuis cette date et du 17 avril 2019 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 32ème année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 2ème année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sousjacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'Audit

Nous remettons au comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'Audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La Défense, le 8 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Deloitte & Associés

Bertrand Baloche Bernard Gainnier Mansour Belhiba Amnon Bendavid





1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex - France Tél. : +33 1 47 16 35 00 Fax : +33 1 47 51 91 02

www.vinci.com